

ORES

Rapport annuel
ORES Assets sc
2019

Dénomination et forme
ORES Assets. Association intercommunale coopérative.

Siège social
Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Constitution
Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

Statuts
Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mai 2019 et publiés à l'annexe du Moniteur belge du 3 juin 2019 sous le numéro 2019-06-03/0319827.

Table des matières

I. Introduction p. 2

1. Message du Président du Comité de direction p. 4
2. Présentation de l'entreprise p. 6

II. Rapport d'activités et de développement durable - Déclaration d'informations non financières p. 10

1. 2019 en un coup d'œil p. 12
2. Responsabilité sociétale et développement durable p. 14
3. Transition énergétique et environnement p. 18
4. Fiabilité des réseaux p. 35
5. Satisfaction du client p. 44
6. Gouvernance et transparence p. 52
7. Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation p. 62
8. Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption p. 68
9. Ancrage local, sponsorship et mécénat p. 71

III. Rapport de gestion p. 74

1. Commentaires sur les comptes annuels p. 76
2. Comptes annuels p. 94

IV. Répartition bénéficiaire p. 136

V. Rapports des commissaires p. 140

1. Pour l'acompte p. 142
2. Pour les comptes au 31 décembre 2019 p. 147

VI. Rapports de rémunération p. 152

1. Présentation des organes de gestion p. 154
2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets p. 155
3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES sc p. 156
4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets p. 157
5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES sc p. 166

VII. Rapport spécifique sur les prises de participation p. 188

VIII. Annexe 1 point 1 - Liste des associés p. 192

IX. Index GRI p. 198

01

Introduction





1. Message du Président
du Comité de direction p. 4
2. Présentation de l'entreprise p. 6



1. Message du Président du Comité de direction



Pour ORES, comme pour la Wallonie dans son ensemble, les premiers mois de cette année 2020 auront été très éprouvants. Après les tempêtes Ciara, Dennis et Ellen qui, en février, ont provoqué des dégâts importants sur nos réseaux électriques et mis à rude épreuve la résistance de nos équipes d'exploitation durant trois semaines, c'est la crise du COVID-19 qui a paralysé et paralyse encore toute l'activité économique de notre Région – ou presque – au moment d'écrire ces lignes.

Lors des tempêtes, c'est la mobilisation impressionnante de notre personnel – qu'il s'agisse des collègues de notre call center Comnexio, des responsables de la coordination des opérations, des techniciens sur le terrain et de leurs collègues assurant le suivi administratif – qui a permis de limiter les désagréments subis par la population suite aux pannes électriques causées par les intempéries successives. Dès la mi-mars, l'épidémie sans précédent du COVID-19 a amené notre entreprise à adopter des mesures exceptionnelles pour être en mesure de continuer à assumer ses missions de service public, tout en préservant la santé et la sécurité de son personnel et des clients en contact avec ses activités. Un situation inédite pour ORES, comme pour toutes les autres entreprises, qui a confirmé notre capacité à faire face et à nous adapter, dans des conditions extrêmement difficiles ; avec un objectif, répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes et garantir l'alimentation en énergie de la population. Ces crises démontrent également – à des degrés divers et si besoin en était encore – la place vitale de l'énergie et de l'électricité en particulier pour nos sociétés modernes.

Au-delà de ces moments de crise, il faut rappeler que l'énergie est aussi au cœur des enjeux environnementaux et climatiques qui ont marqué 2019. Ces enjeux, fondamentaux pour notre planète et son avenir, ont fait l'objet de débats politiques et économiques tout au long de l'année écoulée. En tant qu'entreprise de service public de proximité, ORES est consciente de son rôle en la matière et intègre cette dimension dans sa politique de manière responsable et, toujours, avec le sens de l'intérêt général. Notre entreprise se transforme et prépare l'avenir. Ainsi, sur les réseaux de distribution, nos équipes testent aujourd'hui l'autoconsommation collective d'énergie renouvelable, elles ont recours à l'intelligence artificielle pour maximiser les productions de parcs éoliens, elles rendent possible l'injection de gaz vert issu de déchets de l'agriculture ou de l'industrie agro-alimentaire dans nos réseaux de gaz naturel. Et cela, tout en garantissant prioritairement la qualité d'approvisionnement de nos quelque 1,4 million de clients.

Nous construisons donc les réseaux de demain en poursuivant la modernisation de nos infrastructures et en organisant l'avènement des réseaux intelligents – les smart grids. Dans ce contexte, nous devons également accompagner notre personnel. Nos collaborateurs vivent une véritable révolution ; ils vont devoir relever d'importants défis, liés notamment de la digitalisation croissante de nos activités. Nous les préparons, nous les formons, dans nos propres centres de formation, en n'oubliant pas les impératifs de prévention et de protection, la sécurité des personnes demeurant en effet notre première priorité. Nos statistiques globales sur ce plan sont moins bonnes en 2019, raison de plus pour maintenir le cap et poursuivre notre politique de vigilance partagée.

Par ailleurs, les Wallonnes et les Wallons ne souhaitent pas – et c'est bien légitime – voir leurs factures d'électricité et de gaz augmenter dans les années à venir. ORES y a veillé et les tarifs de distribution approuvés par la CWaPE au début de 2019 en témoignent : sur la période tarifaire 2019-2023, nos tarifs restent constants et en moyenne, ils accusent même une légère baisse en fin de période – toutes choses restant égales par ailleurs. Ces tarifs maîtrisés sont le résultat des efforts d'efficacité que nos équipes mènent en interne depuis plus de quatre ans. Nous pouvons en être légitimement satisfaits ; cette dynamique doit se poursuivre et se renforcer afin de garantir, à l'avenir, l'accès à l'énergie pour tous, facteur important de cohésion sociale.

Enfin, ORES reste un partenaire de proximité de référence pour les autorités publiques. Les évolutions politiques et régulatoires qui caractérisent notre environnement depuis plusieurs années réclament de notre part une grande capacité d'adaptation et un sens de l'intérêt collectif permanent, dans une perspective de long terme. On peut comparer nos réseaux de distribution à un système cardio-vasculaire ; il rend possible, il alimente, il nourrit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le développement économique et social des villes et des communes. Notre mission a donc un caractère essentiel et notre ambition est de conforter dans la durée la relation de confiance qui nous unit à nos partenaires et actionnaires communaux afin d'accompagner, ensemble, la Wallonie sur la voie de la réalisation de ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Ce rapport annuel, outre le bilan financier de notre exercice 2019, vous invite à découvrir l'action, les réalisations et les perspectives d'ORES en tant qu'entreprise consciente de ses responsabilités dans le développement durable de la société wallonne.

Fernand Grifnée
Président du Comité de direction

2. Présentation de l'entreprise

> Dans un monde en pleine transition, où tout change et évolue rapidement, ORES fait en sorte que l'évidence reste possible pour chacun, aujourd'hui et demain : l'électricité, le gaz naturel, l'éclairage public. À la maison, dans l'entreprise, dans la rue. Tous les jours, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. En tant qu'entreprise de service public de proximité, ORES répond aux attentes de ses clients en termes de qualité, d'accessibilité et de rapidité, tout en veillant à ce que ses tarifs restent abordables et équitables. Le savoir-faire, le professionnalisme et l'expertise de ses équipes constituent le socle sur lequel se construisent les solutions proposées aux clients, pour faciliter l'énergie, faciliter la vie.

ORES est le premier gestionnaire wallon de réseaux de distribution d'électricité, de gaz naturel et d'éclairage public communal. L'entreprise assure une alimentation en énergie fiable et de qualité aux ménages, aux entreprises et aux structures publiques locales dans 75% des communes de Wallonie.

Au quotidien, plus de 2.400 collaborateurs et collaboratrices – techniciens, ingénieurs, informaticiens, employés administratifs, etc. – gèrent les réseaux de distribution d'énergie qui s'étendent sur plus de 51.000 km pour l'électricité et près de 10.000 km pour le gaz naturel. Les équipes assurent également l'entretien des parcs d'éclairage public de 198 communes, soit plus de 455.000 points lumineux.

Acteur économique de premier plan, ORES a investi plus de 1,5 milliard d'euros dans les réseaux de distribution au cours des six dernières années.

Outre la maintenance et la modernisation des infrastructures de distribution, ORES assure également plusieurs missions fondamentales au bon fonctionnement du marché de l'énergie.

L'entreprise relève, valide et transmet les index de consommation des clients à leur fournisseur d'énergie ; elle tient à jour plusieurs millions de données dans son registre d'accès dont elle est garante de la validité et de la pertinence pour le marché ; elle place des compteurs à budget à la demande des fournisseurs chez les clients en défaut de paiement ; elle veille à l'accès à l'énergie des plus précarisés… Autant de missions qui font d'ORES un partenaire de référence ainsi qu'un acteur neutre et impartial sur le marché pour les clients et toutes les autres parties prenantes.

Un environnement qui change

Les infrastructures de distribution sont le socle sur lequel s'appuie un secteur de l'énergie en pleine transformation. Pendant longtemps, elles ont servi à acheminer de l'électricité et du gaz naturel depuis des moyens de production centralisés jusqu'aux clients consommateurs. Mais l'émergence des énergies renouvelables a changé la donne. Chaque citoyen, entreprise ou organisme public peut désormais investir dans des moyens de production propres et jouer un rôle actif dans un paysage énergétique plus vert, plus décentralisé et plus local.

Les unités de production raccordées au réseau de distribution sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses que par le passé. Les productions ont aussi un caractère plus intermittent, puisque directement lié aux conditions météorologiques. Les réseaux doivent s'adapter, faciliter l'intégration de

Situation au 31 décembre 2019

Électricité

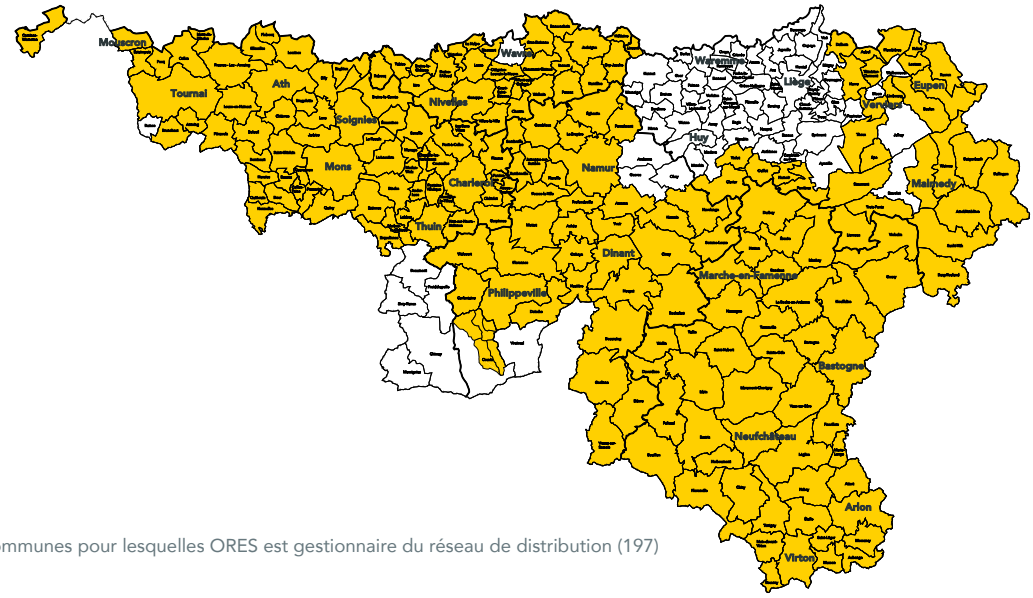

Communes pour lesquelles ORES est gestionnaire du réseau de distribution (197)

Gaz naturel

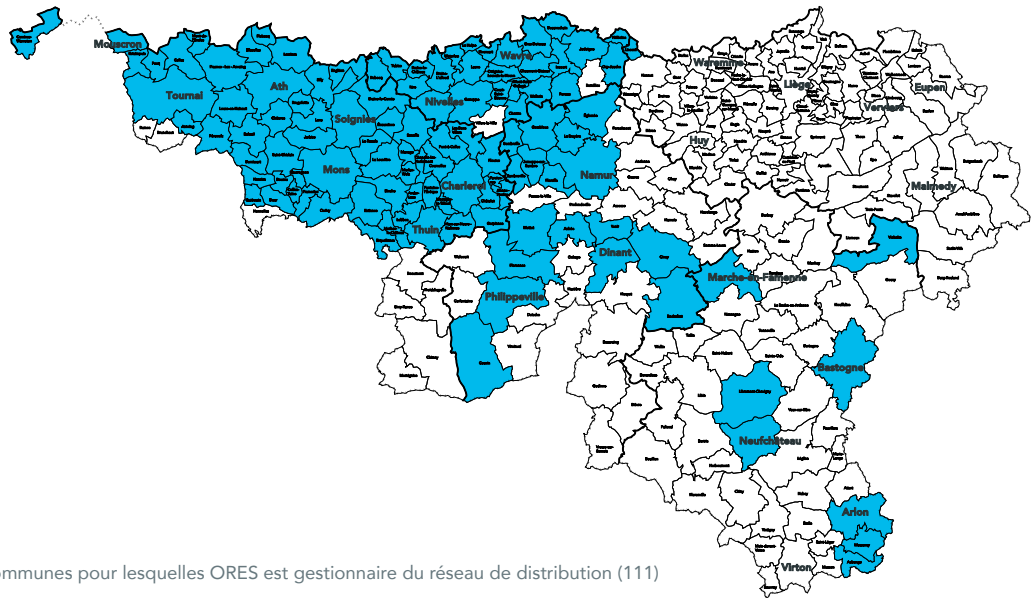

Communes pour lesquelles ORES est gestionnaire du réseau de distribution (111)

ces énergies décentralisées, tout en continuant à garantir en permanence une fourniture de qualité à chaque client.

Les attentes des clients évoluent également. La rapidité des services, leur qualité, leur coût mais aussi leur diversité sont constamment passés sous la loupe. À l'ère des plateformes numériques et des services en ligne, des secteurs économiques entiers se transforment et voient parfois leurs acteurs traditionnels mis en difficulté. Les réseaux de distribution doivent tenir compte de l'émergence de nouveaux modes de consommation, par exemple l'autoconsommation collective et les communautés d'énergie renouvelable (CER), et en faciliter l'émergence. ORES s'y emploie et développe des solutions qui lui permettront, demain, de demeurer la référence pour ses clients et partenaires.





Valeurs

Dans ce contexte d'évolution sans précédent, ORES s'appuie sur cinq valeurs pour mener à bien ses missions de services d'utilité publique et préparer l'avenir.

Professionnalisme

L'expertise d'ORES fait la force de l'entreprise. Les collaborateurs atteignent des objectifs ambitieux et exigeants pour qu'ORES soit la référence dans son domaine d'activité.

Sens des responsabilités

La priorité d'ORES est de gérer les réseaux de manière fiable, durable et en toute sécurité. Les collaborateurs prennent leurs responsabilités et respectent la législation, l'éthique, les procédures et les engagements, tout en garantissant la maîtrise des coûts.

Sens du service

ORES est au service de la collectivité. Concrètement, cela se traduit par de l'écoute, de la disponibilité et de la proactivité, avec la volonté de comprendre ses besoins et un seul objectif : faciliter la vie du client.

Audace

Chacun contribue, par ses idées et ses propositions, à l'évolution de l'entreprise pour la préparer aux défis de demain. Oser des solutions nouvelles est capital pour l'avenir d'ORES.

Respect et convivialité

Collaborer de manière constructive et respectueuse dans un environnement motivant est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise. Pour ORES, il est important que ses collaborateurs s'engagent ensemble, avec enthousiasme et respect pour l'ensemble de ses parties prenantes.

02

Rapport d'activités et de développement durable - Déclaration d'informations non financières





1. 2019 en un coup d'œil p.12
2. Responsabilité sociétale et développement durable p. 14
3. Transition énergétique et environnement p. 18
4. Fiabilité des réseaux p. 35
5. Satisfaction du client p. 44
6. Gouvernance et transparence p. 52
7. Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation p. 62
8. Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption p. 68
9. Ancrage local, sponsorship et mécénat p. 71

1. 2019 en un coup d'œil

1ER JANVIER
200 communes !

Suite à la dernière réforme de l'État et à la régionalisation de la distribution d'énergie, les communes de Mont-de-l'Enclus, Celles (partim), Ellezelles (partim) et Comines-Warneton, dont les réseaux de distribution étaient gérés jusque-là par l'intercommunale flamande Gaselwest, rejoignent ORES. Via ce transfert de responsabilités, ce sont 15.000 nouveaux clients pour l'électricité et 9.500 pour le gaz qui sont desservis par notre entreprise. ORES compte désormais 200 communes associées en Wallonie.



21 FÉVRIER
Lancement de l'IO.E

Elia et les gestionnaires de réseaux de distribution Fluvius, ORES, Sibelga et RESA, lancent ensemble le projet IO.Energy (Internet of Energy) en collaboration avec le monde des entreprises, des instituts de recherche et des services publics. Objectif : tester les possibilités offertes par des technologies innovantes, dans le but de développer de nouveaux services pour les citoyens grâce à l'échange de données entre les acteurs du monde de l'énergie.

16 MAI
ORES et RESA d'une seule voix

Avant les élections fédérales et régionales, les deux principaux gestionnaires de réseaux d'énergies wallons publient un mémorandum commun. Adressé aux différents partis politiques, ce document expose la vision partagée d'ORES et de RESA sur le rôle qu'ils se proposent de jouer dans la mise en œuvre des choix politiques posés, notamment face aux grands enjeux de la transition énergétique.

7 FÉVRIER
Le régulateur approuve les tarifs d'ORES pour la période 2019-2023

Élaborés sur la base d'une nouvelle méthodologie, les tarifs de distribution approuvés pour 7 secteurs tarifaires en électricité et 5 en gaz permettent à ORES de disposer d'une perspective budgétaire claire pour les cinq années à venir. Grâce aux efforts de maîtrise des coûts entamés en 2015, l'entreprise parvient à stabiliser son « tarif moyen » sur la période, alors même que des grands programmes sont mis en œuvre pour accompagner et faciliter la transition énergétique en Wallonie.



29 MAI
Naissance de « Comnexio »

À la suite de la modification des décrets électricité et gaz de mai 2018, les gestionnaires de réseaux de distribution ne peuvent plus détenir de parts dans une filiale commune avec un fournisseur d'énergie. ORES a donc créé sa propre filiale de services de contact center qui voit le jour à la fin mai. Le nom de la nouvelle société, installée à Gosselies – avec une antenne à Eupen, est validé en Conseil d'administration : « Comnexio ». Un choix qui évoque l'importance accordée au contact, à la communication et à la connexion avec les clients.

1ER JUILLET

Une communauté locale d'énergie en devenir

Avec IDETA, Siemens, N-Side, Dapesco, Luminus et l'Université de Mons, ORES lance un test d'autoconsommation collective dans un zoning industriel à Tournai. Le projet, appelé « E-cloud », a pour objectif de permettre à plusieurs entreprises voisines de produire et consommer en commun une énergie d'origine renouvelable générée à proximité et acheminée localement sur le réseau de distribution. Elles sont incitées à consommer l'électricité verte produite sur place à travers deux tarifs de réseau distincts : un tarif spécifique et avantageux pour l'électricité renouvelable « autoconsommée » et un tarif classique pour l'électricité achetée auprès de leur fournisseur commercial.

11 JUIN

Une solution de comptage intelligent unique pour la Wallonie

Des dizaines de collaborateurs des gestionnaires de réseaux ORES et RESA se réunissent à Namur pour lancer un programme commun relatif au comptage intelligent en Wallonie. Baptisé « Switch », ce programme doit veiller à la mise en œuvre des décisions prises par le Gouvernement wallon en la matière. Pas de déploiement généralisé, pas d'imposition, mais l'installation des compteurs en priorité chez certains segments de clientèle. 80% des clients concernés devront être équipés d'un compteur intelligent avant fin 2029.

20 DÉCEMBRE

Le nouveau centre technique d'ORES ouvre ses portes

Situé à Strépy-Bracquegnies, le nouveau bâtiment de 7.000 m² accueille différents services techniques de l'entreprise, chargés notamment de préparer l'avènement des réseaux de distribution de demain. Le centre, durable dans sa conception, est également dédié à la formation tant pour les membres du personnel d'ORES que pour les travailleurs des sociétés sous-traitantes qui interviennent sur les réseaux.

27 JUIN

Atrias : objectif septembre 2021

Dans un communiqué commun, gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie réaffirment leur volonté de tout mettre en œuvre pour rendre opérationnelle la plate-forme fédérale d'échange de données du marché « Atrias ». Les difficultés techniques rencontrées ainsi que l'évolution des besoins et des législations régionales ont conduit à des retards conséquents, mais les différentes parties engagées dans le dossier veulent donner vie à Atrias à l'horizon de septembre 2021.



2 DÉCEMBRE

Vers un parc d'éclairage public 100% led

ORES rassemble les bourgmestres et acteurs wallons du secteur de l'énergie au Cercle de Wallonie à Namur autour du thème de l'éclairage public communal et du passage au led : 50.000 points lumineux ont déjà été convertis et 405.000 le seront dans les dix prochaines années. Avec à la clé, pour les 198 villes et communes concernées, une réduction de la consommation totale de 102 gigawattheures, l'équivalent de 30.000 tonnes d'émissions de CO_2 évitées et une économie – estimée sur la base des conditions de marché actuelles – de 21 millions d'euros, chaque année.

2. Responsabilité sociétale et développement durable

En tant que plaque-tournante incontournable du système électrique et gazier de Wallonie et acteur économique majeur avec des activités essentielles à la vie de la communauté, ORES a défini la politique qui lui permet d'inscrire ses métiers dans une perspective de développement responsable et durable. Pour faire face aux défis qui sont les siens et participer à la réalisation des objectifs wallons en la matière, l'entreprise a fixé ses priorités sur la base du référentiel international GRI. Elle développe son action dans le contexte des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de la Charte pour des Réseaux Durables, présentée et remise aux autorités européennes en novembre 2019 par E.DSO, l'association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution.





Un référentiel international

En 2018, l'entreprise a structuré son approche de durabilité sur la base des lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI), l'un des principaux référentiels internationaux en matière de développement durable. Les principes et indicateurs de reporting du GRI permettent aux organisations de rendre compte de leurs performances économiques, sociales et environnementales de manière cohérente.

ORES a procédé en 2019 à la consultation de ses parties prenantes dans le but de définir avec elles ses grands enjeux de développement durable et en vue de la publication des informations transparentes et pertinentes qui y répondront.

L'entreprise avait dans un premier temps défini 17 thématiques (cf. illustration en page 16) pour lesquelles son engagement et ses efforts pouvaient être bénéfiques à la collectivité dans son ensemble. Après validation par le Comité de direction, ces thématiques ont donc été soumises à un panel de parties prenantes composé de différents acteurs du secteur de l'énergie, du régulateur du marché wallon, de représentants des autorités publiques, d'associations de défense des consommateurs, du monde académique ou encore, d'une organisation syndicale. L'exercice de consultation mené en janvier 2019 a permis d'établir, toujours conformément au référentiel GRI, la matrice de matérialité qui hiérarchise les enjeux de développement durable pour ORES.

Matrice de matérialité

Sur l'axe des ordonnées, les différents enjeux sont classés selon leur importance aux yeux des parties prenantes ayant participé à l'exercice du 25 janvier 2019.

Sur l'axe des abscisses, ces mêmes enjeux ont été priorisés par le top management d'ORES dans le cadre d'une réflexion préalable sur la politique de responsabilité sociétale et de développement durable de l'entreprise.

Dans les deux cas, au terme des échanges, les participants ont été invités à attribuer à chaque enjeu une note sur 10.

La matrice reprend une moyenne de la priorisation proposée par les participants lors des exercices – interne et externe – de réflexion sur le développement durable. Les principaux enjeux soulevés portent notamment sur la transition énergétique, la fiabilité du réseau, la satisfaction des clients, la gouvernance, le coût de l'énergie, la précarité énergétique ou encore la prévention et la sécurité. L'exercice et ses conclusions ont été validés par le Conseil d'administration.

Les chapitres du présent rapport abordent les thématiques identifiées comme prioritaires. Un nouvel exercice de consultation des parties prenantes est prévu pour l'automne 2020.

La considération au cœur de la politique de développement durable

En 2019, consciente de la nécessité de structurer davantage son approche, l'entreprise a désigné un responsable chargé

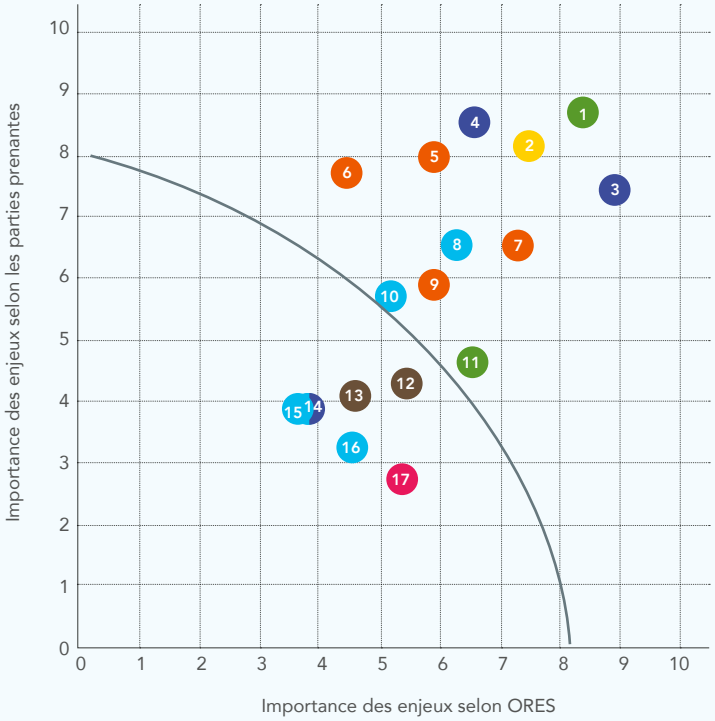

1 Transition énergétique
11 Empreinte environnementale d'ORES
→ Chapitre «Transition énergétique et environnement»

2 Fiabilité du réseau
→ Chapitre «Fiabilité des réseaux»

3 Coût de l'énergie
4 Gouvernance
14 Diversité et discrimination
→ Chapitre «Gouvernance et transparence»

5 Satisfaction client/qualité du service
6 Digitalisation
7 Précarité énergétique
9 Partenaire des autorités publiques et des citoyens
→ Chapitre «Satisfaction du client»

8 Prévention et sécurité
10 Formation
14 Diversité et discrimination
15 Évolution de la culture d'entreprise
16 Attractivité
→ Chapitre «Culture d'entreprise et bien-être au sein de l'organisation»

12 Achat durable
13 Pratiques opérationnelles équitables
→ Chapitre «Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption»

17 Mécénat et sponsoring
→ Chapitre «Ancrage local, sponsorship et mécénat»

de la coordination des mesures prises jusque-là par divers départements, mais de manière disparate et sans véritable dénominateur commun. Au début de l'année 2020, les orientations de la politique générale de l'entreprise en matière de responsabilité sociétale et de développement durable ont été validées par le Comité de direction et cette politique est en cours de formalisation dans un document de synthèse, qui sera disponible sur le site internet de l'entreprise.

Au cœur de cette politique, l'entreprise a placé la notion de considération, déclinée sur trois axes : considération pour l'humain et les individus, considération pour l'environnement dans son ensemble et son environnement proche, et considération pour ses partenaires. Dans la mise en œuvre de sa politique, ORES entend développer et valoriser durablement sa relation avec ses clients et ses collaborateurs ; être à l'écoute des attentes et des besoins et y répondre de manière responsable, tout en contribuant à la cohésion sociale. ORES se positionne également en acteur de la transition énergétique et du développement durable de la Wallonie, avec un focus spécifique sur sa responsabilité environnementale. Enfin, en tant qu'entité économique de premier plan, l'entreprise est un partenaire de proximité fiable, attentif aux réalités de ses parties prenantes et soucieux des principes de bonne gouvernance, de transparence et d'indépendance. Des indicateurs spécifiques sont formulés pour chaque volet de cette politique.

Au cours des six dernières années, l'entreprise a investi plus de 1,5 milliard d'euros dans la maintenance et la modernisation de ses réseaux. Elle œuvre, aux côtés de ses parties prenantes et de ses clients, à l'intégration toujours plus forte des productions d'origine renouvelable sur ses réseaux. Elle intègre aussi les nouveaux usages de l'électricité et du gaz tout en veillant à maintenir le haut niveau de qualité d'alimentation qui caractérise son action depuis des années. Ce sont ces aspects – et bien d'autres – qui sont abordés au fil des pages de ce rapport.

UNE CHARTE EUROPÉENNE DES RÉSEAUX DURABLES

La plate-forme E.DSO (European Distribution System Operators) – qui rassemble 41 gestionnaires de réseaux de distribution électriques, dont ORES, issus de 24 pays – organise l'interface entre ces GRD et les institutions européennes. À travers la coopération, la recherche et le développement, elle promeut le développement des réseaux intelligents et soutient aussi l'émergence de nouveaux concepts de marché ou réglementaires dans le but de garantir et renforcer la fiabilité de l'approvisionnement électrique des consommateurs européens.

E.DSO et ses membres se sont engagés à relever les énormes défis liés à la mise en œuvre d'une Union énergétique reposant sur les objectifs ambitieux de l'UE en matière d'énergie, de climat, de sécurité d'approvisionnement, d'emploi et de croissance.

Le 26 novembre 2019, l'association a remis sa Charte pour des Réseaux Durables (E.DSO Sustainable Grid Charter) à la Directrice Générale de la DG Énergie de la Commission européenne, Ditte Juul Jørgensen, ainsi qu'à la Directrice Générale adjointe de la DG Climat, Clara de la Torre. La Charte souligne l'engagement d'E.DSO et de ses membres pour la durabilité sous toutes ses formes, les préoccupations environnementales et le développement d'activités sociétalement responsables à travers les réseaux de distribution. Pour ORES, cette Charte constitue une balise et un élément de référence fort pour la réalisation et la professionnalisation de sa politique de développement durable.

3. Transition énergétique et environnement

À l'instar des autres gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) européens signataires de la Charte pour des Réseaux durables de l'association E.DSO, ORES s'engage à relever le double défi de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Concrètement, l'entreprise joue un rôle actif de facilitateur de la transition énergétique, notamment vis-à-vis de ses parties prenantes engagées avec elle dans ce défi. Par ailleurs, elle s'engage aussi à prévenir et maîtriser la pollution émanant de ses activités, à réduire et maîtriser sa production de déchets, ainsi qu'à protéger la biodiversité et la santé des écosystèmes.



Le monde de l'énergie occupe une place fondamentale dans la lutte contre le réchauffement climatique, puisqu'il est aujourd'hui l'un des secteurs économiques présentant le plus fort taux d'émissions de gaz à effet de serre. Dans son rôle de GRD, ORES agit à différents niveaux.

Sur le plan de l'efficacité énergétique et notamment des pertes en réseau – facteur non négligeable de l'empreinte carbone des gestionnaires de réseaux électriques – l'entreprise a entamé depuis plusieurs années des efforts de nature à la fois technique et administrative. Ceux-ci lui ont permis, en quatre ans, de réduire le chiffre global des pertes électriques intervenant sur ses 51.326 km de réseau de plus de 52 GWh, sur un total initial de 731 GWh. Cette réduction de plus de 7% du taux de perte a été obtenue à quantité d'énergie transitée pratiquement constante et alors que la longueur des réseaux électriques gérés par ORES s'est accrue durant la même période de quelque 2%. Au-delà de l'effet bénéfique de travaux de rénovation et de modernisation de certaines cabines et postes de transformation sur les pertes techniques, cette amélioration fait suite principalement aux missions de contrôle pointu et ciblé au niveau de l'énergie consommée sur le réseau, destinées à limiter les pertes dites administratives ou non-techniques (énergie non facturée).

Soutien actif aux énergies renouvelables

Par ailleurs, l'un des rôles majeurs des GRD dans l'atténuation des changements climatiques réside dans leur capacité à gérer, de manière de plus en plus performante, les quantités croissantes d'énergie provenant d'unités de production d'énergie renouvelable, par nature intermittente.

De quelques dizaines en 2009, le nombre d'unités de production d'électricité d'origine renouvelable – qu'il s'agisse de photovoltaïque, d'éolien, d'hydraulique ou encore de biomasse – raccordées aux réseaux de distribution wallons dépasse aujourd'hui le chiffre de 150.000, dont près de 128.000 sur le réseau ORES. Ces dernières années, l'accroissement est surtout porté par le développement des parcs éoliens et la multiplication des installations solaires photovoltaïques. En 2019, la puissance installée des productions décentralisées raccordées à notre réseau a augmenté de 6%, pour atteindre 1.806 MW. À côté des producteurs et fournisseurs classiques sur le marché, on voit désormais se développer quantité d'initiatives et les particuliers, entreprises et organisations publiques ont désormais la possibilité de prendre une part active, en tant que producteurs, à un marché de l'énergie de plus en plus vert et local. Aujourd'hui, pas moins de 20% de la consommation électrique wallonne est couverte à partir de sources d'origine renouvelable.

Pour les gestionnaires de réseaux, cette multiplication des points d'injection d'énergie renouvelable requiert une adaptation des processus et de nouvelles méthodes de gestion des infrastructures. Les réseaux de distribution n'ont pas été construits à l'origine pour accueillir des productions d'électricité décentralisées et intermittentes en fonction des conditions météorologiques. Les flux d'énergie qui transitent sur ces réseaux sont désormais bidirectionnels et les infrastructures sont soumises à davantage de contraintes qu'il faut prendre en compte. La gestion des réseaux devient plus complexe et requiert l'acquisition de davantage de données sur son état. La demande évolue également et le développement annoncé des véhicules électriques doit désormais être intégré dans les programmes d'adaptation des infrastructures.

La montée en puissance progressive des énergies renouvelables dans le mix électrique conduit donc à une approche plus flexible de la production, de la distribution et de la consommation. De nouvelles opportunités se font jour.



Ainsi, sous l'égide du gestionnaire du réseau de transport Elia, et avec une soixantaine d'entreprises, d'organismes publics et d'institutions académiques, ORES s'est engagée en février 2019 dans l'IO.E – l'Internet of Energy. Cette initiative d'innovation collaborative vise à permettre le développement de nouveaux services, grâce au partage de données entre tous les acteurs du marché de l'énergie. L'objectif principal est de placer l'utilisateur final au centre de l'équation ; notamment via le développement d'une plateforme de communication digitale, qui pourrait lui permettre d'adapter sa production et sa consommation d'électricité aux besoins du moment.

Les clients peuvent donc jouer un rôle favorable dans la gestion du réseau électrique en adaptant leur comportement à la disponibilité des ressources, en déplaçant ou en « effaçant » leur demande en temps opportun, par exemple lorsque les productions sont insuffisantes pour couvrir toute la consommation. L'entreprise propose aussi aux grands clients des contrats de raccordement « flexibles » dans le cadre desquels l'accès au réseau peut être temporairement limité lorsque celui-ci est fortement sollicité, avec risque de congestion. Ces contrats sont adaptés à un marché de l'énergie reposant désormais en partie sur des facteurs naturels, tels que le soleil ou le vent. ORES travaille par ailleurs sur les questions de flexibilité et l'amélioration des conditions de consommation ou d'injection, avec différents partenaires (voir encadrés des pages suivantes).

La facilitation de la transition énergétique, à travers l'intégration des énergies d'origine renouvelable sur le marché, ne peut ni s'opérer au détriment de la qualité du service rendu à la collectivité dans son ensemble, ni impacter négativement la facture d'énergie des citoyens et entreprises. C'est la raison d'être du grand projet de transformation interne mené par ORES et décrit dans son plan stratégique 2019-2025. Ce plan vise à faire converger modernisation et optimisation des réseaux, numérisation des services et gestion des données pour donner corps à un nouveau métier de gestionnaire de systèmes et de solutions, plus large que le rôle classique de GRD.

Évolution annuelle des productions électriques décentralisées raccordées au réseau ORES

(exprimée en puissance installée – MVA)

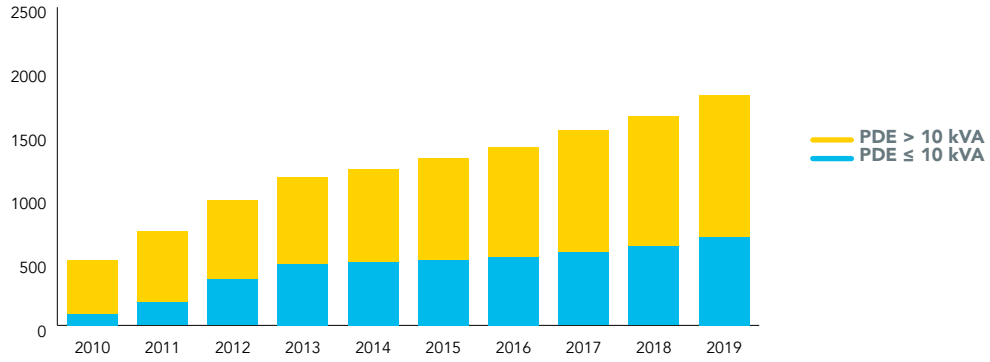

Puissance (MVA) par type de production

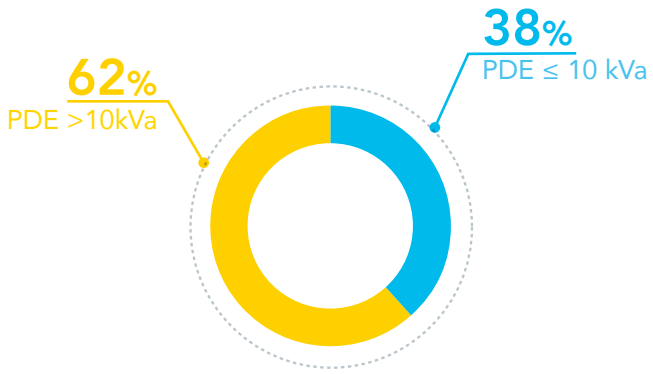

Répartition des productions décentralisées par source

Nombre d'unités de production décentralisée ≤ 10 kVa

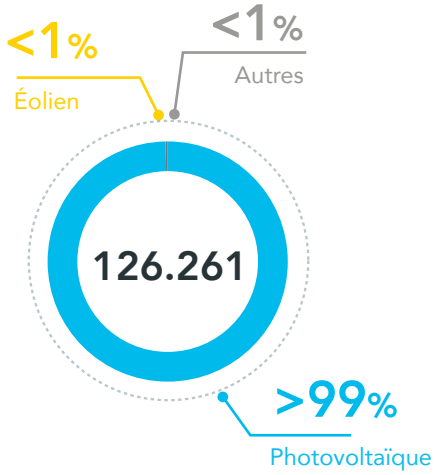

Nombre d'unités de production décentralisée >10kVa

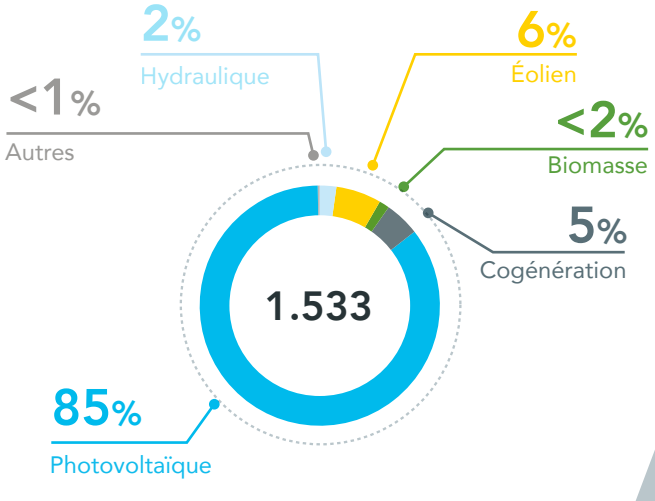

Évolution mensuelle de l'énergie verte transitée sur les réseaux d'ORES en 2019

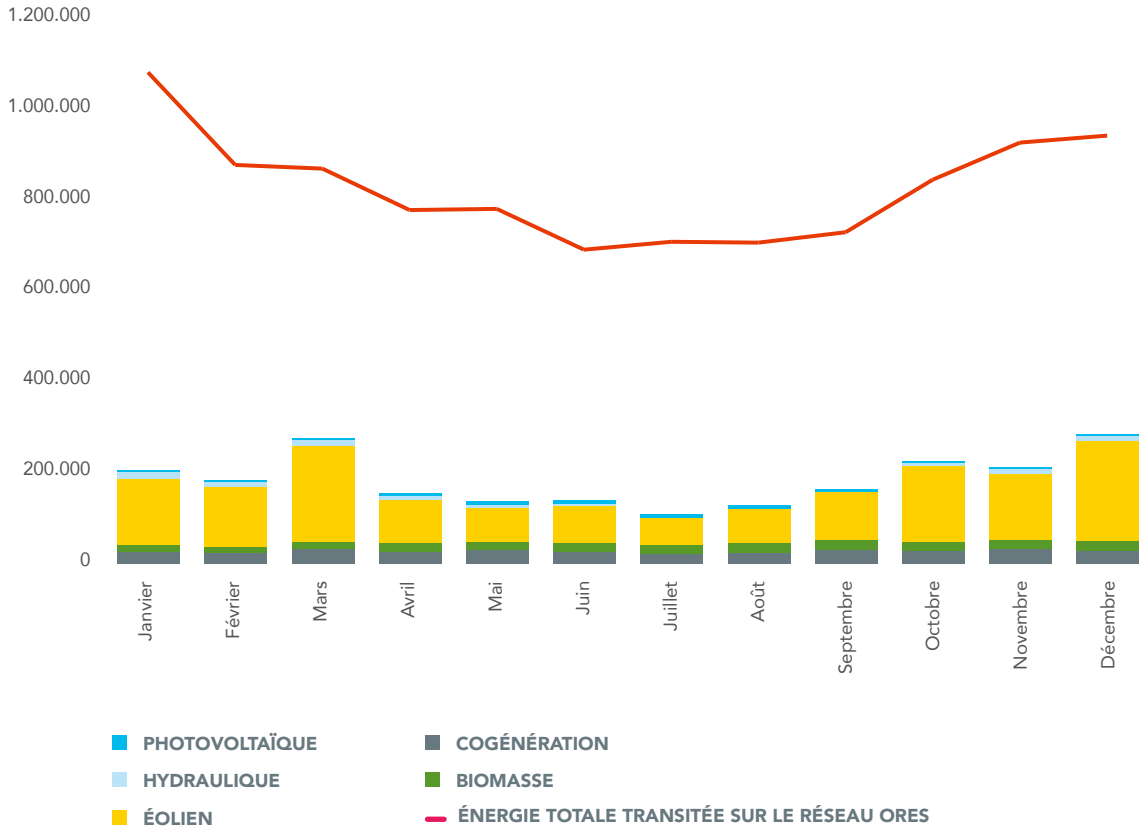

Comme le montrent les tableaux et graphes qui précèdent, même si les énergies d'origine renouvelable restent aujourd'hui minoritaires au regard de la quantité d'énergie globale transitant sur les réseaux de distribution d'ORES (env. 18% en 2019), le développement des unités de production suit une dynamique de croissance marquée. Fin 2018, les autorités se sont accordées sur un projet de Plan national Énergie-Climat, décliné au niveau régional, qui vise à faire passer à 23% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique wallon à l'horizon 2030.

ORES prend sa part dans cette évolution puisque les infrastructures de réseau jouent un rôle essentiel dans le développement des énergies renouvelables. Des technologies nouvelles sont mises en œuvre dans le cadre de projets pilotes et ORES partage son expertise avec des partenaires publics, privés et universitaires. Ces projets portent sur le développement des circuits courts, de l'autoconsommation collective et des communautés d'énergie renouvelable, du stockage, de l'optimisation des productions électriques décentralisées face aux contraintes de congestion ou encore de l'injection de gaz vert – ou gaz issu de sources d'énergie renouvelable – dans le réseau de distribution.

PROJET « E-CLOUD » : L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Depuis début juillet 2019, ORES teste un projet concret de communauté locale d'énergie renouvelable avec douze entreprises de la zone d'activité économique de Tournai Ouest. Mené en collaboration avec IDETA et le producteur/fournisseur Luminus, ainsi que les spécialistes des sociétés N-Side, Dapesco, Siemens et de l'Université de Mons, l'E-cloud permet aux entreprises concernées de consommer prioritairement l'électricité verte (éolienne et photovoltaïque) produite sur le zoning. Celle-ci est acheminée sur le réseau de distribution et est mise à leur disposition sur la base d'une clé de répartition prédéfinie. Les entreprises participantes bénéficient d'un tarif de distribution spécifique et avantageux pour l'électricité « autoconsommée » dans le cadre de cette communauté locale. De plus, elles reçoivent chaque jour une prévision de la production renouvelable locale disponible le lendemain, en fonction du soleil et du vent, ce qui leur permet d'adapter au mieux leur consommation. La mise en pratique de ce modèle permet déjà d'avancer des perspectives d'économie sur la facture d'électricité de l'ordre de 8 à 14%.



« O-ONE » : UNE SOLUTION INTELLIGENTE D'OPTIMISATION DE L'INJECTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE SUR LE RÉSEAU

Il arrive que des parcs éoliens se voient imposer des limites d'injection – contractuelles ou temporaires – pour prévenir des problèmes de congestion sur le réseau de distribution ou de transport. ORES et l'Université de Liège collaborent depuis plusieurs années au développement de solutions destinées à maximiser les injections renouvelables. Via la société BlackLight Analytics, spin-off de l'ULiège, un nouvel algorithme de calcul basé sur l'intelligence artificielle a été mis au point. Il permet de prévoir production et consommation d'électricité avec une grande précision et de moduler la puissance injectable et – injectée – dans le réseau. Depuis début décembre, ce système baptisé O-ONE – pour « ORES - Operator Network Expert » – est testé à partir du centre de conduite du réseau de distribution à Namur dans le but de maximiser l'injection d'électricité renouvelable du parc éolien de Luminus à Lierneux, en Province de Liège. Les premiers résultats des tests ont démontré que les limites d'injection pouvaient être rehaussées de plus de 20% dans certaines conditions.



Soutien aux mobilités alternatives

Autre thématique aujourd'hui incontournable lorsqu'on évoque la transition écologique, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique : la mobilité. Les gaz polluants provenant des transports sont à la source de nombreux débats. Le cadre législatif évolue, les véhicules les plus anciens et les plus polluants sont davantage taxés, voire interdits de circulation dans certaines villes ou régions. Dans ce contexte, une grande partie de la population cherche des alternatives vers lesquelles se tourner.

Toujours dans son rôle de facilitateur, ORES soutient ses partenaires publics et privés dans le développement de la mobilité électrique et « CNG » – c'est-à-dire au gaz naturel comprimé. Au plan environnemental, le gaz naturel en tant que carburant est en effet une alternative de transition très adaptée : les véhicules CNG présentent l'avantage d'émettre moins de CO_2 que leurs homologues diesel ou essence et pratiquement pas d'oxydes d'azote. Par ailleurs, au plan sanitaire, ils ont aussi un rôle crucial à jouer puisque leurs émissions de particules fines sont réduites de 77% par rapport aux véhicules à motorisations classiques. Ils concourent donc à une meilleure qualité de l'air, en ville particulièrement.

Même si la recharge rapide à domicile des véhicules électriques reste encore assez contraignante, ORES entend être un facilitateur sur ce plan également. L'entreprise soutient par ailleurs les opérateurs publics et privés désireux d'installer des bornes électriques ou des stations de chargement CNG publiques, qui apparaissent comme les solutions les plus propices à un développement rapide de cette mobilité plus verte. Il s'agit essentiellement de les informer sur la capacité des réseaux à accueillir leurs installations à moindre coût, de les accompagner lors des



FACILITER LES INJECTIONS DE GAZ VERT

La fédération Gas.be, qui représente les gestionnaires belges de transport et de distribution du gaz naturel, a fait réaliser en 2019 une étude sur le potentiel de la biométhanisation en Belgique. L'étude a démontré que la Wallonie disposait d'un potentiel de biogaz très intéressant qui, une fois valorisé dans des unités de biométhanisation et injecté dans le réseau de distribution, pourrait se substituer progressivement au gaz naturel classique. À terme, un foyer wallon sur deux pourrait être alimenté en biométhane.

Depuis plusieurs années déjà, ORES accompagne différents porteurs de projets dans leurs démarches et procède à des tests d'injection. L'une des premières initiatives suivies par ORES est située dans la commune de Les Bons Villers (BBA – Biométhane du Bois d'Arnelle) et devrait permettre l'injection dans le réseau dans les prochaines années. À Fleurus, l'une des plus grandes unités de biogaz de Belgique, gérée par la coopérative agricole Cinergie, fournit déjà de l'électricité sur le réseau d'ORES, ainsi que de la chaleur sur un réseau local alimentant notamment le site administratif principal de la commune. Les équipes d'ORES collaborent avec les responsables de l'unité de manière à permettre l'injection de biométhane dans le réseau de distribution à grande échelle. La mise en service est programmée pour l'été 2020, après installation d'une cabine d'injection et d'une unité d'épuration qui permet au producteur de passer du biogaz (± 50% de méthane) au biométhane (> 97% de méthane). D'autres initiatives sont également en cours d'étude ou de discussion avec des porteurs de projet dans les provinces du Luxembourg, du Hainaut et du Brabant wallon, avec des perspectives de concrétisation dès 2021.

Par ailleurs, des outils cartographiques en ligne sur le site internet d'ORES sont mis à la disposition des investisseurs désireux de développer des productions vertes et de les injecter sur les réseaux de distribution en moyenne pression/tension. Ces cartes concernent non seulement les injections de biométhane, voire d'hydrogène, mais également les productions d'électricité décentralisées. En quelques clics, elles permettent de visualiser la capacité des réseaux à absorber, selon l'endroit choisi, ces énergies vertes. En offrant une information transparente aux porteurs de projet et en leur permettant une prise de décision documentée, ORES facilite le développement du renouvelable en Wallonie de manière efficace et durable.







procédures d'obtention de permis et, bien évidemment, de raccorder ces installations au réseau de distribution.

En accord et en collaboration avec la CWaPE, ORES a par ailleurs développé un tarif et un mode de raccordement incitatif pour exploitants de stations-service CNG. Au début 2020, la Wallonie ne comptait pas moins d'une trentaine de stations publiques raccordées au réseau de distribution et près de 50 nouveaux projets en gestation. L'augmentation du nombre de points de rechargement sur le territoire wallon contribue à renforcer l'attractivité de ce carburant : en 2019, le nombre de véhicules CNG immatriculés en Wallonie était en hausse de 20% par rapport à 2018 (727 vs. 606) et cette tendance se confirme déjà durant les premiers mois de 2020. Cela ne pourrait être qu'un début : en Allemagne ou en Italie, les voitures roulant au gaz naturel se comptent par centaines de milliers.

Mobilité au gaz naturel

30
stations-service CNG disponibles en Wallonie

Situation janvier 2020

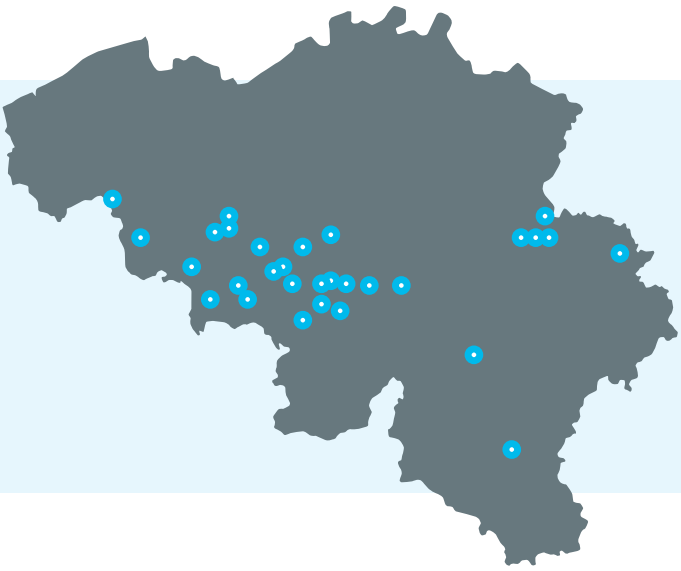

Modernisation du parc d'éclairage public communal

L'énergie la moins polluante étant celle qui n'est pas consommée, la transition énergétique passe également par l'efficacité énergétique – parfois appelée « URE » pour utilisation rationnelle de l'énergie. La maîtrise ou la diminution des consommations est au cœur de toutes les réflexions. Elle implique des changements importants dans les secteurs résidentiels et tertiaires, notamment.

Pour les communes, le défi de la rationalisation des consommations d'énergie – et d'électricité en particulier – est bien réel. L'éclairage des voiries représentant en moyenne plus de 50% de leur facture, c'est en grande partie par la modernisation de leur parc d'éclairage public que passe une gestion plus durable des ressources. À la fin de l'été 2018, le Gouvernement wallon a adopté un Arrêté organisant la modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public wallon, qui va se traduire par le déploiement généralisé de la technologie led – « light-emitting diode ».

Dans ce contexte, entre 2019 et la fin 2029, les deux principaux gestionnaires de réseaux de distribution wallons, ORES et RESA, vont remplacer les quelque 585.000 luminaires publics communaux que compte la Wallonie. La priorité est donnée dans un premier temps aux ampoules au sodium basse pression, que leurs fabricants ne commercialiseront plus sous peu, ainsi qu'aux luminaires les plus énergivores.



Évolution projetée de la consommation électrique du parc d'éclairage public communal sur le territoire ORES dans le contexte du programme de passage au led.

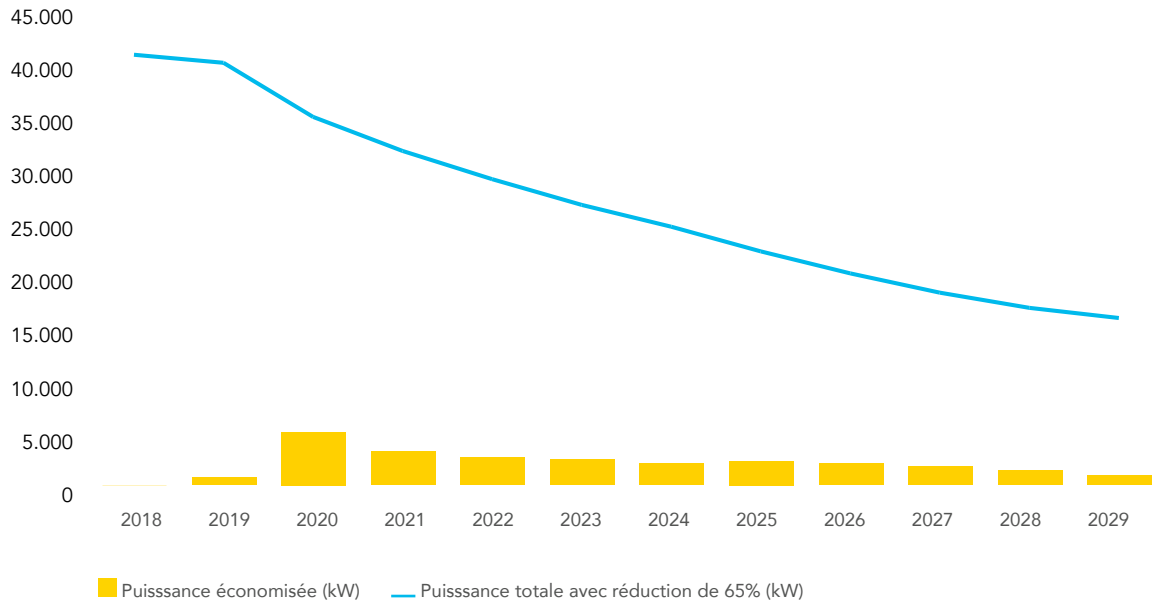

Les lampes led consomment moins et sont donc plus écologiques. Sur le territoire d'activités d'ORES, le renouvellement des luminaires, couplé à la diminution systématique de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00, conduira – une fois l'opération de remplacement complètement terminée – à une réduction de la consommation de l'ordre de 65% – soit 102.000 mégawattheures par an – et une baisse annuelle des émissions de quelque 30.000 tonnes en équivalents CO_2. Grâce à leur durée de vie plus longue, ces lampes nécessitent en outre moins d'entretien que les luminaires classiques.

À la fin de l'année 2019, l'entreprise avait déjà procédé au remplacement de 55.164 luminaires par des leds, avec à la clé, une économie globale annuelle de près de 25.000 MWh et de 7.000 tonnes d'équivalents CO_2. Le parc total géré par ORES en Wallonie étant constitué de plus de 455.000 luminaires, le rythme de remplacement approchera les 40.000 unités par an au cours des 10 prochaines années. De manière concrète, chaque commune verra son parc se moderniser par tranche de 10% chaque année.

Les budgets communaux seront impactés positivement par cette opération, qui conduira à une réduction notable de la consommation électrique. Il faut souligner que l'investissement nécessaire aux travaux est partiellement pris en charge sur une enveloppe fermée – liée à l'obligation de service public à charge des gestionnaires de réseaux – et que le solde sera rapidement compensé par la réduction de coût induite par les meilleures performances énergétiques des lampes led.

Réduire l'empreinte environnementale des réseaux

Au-delà de son rôle de facilitateur de la transition énergétique, ORES porte une attention particulière à l'incidence de ses activités sur l'environnement. L'entreprise souhaite réduire progressivement son empreinte environnementale à travers la gestion durable de ses infrastructures, de son patrimoine immobilier, de son parc de véhicules ainsi que de ses déchets.

Elle s'appuie pour cela sur sa politique environnementale et sur son engagement à exercer ses activités en veillant à la sauvegarde de la qualité de l'environnement et dans le respect de l'équilibre entre écologie, économie et énergie. Elle s'est par ailleurs engagée à réaliser un premier bilan carbone complet en 2020.

C'est d'abord dans le cadre de sa mission principale de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution d'énergie qu'ORES œuvre à la maîtrise de son empreinte sur l'environnement. Le recours à des produits et matières respectant les principes d'éco-conception s'applique à différents niveaux :

- **technologique** : dans le choix des produits et matériaux
- **énergétique** : au niveau de la production de ces produits et matériaux
- **logistique** : via un conditionnement optimisé pour limiter les transports
- **méthodologique** : dans la mise en œuvre et le choix des solutions techniques.

Ce principe s'applique également dans la mise en œuvre de ces matériels, par exemple lors du tracé de nouvelles installations, afin que celles-ci aient un impact limité sur la faune et la flore locales, ainsi que sur le confort des riverains. Il faut noter qu'ORES a procédé en 2019 à l'enfouissement de 140 km d'anciennes lignes électriques aériennes moyenne tension dans un souci d'amélioration de la qualité de fourniture – le réseau souterrain étant moins exposé aux intempéries – mais aussi de réduction de l'impact sur la faune avicole et des désagréments parfois perçus par les riverains au niveau du paysage.

Protection de la biodiversité

La démarche responsable d'ORES au regard de la biodiversité prend aussi d'autres formes. Ainsi, ses services techniques ont trouvé des solutions permettant de limiter la mortalité des oiseaux percutant des lignes électriques en périodes migratoires. Des petites spirales rouge et blanche, suspendues aux lignes électriques sujettes à ce type d'incident, qui permettent une meilleure signalisation de nos installations, quel que soit le moment de la journée – ou de la nuit – et par tout type de temps. Par ailleurs, dans la mesure où l'envol des oiseaux perchés sur les lignes et poteaux peut provoquer, dans certains conditions, l'électrocution des animaux, les conducteurs des lignes qui le requièrent sont isolés. Cette technique s'intègre désormais dans la politique d'entretien de ces lignes, tant dans une optique de respect de l'environnement que pour renforcer la qualité de la fourniture d'énergie aux clients puisque ces incidents provoquent généralement des pannes.

ORES est aussi à l'écoute de ses parties prenantes environnementales en Wallonie dans le contexte du plan de remplacement complet des luminaires d'éclairage public communal par du led. Ses services collaborent depuis plusieurs mois avec ceux du Service Public Wallon chargé des Ressources naturelles et de l'Environnement. Les échanges avec la Direction de la Nature et des Forêts (DNF) visent notamment à contribuer à une meilleure protection des espaces naturels à valeur patrimoniale et des espèces animales protégées et sensibles à la lumière. Il s'agit dans un premier temps d'un travail de croisement des différentes analyses cartographiques en vue d'identifier les tronçons de voiries communales « sensibles ». Proximité du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique (faune et flore), présence d'espèces protégées lucifuges, affectation au plan de secteur, proximité des eaux de surface, proximité d'habitations, regroupement des points lumineux



BÂTIMENT DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE À STRÉPY-BRACQUEGNIES.

concernés par tronçons cohérents… Tous ces éléments sont analysés de manière à pouvoir informer et accompagner au mieux les communes partenaires d'ORES dans leurs décisions relatives à la modernisation des luminaires d'une part, et aux questions d'atténuation voire de suppression des éclairages à proximité des sites sensibles d'autre part.

Économies d'énergie

ORES intègre aussi la notion de développement durable dans la gestion et le renouvellement de son patrimoine immobilier. L'entreprise contrôle les consommations énergétiques de ses bâtiments et s'efforce de limiter les consommations à travers des campagnes de sensibilisation auprès des membres du personnel. Ces dernières années, le remplacement des systèmes de gestion centralisée – automatisation de la conduite des équipements techniques du bâtiment tels que le chauffage, la climatisation, l'éclairage ou la sécurité – a également permis des réductions de consommation pour les bâtiments concernés, notamment à Aye (Marche-en Famenne), Lambermont (Verviers), Louvain-la-Neuve et Frameries.

Mais c'est surtout dans la conception de nouveaux bâtiments que les techniques les plus efficaces en matière d'isolation, de ventilation et d'utilisation de la lumière naturelle sont exploitées. Occupé depuis fin 2019, le nouveau centre technique et de formation d'ORES situé à Strépy-Bracquegnies – le dernier bâtiment en date construit et inauguré par l'entreprise – est une référence en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Comme huit autres bâtiments dont l'entreprise est propriétaire, il est notamment équipé de panneaux photovoltaïques et une éolienne sera prochainement installée sur le site. Par ailleurs, la finalisation du

Production photovoltaïque des bâtiments de l'entreprise

Site	Puissance installée (kWc)	Production PV 2017 (MWh)	Production PV 2018 (MWh)	Production PV 2019 (MWh)	Consommation électrique totale en 2019	Couverture des besoins via prod. PV
Namur	40	34,9	44,9	50,4	138,0	23,3%
Strépy-Bracquegnies	32	30,7	32,8	28,5	554,0	5,1%
Eupen	10	10,7	11,0	10,8	154,0	6,5%
Aye (Marche-en Famenne)	8	6,9	7,9	7,2	304,0	2,4%
Lambermont (Verviers)	45	40,3	41,9	41,5	246,0	14,4%
Louvain-la-Neuve	70	65,6	68,1	62,0	636,4	8,9%
Frameries	50	24,5	51,0	50,6	208,0	16,0%
Leuze-en-Hainaut	41	26,6	43,7	42,8	266,0	10,1%
Total	**296**	**240,2**	**301,4**	**293,7**	**2.546,7**	

chantier du nouveau siège social d'ORES à Gosselies, qui sera opérationnel dès l'automne 2020, va également permettre de rationnaliser le patrimoine immobilier de l'entreprise en réunissant sur un même site, très performant énergétiquement et certifié BREEAM, quelque 800 collaborateurs des services généraux travaillant aujourd'hui sur six sites différents.

Les efforts entrepris ces dernières années au niveau de la gestion énergétique des bâtiments, ainsi que la sensibilisation du personnel aux gestes d'économies, se traduisent dans les chiffres de consommation. Sur la plupart des sites de l'entreprise, ceux-ci sont en baisse pratiquement constante ces dernières années. Seule la consommation de deux bâtiments situés à Namur présente une hausse notable depuis 2017 ; celle-ci est due au fait que les services d'ORES occupent totalement ces bâtiments qui, jusqu'alors, étaient partagés avec la société Elia.

Par rapport à 2018, la consommation électrique globale des sites appartenant à l'entreprise est en baisse de 348 MWh ; la consommation de gaz diminue quant à elle de plus de 662 MWh.

Évolution des consommations d'électricité des bâtiments de l'entreprise

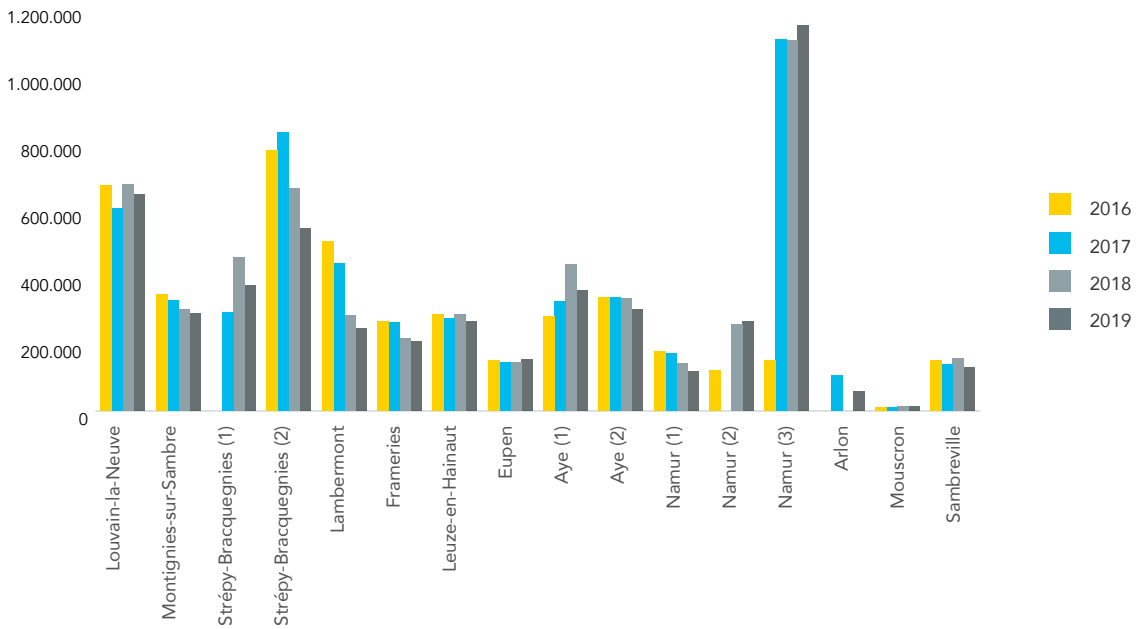

Le charroi de service d'ORES se compose en 2019 de près de 1.100 véhicules. Désormais, l'entreprise privilégie le choix du carburant CNG pour le renouvellement des véhicules de sa flotte, en fonction des modèles disponibles sur le marché. Aujourd'hui, 8,2% du charroi de service roulent au gaz naturel comprimé.

Charroi de véhicules de service ORES avec part du CNG



53 camionnettes > 3,5T



108 nacelles sur porteur
dont 1 CNG



908 voitures/utilitaires < 3,5T
dont 88 CNG et 2 électriques



20 camions

Le personnel de direction et d'encadrement, ayant droit à un véhicule de société loué en formule leasing, est également incité financièrement à privilégier des modèles CNG ou hybrides électriques. En 2019, une douzaine de cadres seulement avaient opté pour l'une ou l'autre solution.

Le covoiturage est également encouragé pour les collaborateurs se rendant au travail avec un véhicule privé. En 2019, 1.286 jours de covoiturage ont été enregistrés au sein de l'entreprise.

De plus, un peu plus de 800 collaborateurs ont également la possibilité de télétravailler à domicile un jour par semaine. Au-delà de l'avantage en termes d'équilibre vie professionnelle - vie privée, cette mesure a permis à chacun de ces membres du personnel d'économiser en moyenne 1.600 km de trajet sur l'année, soit un total consolidé de 1.280.000 km évités en 2019, ce qui représente près de 152 tonnes d'équivalents CO_2.

Enfin, ORES est particulièrement attentive à la gestion de ses déchets et veille au processus de recyclage via des filières agréées, ainsi qu'à la traçabilité des traitements. L'entreprise transmet chaque année au Service Public de Wallonie la déclaration relative à la production de déchets dangereux au cours de l'année précédente. Dans ce contexte, elle veille à disposer des certificats garantissant le traitement pertinent de ces déchets, dans le respect des normes légales.

Une réflexion engagée fin 2018 sur le reconditionnement de certains transformateurs a conduit à la mise en place au cours de l'année 2019 d'un circuit de réutilisation – après remise en condition – des équipements correspondant aux plans de tension actuels du réseau. Cette mesure permettra d'éviter le déclassement d'une part importante des transformateurs qui sont retirés des réseaux et qui, préalablement, auraient été désassemblés et ensuite détruits conformément aux réglementations en vigueur. Elle devrait commencer à porter ses fruits à compter de 2020.



L'augmentation du tonnage de transformateurs éliminés en 2019 (voir tableau en page 34) est liée au fait que quelques sites d'exploitation de l'entreprise avaient conservé des transformateurs usagés – parfois durant plusieurs mois – dans l'attente d'une clarification des consignes et conditions de leur reconditionnement. Une fois la situation éclaircie, de nombreux transformateurs ont finalement été éliminés, dans la mesure où ils ne satisfaisaient pas aux conditions.

En ce qui concerne les déchets industriels banals dits de Classe II, ORES a mis en place le tri sélectif depuis quelques années, avec des effets tangibles. Les fournisseurs ont aussi été invités à diminuer les emballages excessifs. Cependant, au cours de l'exercice 2019, plusieurs déménagements de sites, comme celui du district de Marche-en-Famenne vers Marloie, ainsi que des opérations de nettoyage lors de « cleaning days » préalables au transfert des services administratifs vers le futur siège central de Gosselies prévu en 2020, ont conduit à la production d'un volume anormal de ce type de déchets. Cela se traduit globalement dans les statistiques présentées à la page 34.

Enfin, il faut souligner que, indépendamment de la politique menée, pour certains types de déchets, les quantités peuvent fluctuer d'une année à l'autre en fonction des activités. C'est le cas par exemple pour le retrait d'amiante lors d'entretiens de cabines de distribution, pour l'évacuation d'huiles usagées contenues dans certains appareillages électroniques, ou encore des terres souillées devant être enlevées et traitées à la suite d'accidents environnementaux comme la perte d'huile au niveau d'un transformateur accidenté ou la découverte d'une poche de pollution lors de travaux.

Évolution des volumes de déchets produits

Quantités (en kg)	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets industriels banals (Classe II ; DIB)	639.742	550.875	523.401	493.460	516.971
Papier/carton en mélange	232.736	321.837	143.945	126.380	117.559
PMC			5.394	5.459	6.069
Huiles diverses	8.622	5.824	10.924	17.854	10.780
Transformateurs	395.790	360.048	266.328	372.672	461.592
Cellules SF6	14.196	3.344	10.502	5.398	6.362
Bois	6.760	10.320	22.280	33.480	33.300
Équipements mis au rebut	3.441	1.180	1.854	6.353	11.797
Terres souillées	83.460		16.608		5.700
Amiante	17.496	13.794	18.480	29.110	18.370
Cuivre, bronze, laiton	11.427	7.477	4.934	7.183	8.579
Métaux divers	421.214	408.718	375.747	431.968	441.885
Petits déchets dangereux	3.929	972	4.795	2.059	2.212
Total	**1.838.813**	**1.684.389**	**1.405.192**	**1.531.376**	**1.641.175**

Mode de traitement des déchets et volumes

Quantités (en kg)	2018		2019	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Valorisation énergétique		22.751		6.832
Recyclage organique		420		
Recyclage inorganique		522		10.091,48
Échange pour valorisation	388.939	1.080.634	472.952	1.118.656
Utilisation comme remblais ou fondations	2.280		4.420	
Mise en décharge (CET)	26.830		13.580	
Traitement physico-chimique avant élimination	3.400		7.500	
Regroupement avant élimination	202		412	
Stockage hors site avant élimination	5.398		6.732	

4. Fiabilité des réseaux

L'électricité et le gaz naturel sont au cœur de l'activité économique de la Wallonie. Indispensables pour la collectivité, les entreprises et les ménages, les réseaux de distribution constituent en quelque sorte le système cardio-vasculaire de la société. La responsabilité première d'ORES dans son rôle de GRD est donc de garantir durablement la fiabilité de ces réseaux et de la fourniture d'énergie, aujourd'hui et demain.





Pour notre entreprise, il est fondamental de maintenir et de mettre en place des infrastructures de qualité et d'investir dans les réseaux intelligents afin de s'inscrire pleinement dans la dynamique de la transition énergétique et accueillir les productions issues de sources renouvelables. Face aux changements climatiques, il s'agit aussi plus que jamais de garantir la sécurité de la fourniture, ainsi que l'efficacité et la durabilité des réseaux au bénéfice de l'ensemble de la population. Les 2.400 membres du personnel sont mobilisés au quotidien pour continuer à améliorer la qualité de la fourniture et les délais d'intervention.

Réseaux ORES - chiffres-clés 2019

Électricité

51.326 km de réseaux

1.367.936 points de fourniture actifs

12.120.695 MWh d'électricité distribuée

Gaz naturel

9.931 km de réseaux

503.040 points de fourniture actifs

13.898.000 MWh de gaz naturel distribué

Continuité de service, 24h/24 et 7j/7

La population compte légitimement sur une alimentation en énergie continue et de qualité. Les services d'exploitation et de dépannage d'ORES sont organisés et dimensionnés pour intervenir sur le terrain, notamment en cas de problème de fourniture tout au long de l'année.

Sur le réseau électrique, nos équipes sont intervenues à plus de 11.250 reprises en 2019, un chiffre stable par rapport aux dernières années. Les temps d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau moyenne tension sont en hausse pour les interventions planifiées, mais en baisse notable pour la durée des pannes (« indisponibilités non planifiées »).

	Moyenne en heure 2018	Moyenne en heure 2019
Indisponibilité planifiée – intervention	00:33:08	00:35:53
Rétablissement de l'alimentation	02:53:19	03:15:56
Indisponibilité non planifiée - intervention	00:55:00	00:45:00
Rétablissement de l'alimentation	00:42:18	00:44:21

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients, les pannes trouvent majoritairement leur origine dans des avaries ou des défauts d'ordre technique (85%), mais aussi dans les intempéries (6%) et les « agressions extérieures » (9%) – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises exécutant des travaux de voirie en domaine public à proximité des infrastructures de réseau. Les indicateurs relatifs aux temps d'intervention sont en légère hausse par rapport à l'année précédente.

	Moyenne en heure 2018	Moyenne en heure 2019
Durée moyenne d'arrivée sur site	00:49:07	00:50:46
Durée moyenne d'intervention	01:06:05	01:07:53
Temps d'indisponibilité non planifiée	01:55:12	01:58:39

Sur les réseaux de distribution de gaz naturel, la sécurité fait l'objet de toutes les attentions lors des interventions planifiées ou non. En effet, toute dégradation des canalisations peut conduire à une fuite, avec des risques potentiels pour les riverains et les techniciens. Dans une approche préventive, les réseaux de distribution de gaz naturel sont contrôlés chaque année – à raison de quelque 20% de leur longueur totale - dans le cadre de la recherche systématique de fuites. Près de 1.800 km ont été contrôlés en 2019.

Le nombre de fuites réparées dans ce cadre est en diminution, ce qui témoigne de la qualité des réseaux suite notamment aux travaux de rénovation et de remplacement des dernières années. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret Impétrants et la mise en ligne de la plateforme « Powalco » depuis 2018 conduisent à une communication renforcée et une meilleure recherche de synergies entre les différents gestionnaires de conduites et canalisations. Cette nouvelle méthode de concertation permet aussi de limiter le nombre d'incidents.

Canalisations contrôlées (en km)	2018	2019
Moyenne pression	688	663
Basse pression	844	1.124
Total	**1.532**	**1.787**

Réparation de fuites sur le réseau gaz	2018	2019
Interventions suite à un appel de tiers	1.320	1.223
Interventions suite à un contrôle systématique sur le réseau	811	575

Temps d'intervention urgente sur le réseau gaz (après dégâts)	2018	2019
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:55:58	00:50:40
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:01:17	01:00:31
Temps d'arrivée et intervention (appel - fin)	01:57:15	01:51:11

Investissements dans les réseaux de distribution d'électricité

Réseau électrique moyenne tension

21.256 km

Réseau électrique basse tension

30.070 km

Des investissements conséquents ont été consentis pour moderniser, voire développer les infrastructures existantes. Plus de 320 km de nouveaux câbles ont été posés dans le cadre de travaux d'extension des infrastructures de réseau. Il faut noter aussi que 141 km d'anciennes lignes aériennes moyenne tension, plus exposées aux intempéries, ont été démontées et remplacées par des infrastructures souterraines. Les entretiens de lignes aériennes ont concerné cette année 77 km de réseaux.

La modernisation des réseaux électriques et leur adaptation au développement toujours plus intensif du renouvelable passe aussi par la « smartisation » et l'automatisation des différents ouvrages qui en font partie. Il s'agit notamment des postes de transformation haute tension/moyenne tension qui assurent la liaison entre le réseau du GRT Elia et le réseau d'ORES, ainsi que des cabines de distribution principales. Sur son réseau, ORES compte quelque 130 points d'interconnexion avec le réseau de transport et plus de 22.700 cabines de distribution, dont environ 9% étaient « smartisées » à la fin 2019. L'apport de nouvelles technologies numériques ou optiques dans ces équipements permet aussi de sécuriser et de fiabiliser leur fonctionnement, au bénéfice de tous les clients. Par ailleurs, le déploiement, progressif et segmenté, des compteurs intelligents va s'opérer chez certaines catégories de clients résidentiels dans le respect des modalités prévues en 2018 par le Gouvernement wallon. ORES et RESA ont préparé ce déploiement en



faisant collaborer leurs équipes durant l'année 2019, dans le contexte d'un programme baptisé Switch.

Enfin, les équipes techniques d'ORES ont procédé à près de 7.500 nouveaux raccordements sur les réseaux électriques et installé plus de 13.000 nouveaux compteurs.

Suite notamment à la reprise des communes de Wallonie picarde qui dépendaient de Gaselwest avant le 1er janvier 2019, le parc total de compteurs à budget actifs géré par l'entreprise s'est accru globalement d'un peu plus de 1.000 unités pour passer à 47.667 compteurs électriques (voir aussi chapitre Satisfaction du client).

Investissements dans les réseaux de distribution de gaz naturel

Réseau de gaz naturel moyenne pression

3.905km

Réseau de gaz naturel basse pression

6.026km

Les extensions du réseau de distribution de gaz naturel font l'objet d'un calcul de faisabilité économique dont les paramètres sont approuvés par le régulateur wallon. Compte tenu d'une part, de l'évolution à la hausse des coûts ces dernières années, notamment en matière de travaux d'excavation et de voirie, et d'autre part, des nouvelles exigences en termes d'efficacité énergétique qui réduisent les estimations de consommation future, les conditions de réalisation de ces extensions sont devenues nettement moins favorables. Les demandes de raccorde-



ment « hors réseau » entraînent donc généralement des frais importants qui sortent de l'enveloppe disponible pour les GRD et qui doivent éventuellement être pris en charge par les demandeurs eux-mêmes. Les extensions du réseau sont dès lors très limitées désormais.

Les investissements dans les réseaux moyenne et basse pressions se sont poursuivis en 2019. Le remplacement des anciens réseaux basse pression en fonte ou fibrociment devenus obsolètes se poursuit et un peu plus de 20 km ont été retirés durant l'exercice au profit de conduites en polyéthylène, mieux adaptées aux conditions actuelles d'utilisation et d'exploitation. Elles présentent aussi de meilleures caractéristiques d'étanchéité et de résistance, notamment aux mouvements de sol. Il subsiste encore 68 km – soit 0,7% du réseau – d'anciennes canalisations de ce type à remplacer dans les prochaines années. Par ailleurs, 79 km de nouvelles conduites ont été placées,

Plan de conversion du gaz pauvre vers le gaz riche sur le territoire d'activités d'ORES

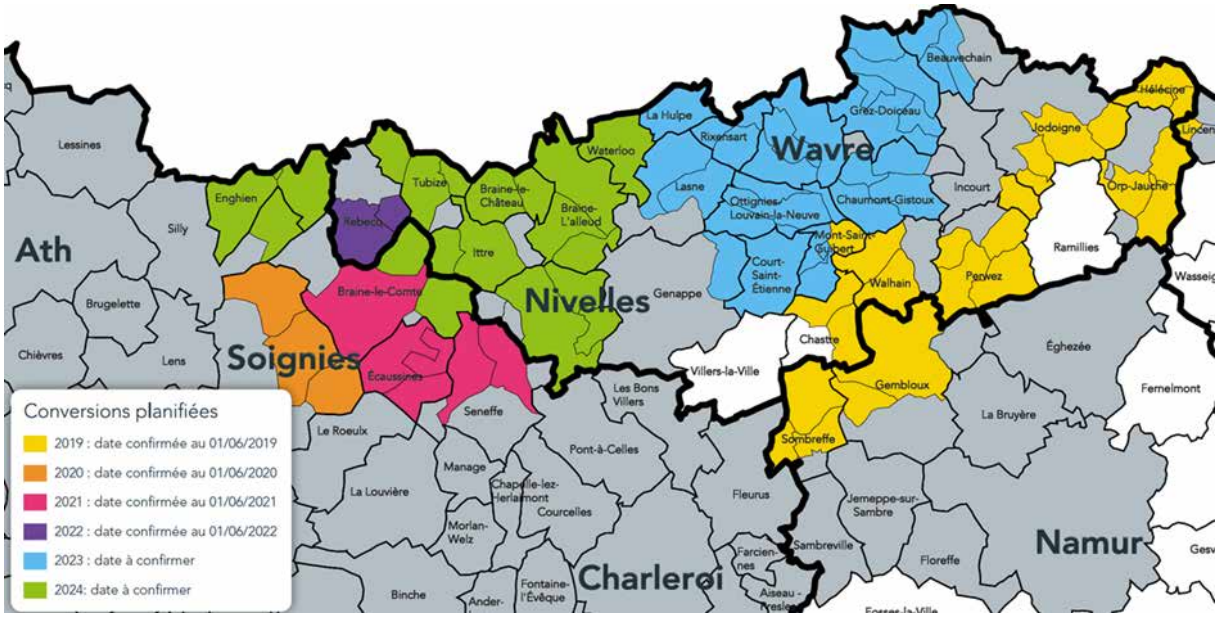

plus de 10.500 branchements ont été réalisés ou rénovés et près de 9.550 nouveaux compteurs installés.

Parallèlement, 2019 a vu la réalisation de la première phase de conversion des réseaux du gaz pauvre au gaz riche sur le territoire géré par ORES. Suite à la décision des Pays-Bas de réduire progressivement puis d'arrêter totalement leurs exportations de gaz (pauvre ou à faible pouvoir calorifique, dit gaz L) au plus tard en 2030, les pays consommant ce type de gaz doivent adapter leurs réseaux de distribution. En Belgique, la moitié des clients alimentés par les réseaux de distribution sont concernés et sur le réseau géré par ORES, une trentaine de communes regroupant environ 120.000 clients vont être converties progressivement au gaz riche (gaz H) d'ici à 2024. Un plan de conversion L/H a été établi et au terme de sa première phase, clôturée en juin 2019, le passage d'un gaz à l'autre est effectif pour les communes de Chastre, Gembloux, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Lincent, Mont-St-Guibert, Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe et Walhain. Les opérations se poursuivront à Soignies en 2020 et ensuite dans d'autres communes jusqu'en 2024. Dans ce contexte, un plan de communication très précis, validé par le régulateur du marché et les autorités, est mis en œuvre pour informer les clients concernés.



PROMOTION DU RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE GAZ NATUREL : OBJECTIF DÉPASSÉ

Les performances énergétiques des nouvelles habitations et des nouvelles chaudières à condensation permettent aux clients de réduire leurs consommations. Pour compenser cette baisse des volumes transitant dans les canalisations et promouvoir une énergie de chauffage certes fossile mais moins polluante que le mazout, ORES mène depuis plusieurs années une campagne visant à promouvoir le gaz naturel et accroître le nombre de clients raccordés sur le réseau existant. Il s'agit d'en maximiser l'utilisation et d'éviter une baisse de rentabilité des infrastructures qui pourrait se traduire, à terme, par une augmentation des tarifs de distribution pour les clients déjà raccordés. En 2019, l'objectif initial fixé avec le régulateur du marché wallon pour la campagne Promogaz était de convaincre 3.200 nouveaux clients. Objectif atteint et largement dépassé, puisque grâce au travail des équipes en charge de cette campagne, pas moins de 3.903 nouveaux clients ont décidé de se raccorder au réseau durant l'exercice écoulé.





Gestion du parc d'éclairage public communal

457.650

Luminaires

40.356 kW

Puissance installée

169.494.885 kWh

Consommation totale

L'entretien de l'éclairage public communal est une obligation de service public (OSP) dévolue aux gestionnaires du réseau de distribution électrique. Dans ce contexte, ORES entretient, répare et modernise – voir aussi le chapitre « Transition énergétique et environnement » – les luminaires qui éclairent les voiries communales, les parcs publics ou les places, de même que les ouvrages d'illumination qui mettent en valeur certains édifices communaux. Tous ces équipements contribuent à la sécurité et à l'embellissement de l'espace public. En revanche, ORES ne gère pas l'éclairage des voies rapides, des autoroutes et de la plupart des routes régionales. En 2019, le parc total s'est encore enrichi de plus de 14.000 luminaires suite à l'intégration des équipements d'éclairage des communes gérées jusqu'au 1er janvier 2019 par Gaselwest, dont un nombre important de lampes au sodium basse pression. Les chiffres masquent donc l'effort réalisé à partir de septembre 2019 dans le cadre du projet de remplacement de ces lampes dans 62 communes, qui initie le grand programme de conversion de l'ensemble du parc aux lampes led d'ici fin 2029.

Composition du parc de luminaires géré au 31/12/2019

Évolution du nombre d'ouvrages par type de lampe	2018	2019
HgLP - mercure basse pression	654	648
TL - tube luminescent	21	23
HgHP - mercure haute pression	1.959	8
NaLP - sodium basse pression	95.755	96.385
NaHP - sodium haute pression	233.295	237.032
MHHP - halogénures/iodures métalliques	66.557	68.086
Led - diodes électroluminescentes	44.701	55.164
Autres	222	304
Total	**443.164**	**457.650**

L'éclairage public est indispensable pour assurer la sécurité des riverains et la visibilité des piétons et automobilistes. Sur son site web, ORES met à disposition des citoyens une application qui leur permet de signaler en quelques clics un lampadaire en panne. Cette application connaît une utilisation sans cesse croissante.

	2018	2019
Nombre de signalements de luminaires défectueux via le site web d'ORES (citoyens) ou l'application Lumiweb (communes)	38.121	45.570

Autre possibilité pour les clients qui souhaitent indiquer un problème d'éclairage : le numéro des services de dépannage de l'entreprise – 078/78.78.00 – ou le signalement du problème à leur administration communale. Durant l'année 2019, ces signalements ont conduit à la réparation de 35.842 luminaires. Par ailleurs, 47.580 luminaires ont été entretenus préventivement.

Enfin, l'éclairage public permet aux communes de mettre leur patrimoine architectural en valeur. De nombreux projets d'illumination ont été menés en 2019 par les bureaux d'étude de l'entreprise, parfois en collaboration avec des opérateurs privés ; ils ont concerné particulièrement les communes de Beloeil, Herve, Houffalize, Mons, Nivelles, Ouffet, Saint-Ghislain et Tournai.

5. Satisfaction du client

Sur un marché de l'électricité et du gaz en pleine évolution, ORES entend être un facilitateur au service de ses clients – les fournisseurs, les ménages, les entreprises et l'ensemble des services publics. La transformation numérique est en marche chez les clients et le programme ambitieux dont s'est dotée ORES sur ce plan livre des résultats tangibles.

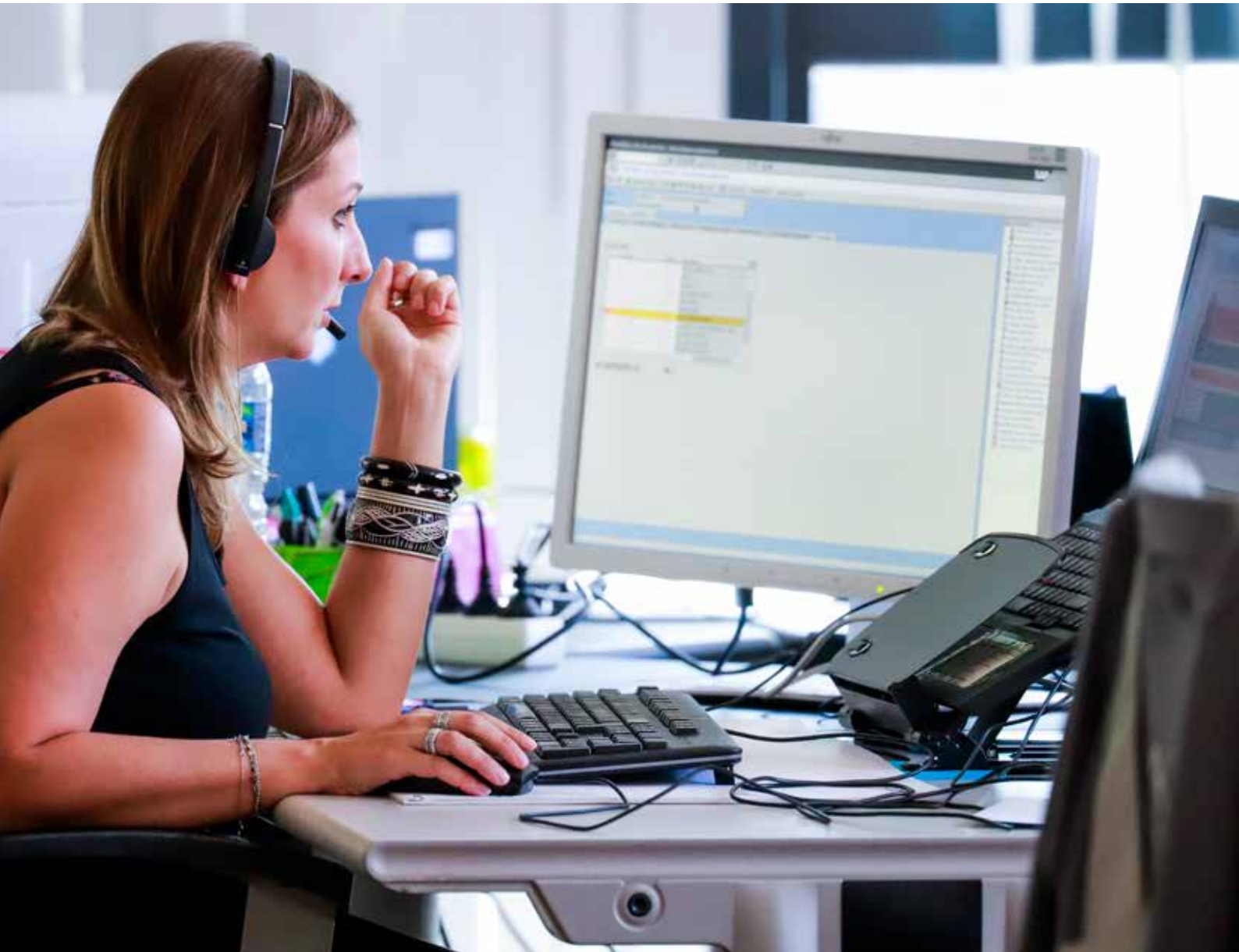

Depuis plusieurs années, notre entreprise veille tout particulièrement à prendre en compte les nouveaux besoins des clients afin de leur proposer un service conforme à leurs attentes, basé sur une mise en relation et une communication fluides avec nos différents services. Il s'agit aussi pour ORES de gérer efficacement les données de consommation, dans le respect des règles en vigueur, afin de favoriser la communication au sein du marché. Par ailleurs, l'entreprise veut être en mesure de poursuivre ses missions et obligations de service public, en particulier celles qui garantissent l'accès à l'énergie aux populations fragilisées.

L'expérience-client et le retour d'expérience au cœur de l'évolution

Décentralisation des productions d'énergie, digitalisation des services, nouveaux rapports à la consommation, « uberisation » des métiers… Autant de phénomènes qui relèvent considérablement le niveau d'exigence du client, y compris et a fortiori vis-à-vis d'une entreprise de service public. Pour conserver sa position de partenaire privilégié des citoyens, des communes et des autres acteurs du marché, ORES mise sur le développement de services qui traduisent sa vision : « faciliter l'énergie, faciliter la vie ». Pour y parvenir, elle se dote de moyens appropriés, à travers sa propre transformation digitale, et continue de mesurer la satisfaction des clients ainsi que la maturité numérique de l'expérience-client.

L'entreprise met désormais en place des groupes de discussion avec ses clients pour tester de nouvelles procédures ou de nouveaux services – digitaux par exemple – avant leur implémentation. En prenant en compte leur avis dès les phases de réflexion, ORES peut anticiper et s'aligner autant que possible sur les attentes.

En 2019, les enquêtes de satisfaction menées auprès des clients se sont poursuivies, avec des résultats contrastés selon l'indicateur (voir tableau ci-contre). En moyenne sur l'année, le taux de satisfaction des clients résidentiels contactés à la suite d'une interaction technique avec nos services – généralement des travaux menés à leur domicile

Travail « basse puissance » (par exemple, raccordement d'une nouvelle habitation au réseau électrique)

- Note des clients 8,15/10
- 24.682 enquêtes envoyées par e-mail
- Taux de participation 30,5%
- 3.135 clients insatisfaits recontactés par téléphone
- 338 plaintes introduites suite à l'enquête

Relève des index de consommation

- Note des clients 8,06/10
- 65.082 enquêtes envoyées par e-mail
- Taux de participation 22%
- 162 clients recontactés à leur demande

Parcours pose des compteurs à budget (depuis novembre 2019)

- Note des clients 7,1/10
- 2.693 enquêtes envoyées par e-mail
- Taux de participation 7,5%
- 9 clients recontactés à leur demande

Travail « haute puissance » (par exemple, raccordement d'une petite ou moyenne entreprise au réseau électrique)

- Enquête réalisée de septembre à décembre 2019
- Note des clients 6,7/10
- 59 interviews par téléphone
- Taux de participation 80%

Enquête sur l'utilisation du compteur à budget

- Enquête réalisée en décembre 2019
- Note des clients 7,4/10
- 10.400 enquêtes par e-mail
- Taux de participation 5,5%
- 73% des clients recommanderaient le compteur à budget à leurs amis

Nombre de plaintes reçues en 2019 par canal de contact

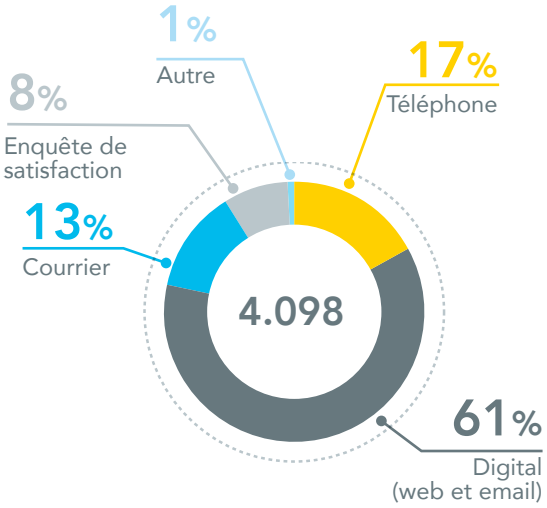

Demandes d'indemnisation

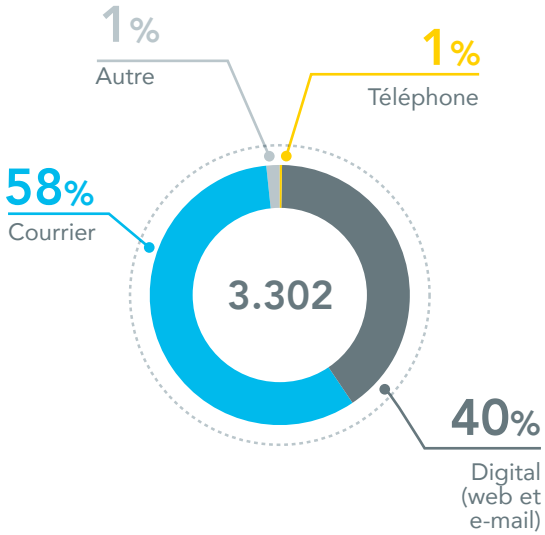

Demande de médiation

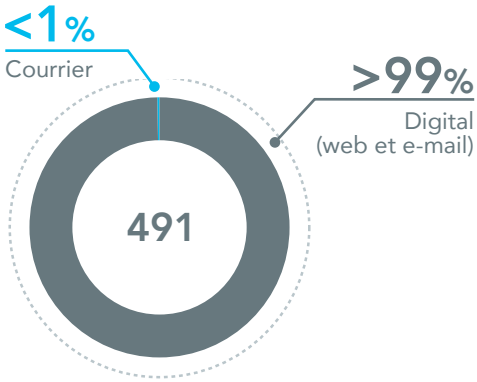

– atteint la note de 8,15/10. Cet indicateur faisait d'ailleurs partie d'un objectif commun à atteindre par toute l'entreprise dans le cadre d'une convention collective de travail (CCT) annuelle – objectif fixé à un score de 8/10.

Autre objectif lié à la même CCT, le taux de rappel des clients insatisfaits. Chaque client se déclarant insatisfait lors des enquêtes est recontacté. Cette démarche vise non seulement à écouter les motifs d'insatisfaction et à rectifier le modus operandi suivi, mais aussi à cibler les points de complexité récurrents et, le cas échéant, à corriger les processus. L'objectif était fixé à 95% de clients rappelés et n'a pu être totalement atteint, avec un score de 94,8% en moyenne sur l'année.

Les enquêtes menées permettent d'interroger les processus internes et si nécessaire de les remettre en question. Les retours d'expérience reçus permettent aussi de sensibiliser les entreprises travaillant pour ORES, et notamment les entrepreneurs en charge des travaux d'excavation et de terrassement, puisque nombre de ces retours, tout comme une majorité de plaintes, concernent les travaux réalisés en trottoir.

Pour formuler leurs griefs – qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou une médiation – les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne disponibles sur le site web d'ORES. Le canal digital est d'ailleurs aujourd'hui celui qui est privilégié par les clients pour l'introduction de leurs plaintes. Pour chaque demande traitée, un accusé de réception est adressé par courriel ou par courrier, afin d'assurer le client de la prise en charge de son dossier.

Le nombre de dossiers à traiter a nettement augmenté en 2019 (+14,3% par rapport à 2018) ; cette hausse est principalement due à une augmentation du nombre de demandes d'indemnisation forfaitaire, consécutive à une panne de plus de 6 heures intervenue en milieu urbain et ayant affecté un grand nombre de clients.

Types de plainte/demande	Reçues	Fondées
Insatisfaction	4.098	2.429
Indemnisation	3.302	1.351
Médiation	491	79

Les équipes en charge du suivi des dossiers de plainte se fixent un délai maximum de 30 jours calendrier pour adresser une réponse utile et de qualité au client demandeur.

Grâce notamment à la digitalisation des échanges, le délai moyen de traitement et de réponse des dossiers diminue globalement au fil des années.

Types de plainte	Délai moyen de traitement (en jours)
Insatisfaction	20
Indemnisation	28,35
Médiation	17,91

Respect des délais lors des demandes de travaux

La qualité des travaux réalisés par les équipes de techniciens et les entrepreneurs externes chez les clients font également l'objet d'un suivi rigoureux. Les clients ont en effet souvent recours aux services d'ORES dans des moments importants de leur vie, par exemple à l'occasion de la construction de leur habitation et de l'indispensable raccordement aux réseaux d'énergies.

L'entreprise veut répondre à chaque demande et exécuter chaque travail dans le délai fixé par le régulateur du marché wallon, à l'exception toutefois des cas où la demande du client implique des travaux de renforcement du réseau électrique.

Respect des délais en 2019

89%

Offres de raccordement au réseau électrique basse tension

89%

Raccordements au réseau électrique basse tension

64%

Raccordements au réseau électrique moyenne tension

91%

Offres de raccordement au réseau gaz basse pression

91%

Raccordements au réseau de gaz naturel basse pression

Les demandes de raccordement au réseau électrique moyenne tension affichent le moins bon résultat en matière de respect des délais. Ces demandes nécessitent invariablement des études préalables afin de déterminer si des renforcements des infrastructures sont nécessaires en amont. Cette étape intermédiaire allonge les délais, ce qui peut parfois mettre des professionnels en difficulté. Les bureaux d'étude de l'entreprise requestionnent la gestion des dossiers, en les priorisant et en anticipant certaines actions comme la conception des plans ou les demandes d'autorisation auprès des autorités compétentes ; l'objectif poursuivi consistant à raccourcir les délais pour répondre plus efficacement aux demandes. L'entreprise peut encore progresser dans ce domaine.

Digitalisation et personnalisation des contacts avec les clients

Les attentes des clients évoluent aujourd'hui au rythme des développements numériques. ORES se doit d'y répondre, non seulement en termes de disponibilité et de rapidité de service, mais aussi en termes d'accessibilité. Plus encore que le téléphone, le client préconise les canaux digitaux pour ses relations avec l'entreprise. En 2019, 65% des contacts clients ont eu lieu via un canal digital. Le site web a enregistré plus de 1,6 million de visites sur l'année, soit une hausse de 25% par rapport à 2018. La part des contacts « mobiles » – via smartphone ou tablette – est également devenue majoritaire avec 55% des accès.

Si les visites du site peuvent encore avoir un caractère informatif, dans leur grande majorité désormais – 65,2% en moyenne, avec un pic mensuel à 75% – elles ont pour objet une « transaction » entre le client et l'entreprise : communication des index de consommation, signalement de pannes d'éclairage public, suivi des interruptions de fourniture, demandes de raccordement, etc.

Site ores.be - ventilation des visites à caractère transactionnel

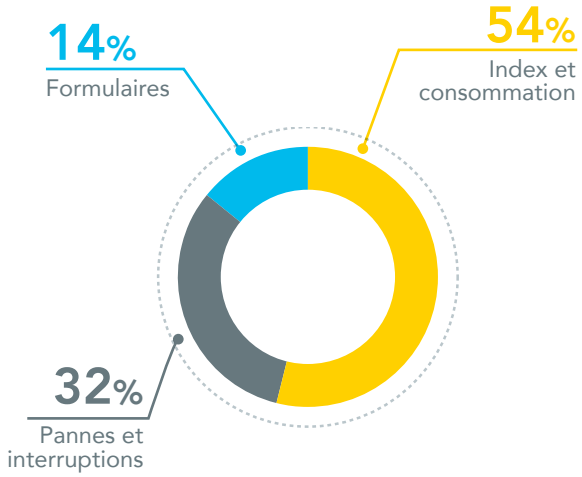

La digitalisation des interactions avec le client se traduit aussi par une offre accrue et la mise en ligne de nouvelles fonctionnalités sur le site. Durant l'année 2019, un accent particulier a été placé sur l'information et l'accompagnement des clients en matière de tarification et de facturation : un outil de simulation du coût d'un raccordement électrique a été mis en ligne, les différents tarifs appliqués par l'entreprise ont été assortis d'explications pratiques et les clients ont désormais la possibilité de vérifier leur mois de relève d'index, information intéressante notamment pour les clients prosumers. Par ailleurs, ORES étant aussi fournisseur social pour les clients protégés, des précisions et compléments d'information ont été apportés par rapport aux factures.

Les réseaux sociaux – internes comme externes – font également partie intégrante de la politique de communication de l'entreprise. Qu'il s'agisse de Facebook, Twitter ou Instagram, ces modes d'interaction sont de plus en plus prisés par le public. Facebook demeure le canal qui rencontre le plus de succès.

Nombre d'abonnés à la page Facebook d'ORES

7.421

Nombre moyen de réactions aux publications

826

Portée moyenne des publications par jour

1.942 internautes

Nombre de messages personnels reçus en moyenne chaque mois

402

L'internet et les réseaux sociaux ont encore démontré toute leur importance et leur valeur pour le public durant la crise du COVID-19 au printemps 2020. La page Facebook et les pages spécifiques du site web dédiées à l'information des clients détenteurs de compteur à budget ont pulvérisé tous les records d'affluence durant la période de confinement.

Des pics à 35.000 visites sur une seule journée ont été atteints, alors que la moyenne hebdomadaire sur ores.be se situe habituellement autour de 25.000. Pour Facebook, la soirée du 18 mars 2020 a vu la page culminer à 1.500 visites simultanées pour une moyenne classique de 20 à 30 seulement en temps normal.

La digitalisation croissante des relations ne doit cependant pas s'opérer au détriment de la personnalisation des échanges. ORES y veille. Ainsi, lorsqu'il sollicite l'entreprise pour une demande de travail par exemple, le client est accompagné tout au long du processus et de ses démarches par un.e conseille.è.r.e clientèle, qui est son point de contact unique dans l'entreprise et s'assure du bon déroulement des opérations.

Gestionnaire des données de consommation

L'une des missions essentielles d'ORES sur le marché consiste à relever, valider et transmettre les données de consommation des clients à leur fournisseur. À la fin 2019, l'entreprise comptait plus de 1,45 million de compteurs électriques et 550.000 compteurs à gaz. Pour les clients dont la consommation et la facturation nécessitent une relève plus régulière, des compteurs télérelevés mensuellement ou de manière automatique tous les quarts d'heure sont également à disposition.

L'entreprise a aussi pour mission de veiller à ce que chaque point de raccordement soit identifié et relié à un contrat de fourniture. À travers la gestion du registre d'accès, nos équipes suivent les changements de fournisseur, ainsi que les débuts et fins de contrat de fourniture. Lorsqu'un point de raccordement sur le réseau enregistre une consommation d'énergie sans qu'un contrat n'ait été conclu avec un fournisseur, ORES a pour mission de tenter de régler la situation et proposer des alternatives pour éviter la coupure de l'approvisionnement. Ce type de situations survient notamment lorsqu'un client s'installe dans une nouvelle habitation sans prévenir son fournisseur de ce changement. Dans la toute grande majorité des cas, les services administratifs d'ORES trouvent une solution avec le client concerné afin d'éviter la coupure qui est la mesure réglementaire ultime de conclusion de ces situations problématiques. En 2019, la coupure n'est intervenue que dans 5% des cas.

Déménagements problématiques gérés par ORES en 2019	Électricité	Gaz naturel	Total
Demandes reçues	34.784	14.767	49.551
Coupures d'alimentation	1.615	851	2.466

Gestion de la précarité énergétique

En Belgique, l'accès à l'énergie est un droit fondamental. Les législations régionales prévoient des mécanismes pour aider chaque personne à y avoir accès, même si elle se trouve en difficulté. Pour certaines catégories de clients, ORES joue le rôle de fournisseur d'énergie. L'entreprise devient alors soit fournisseur social pour les clients protégés socialement, soit fournisseur temporaire – aussi appelé « fournisseur X » – lorsque les clients se trouvent en situation problématique avec leur fournisseur commercial.

ORES fournisseur – nombre de clients	Électricité	Gaz naturel	Total
Fournisseur social	29.712	14.576	44.288
Fournisseur X	5.650	2.539	8.189

Les clients protégés socialement, au niveau régional ou fédéral, sont accompagnés dans leurs démarches d'accès à l'énergie. Ils bénéficient de tarifs inférieurs à ceux du marché et ont la possibilité de faire appel au « secours hivernal » du 1er novembre au 15 mars, s'ils n'ont pas les moyens de se chauffer durant cette période de l'année.

Dans le cadre de ses obligations de service public, ORES a aussi pour mission de poser – et/ou activer – des compteurs à budget chez des clients reconnus en défaut de paiement et ce, à la demande de leur fournisseur. Ceux-ci doivent être rechargés via une carte à puce individuelle. Pour le fournisseur, ce système garantit le paiement de l'énergie consommée. Parfois critiqué dans la mesure où il est souvent imposé au client, ce type de compteur est un véritable outil de gestion du budget pour les ménages. Comme l'avait révélé une étude de la CWaPE (réf. CD-16l15-CWaPE-0018), une grande majorité de clients (> 87%) équipés de ce type de compteurs déclarent les préférer aux compteurs classiques.

Compteurs à budget	Électricité	Gaz naturel	Total
Parc total de compteurs à budget installés	129.033	45.270	174.303
Nombre de demandes de pose de compteurs à budget reçues durant l'année	65.813	30.219	96.032
Nombre de compteurs à budget actifs	47.667	20.239	67.906
Pourcentage de compteurs à budget actifs	37%	44,7%	38,9%
Nombre total de rechargements	834.430	210.493	1.044.923

Enfin, ORES joue un rôle de facilitateur pour les clients en situation de précarité et participe aux Commissions locales pour l'énergie (CLE), en collaboration avec les CPAS et les conseils de l'action sociale communaux. Ces CLE se réunissent dans le but de trouver des solutions spécifiques et individuelles pour les clients traversant des périodes difficiles ou ne pouvant plus assumer les charges liées à leur consommation d'énergie.

Nombre de dossiers examinés dans les Commissions locales pour l'énergie en 2019	Électricité	Gaz naturel	Total
Dossiers relatifs à la fourniture minimale	477		477
Dossiers relatifs à la perte du statut de client protégé	1.342	731	2.073
Dossiers relatifs à l'octroi de cartes d'alimentation de gaz naturel en période hivernale		936	936

6. Gouvernance et transparence

Pour une entreprise dont l'actionnariat est public – communal et supra-communal – et qui exerce des activités de monopole régulé, la question de la gouvernance est de première importance. Elle est encadrée chez ORES par une Charte de gouvernance d'entreprise qui a été renouvelée en mai 2019.



La gouvernance d'entreprise englobe différents aspects :

- le périmètre d'activités et son respect, dans le chef d'une société en situation de monopole, dans un marché à la fois libéralisé et régulé ;
- la transparence, l'indépendance et la compétence des organes qui font le lien entre l'entreprise et ses actionnaires communaux ;
- le niveau d'efficience de la gestion des activités opérationnelles.

Historique et périmètre d'activités

ORES est née de la libéralisation du secteur de l'énergie. Dans les années 90, la plupart des marchés européens de l'électricité et du gaz naturel sont encore des monopoles confiés à un opérateur national unique. Dans l'optique de libéraliser le marché, l'Union européenne et ses États membres décident d'ouvrir progressivement le secteur à la concurrence. Entre 1996 et 2009, trois paquets « Énergie » sont successivement adoptés au niveau européen et transposés par les États membres dans leurs propres systèmes nationaux.

En Wallonie, les différents métiers de la chaine d'approvisionnement sont scindés depuis 2007. Ils sont ouverts à la concurrence en début et en fin de parcours.

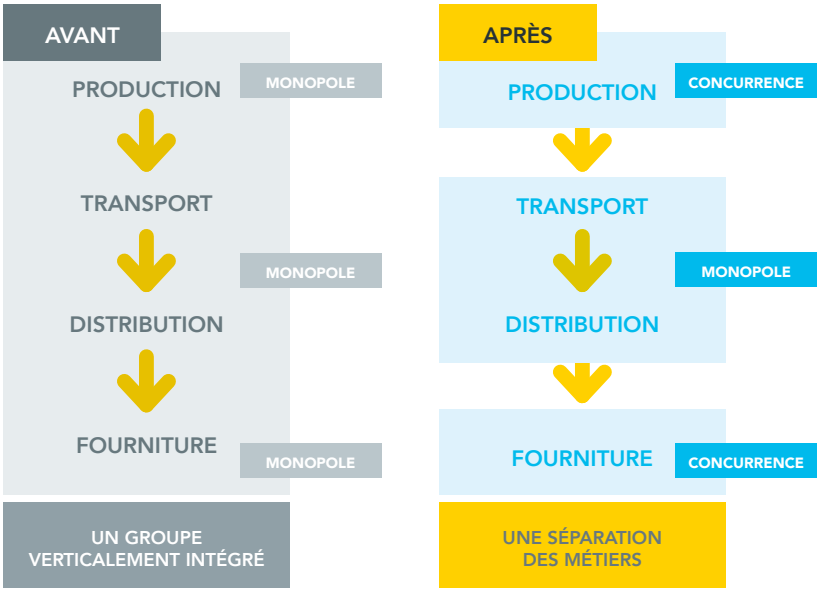

ORES a été constituée le 6 février 2009 à l'issue d'un processus au cours duquel Electrabel – principal opérateur du marché avant la libéralisation – les communes et leurs sociétés intercommunales d'énergie ont mis en place une structure autonome et professionnelle pour assurer l'exploitation des réseaux de distribution sur le territoire des communes associées.

Au cœur du marché, ORES présente un modèle d'entreprise dit de pure player. Ce modèle permet à l'entreprise de concentrer tous ses efforts sur ses métiers fondamentaux et sur les tâches que lui confie le législateur : gestionnaire de réseaux d'électricité, de gaz naturel et de parcs d'éclairage public, facilitateur de marchés et partenaire des autorités publiques et des citoyens.

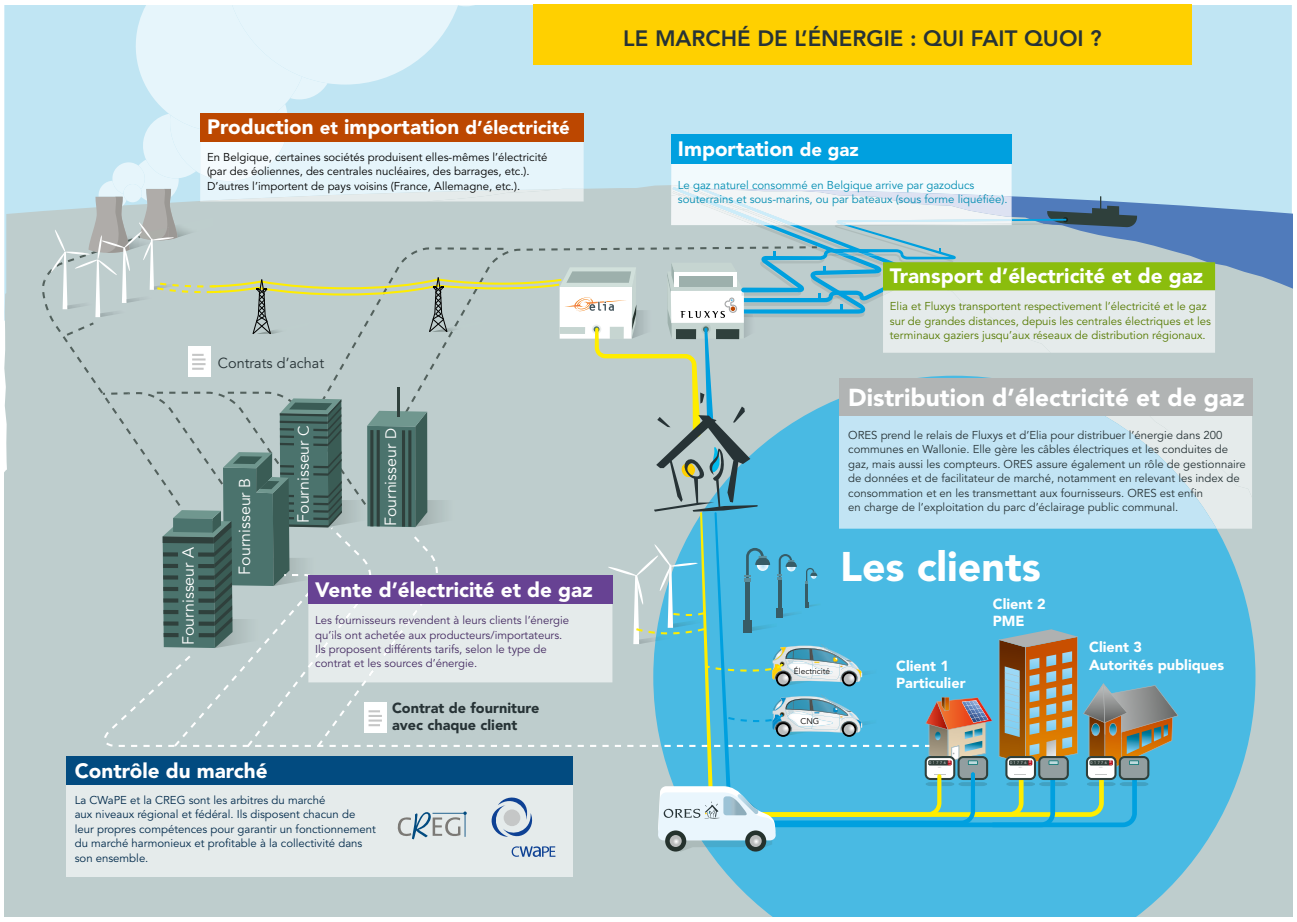

C'est précisément ce modèle qui a été avalisé par le Parlement wallon en mai 2018 à travers le décret réformant la gouvernance des gestionnaires de réseaux de distribution et redéfinissant les contours de leurs activités.

ORES et ORES Assets : deux structures et un groupe pour un ancrage local fort

Lors de sa création en 2009, ORES est l'opérateur technique mandaté par huit intercommunales - gestionnaires de réseaux wallons (GRD) – pour exploiter leurs infrastructures : Ideg scrl, IEH scrl, IGH scrl, Interest scrl, Interlux scrl, Intermosane scrl, Sedilec scrl et Simogel scrl.

Dans le cadre d'une première réforme de gouvernance, ces huit GRD ont fusionné à la fin 2013 pour constituer ORES Assets, sous le statut de société intercommunale coopérative à responsabilité limitée. Avec cette opération de rationalisation des structures, ce sont sept intercommunales et plus de 200 mandats d'administrateur qui disparaissaient, ce qui s'est traduit aussi par une diminution des rémunérations liées à ces mandats de quelque 250.000 €/an.

Pour assurer la représentation des intérêts locaux de chaque entité, la fusion des intercommunales s'est alors accompagnée de la création de huit comités de secteur au sein de la nouvelle structure. Ils avaient pour mission d'approuver les plans d'investissement et d'adaptation des réseaux pour leur zone géographique ainsi que les propositions tarifaires qui les concernaient.

En 2017, une deuxième réforme de gouvernance va entrainer la suppression de ces comités de secteur, leurs compétences décisionnelles remontant vers le Conseil d'administration. Cependant, pour maintenir un ancrage territorial fort, garantie de sa politique de proximité, ORES a mis en place des rencontres d'information et d'échange régulières avec les responsables communaux dans le contexte d'une dy-

namique baptisée « ORES Proximité ». Contrairement aux anciens comités de secteur, la participation à ces réunions n'est pas rémunérée.

Les rencontres « ORES Proximité » sont organisées localement, généralement deux fois par an, sous l'égide des directeurs régionaux d'ORES. En 2019, elles ont eu lieu aux dates suivantes :

- **Wallonie picarde** (Leuze-en-Hainaut) : 25 avril, 5 décembre
- **Wallonie picarde** (Mouscron) : 2 mai, 4 décembre
- **Mons - La Louvière** : 25 avril, 14 novembre
- **Brabant wallon** : 29 avril, 14 juin, 18 novembre
- **Charleroi** : 3 avril, 6 novembre
- **Namur** : 3 avril, 21 novembre
- **Wallonie Est** (Verviers) : 23 avril, 18 novembre
- **Wallonie Est** (Eupen) : 29 avril, 25 novembre
- **Luxembourg** : 25 avril, 26 novembre

Des tarifs stables

Simultanément à la libéralisation du secteur de l'énergie, des régulateurs indépendants ont été mis en place pour assurer le bon fonctionnement du marché et défendre les intérêts de la collectivité.

En Wallonie, la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) a d'abord été investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques et d'une mission générale de surveillance et de contrôle du marché. Le régulateur a vu ses tâches définies au travers des décrets du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et du 9 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz. En 2014, à la suite de la sixième réforme de l'État, la CWaPE s'est également vu investie de la compétence tarifaire.

À compter de ce moment, l'autorité régionale est devenue compétente pour :

- la distribution et le transport local de l'énergie ;
- la production d'énergies renouvelables ;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- les tarifs de distribution ;
- certains aspects sociaux (les obligations de service public).

Par ailleurs, au niveau fédéral, la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG), instituée par deux lois du 29 avril 1999, était compétente pour :

- l'approvisionnement du pays en électricité et en gaz naturel ;
- le transport de l'électricité par le réseau haute tension ;
- le stockage et le transport du gaz naturel ;
- l'énergie nucléaire ;
- le calcul du tarif social.

Dès le transfert de la compétence tarifaire vers les Régions en 2014, la CWaPE avait prévu de mettre en place des périodes régulatoires pluriannuelles de cinq ans. Le régulateur a toutefois préservé, dans un premier temps, la continuité avec les principes tarifaires appliqués par le régulateur fédéral et a défini une période régulatoire transitoire sur les années 2015 et 2016, qui a ensuite été prolongée en 2017 et 2018. Le cadre régulatoire actuel est basé sur le décret tarifaire du 19 janvier 2017 et la méthodologie tarifaire gaz et électricité pour la période régulatoire 2019-2023 adoptée le 17 juillet 2017.

En date du 7 février 2019, le Comité de direction de la CWaPE a approuvé les propositions révisées de revenus autorisés, en électricité et gaz, d'ORES pour la période régulatoire 2019-2023. Les premiers tarifs de distribution établis selon la nouvelle méthodologie fixée par la CWaPE se voyaient donc officialisés.

En maîtrisant ses coûts et leur impact sur le volet distribution de la facture d'énergie, ORES est parvenue à stabiliser le « tarif moyen » de la facture d'électricité et cela, en dépit du fait que l'entreprise ait décidé de mener à bien de grands programmes de transformation en vue de faciliter la transition énergétique. L'entreprise a également réussi à réduire autant que possible les disparités tarifaires – liées aux conditions d'exploitation et à la densité de population – existant entre ses différents secteurs. Comme le montre le graphique à la page suivante, en moyenne, le tarif de distribution payé par un client « type », consommant 3.500 kWh/an en bihoraire, restera stable sur toute la période, passant de 274 € à 270 €.

Évolution des tarifs de distribution d'électricité

(pour un client basse tension sur la base d'une consommation annuelle de 1.600 kWh heures pleines/1.900 kWh heures creuses)

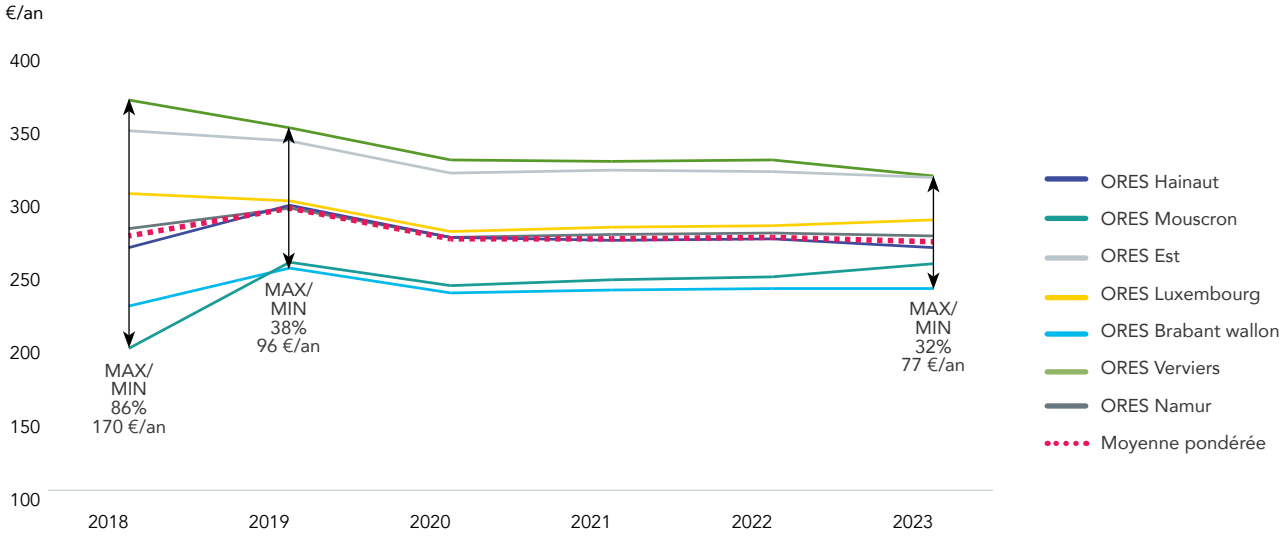

En ce qui concerne le gaz naturel, les tarifs de distribution 2019-2023 sont globalement en baisse sur la période et convergent eux aussi, le « tarif moyen » pour un client-type passant de 519 €/an à 488 €/an.

Évolution des tarifs de distribution du gaz naturel

(pour un client basse pression sur la base d'une consommation annuelle de 23.260 kWh)

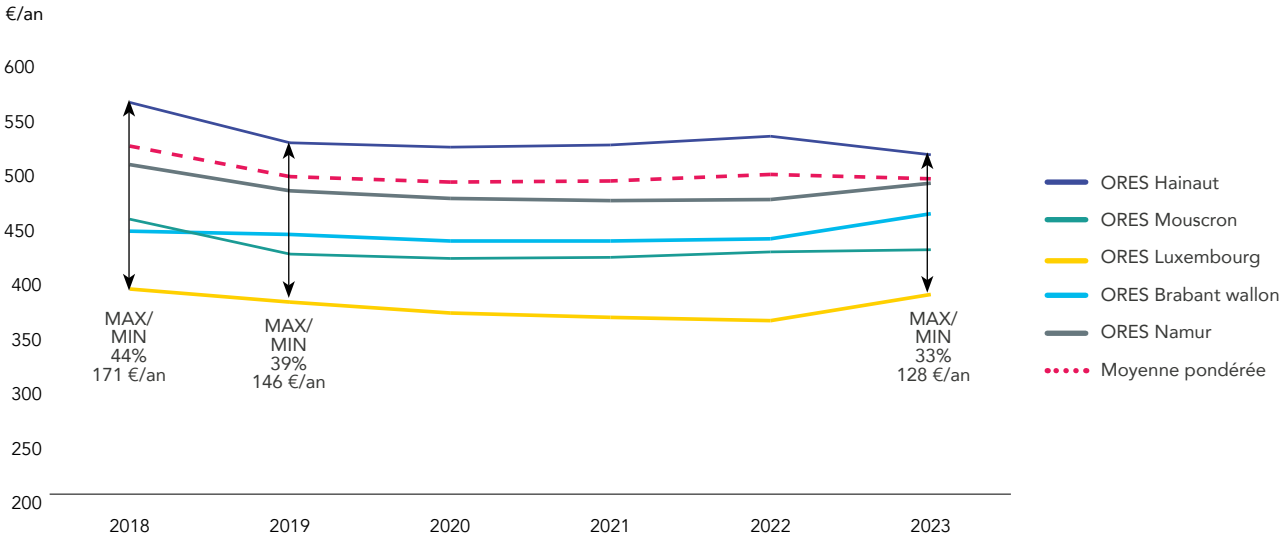

Les efforts opérationnels et budgétaires fournis par ORES ces dernières années lui ont permis de maîtriser l'augmentation des coûts de réseaux et donc des tarifs de distribution ; l'évolution de ces tarifs – hors charges, taxes et obligations de service public – reste globalement sous le niveau de l'inflation depuis le début de la libéralisation. Si le volet « distribution » de la facture d'électricité a bien augmenté ces dernières années, c'est davantage dû, comme le montre le visuel ci-dessous, à une hausse des obligations de service public – notamment le soutien aux énergies renouvelables –, des impôts et des taxes diverses. Depuis 2015, la TVA sur l'électricité est repassée de 6 à 21%, ce qui a incontestablement alourdi la facture du client.

Évolution du tarif moyen de distribution d'électricité selon ses différentes composantes

(pour un client basse tension qui consomme 3.500 kWh - 1.600 en heures pleines et 1.900 en heures creuses)

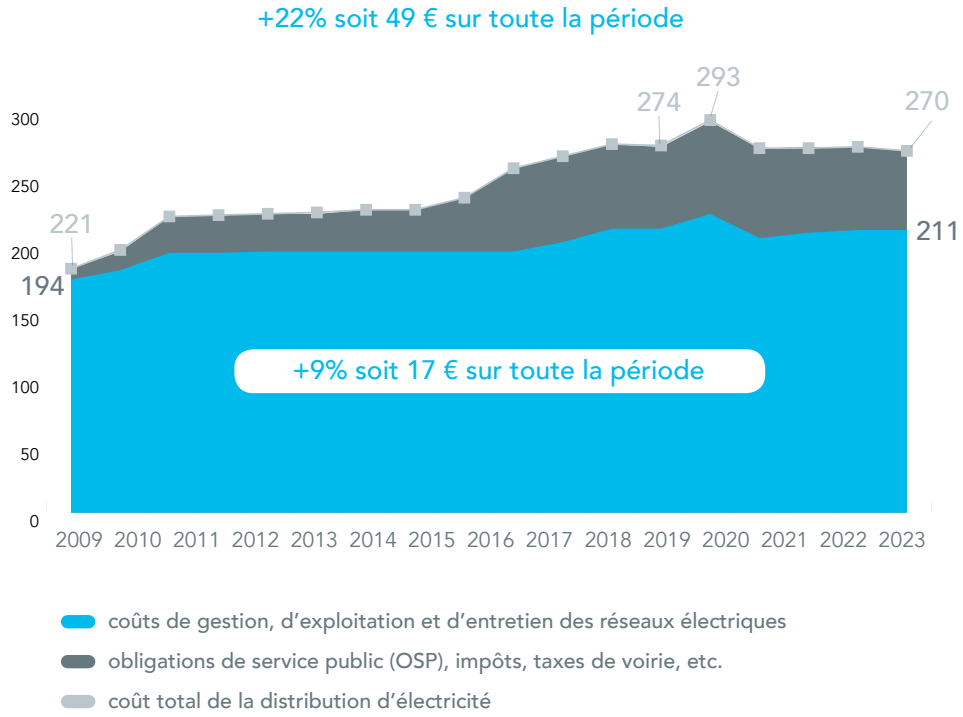

Au cours de l'exercice 2019, la CWaPE a examiné les soldes électricité et gaz rapportés par ORES Assets concernant les exercices d'exploitation 2017 et 2018 et, dans ce cadre, a rejeté des coûts y afférents pour un montant global de 25,1 M€. Étant donné l'importance de ce montant, un recours a été introduit devant la Cour des marchés. Un second recours a également été déposé auprès de la même Cour début 2020 à l'encontre des décisions prises par le régulateur, en 2019 et 2020, de refuser l'enveloppe budgétaire spécifique relative au comptage communicant. La CWaPE a en effet refusé cette enveloppe, revue pour tenir compte des nouvelles hypothèses découlant du décret du 19 juillet 2018 sur le déploiement des compteurs intelligents. Des discussions avec le régulateur se poursuivent sur ce dossier. En parallèle, ORES conserve une attitude de prudence et afin de préparer l'avenir, sans l'hypothéquer, l'entreprise a engagé au début 2020 une réflexion interne axée sur l'amélioration de son fonctionnement, des processus en place et de leur efficience.

Actionnariat

À fin 2019, l'actionnariat d'ORES Assets est composé de 200 communes et de 7 intercommunales pures de financement. Ces dernières ont pour mission d'accompagner et de soutenir les communes dans leur prise de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

Actionnariat (Au 31.12.2019)

Actionnariat 100% public

Détenteur de la licence de GRD (2023) et des actifs

Société exploitant les réseaux pour le compte du GRD

Contact Center d'ORES

Clearing House fédérale

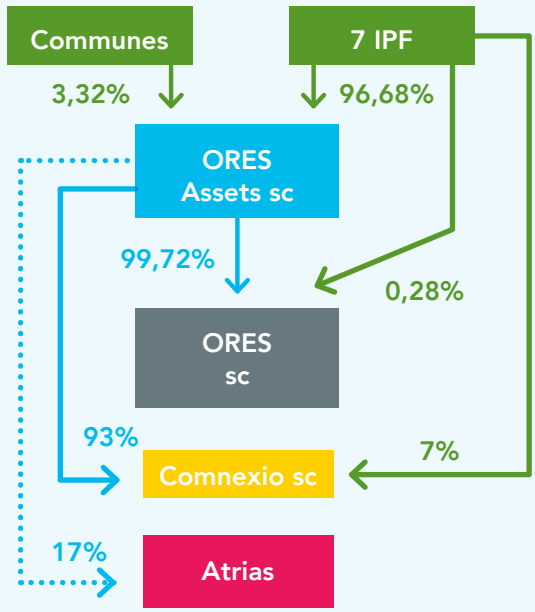

Les sept IPF évoquées ci-dessus sont :

- **Idefin** : Intercommunale de financement de Namur
- **IPFH** : Intercommunale pure de financement du Hainaut
- **Finest** (Finost) : Intercommunale de financement des cantons de l'Est
- **Sofilux** : Intercommunale de financement dans la Province du Luxembourg
- **Finimo** : Association intercommunale coopérative en Province de Liège
- **IPFBW** : Intercommunale pure de financement du Brabant wallon
- **IEG** : Intercommunale d'étude et de gestion (Mouscron et Comines-Warneton)

ORES Assets possède par ailleurs elle-même des participations dans deux sociétés : d'une part, Atrias, à hauteur de 17%, qui a pour objectif la mise en place d'une plate-forme fédérale d'échange des données du marché et d'autre part, Comnexio, qui est sa filiale spécialisée dans les activités de contact center et notamment les services de première ligne téléphonique.

En mai 2018, le Parlement wallon a voté un décret réformant la gouvernance des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz et renforçant leur indépendance. Ce décret a entraîné un changement notable pour ORES dans la mesure où il interdisait qu'un GRD soit actionnaire d'une entreprise détenue également par un acteur commercial du marché, producteur ou fournisseur d'énergie. C'était le cas de la société N-Allo, spécialisée dans les services de contact center, détenue en copropriété par Engie/Electrabel et ORES – respectivement à hauteur d'environ 86% et 14%. Elle assurait, dans le respect des règles de dissociation commerciale, d'indépendance et de non-discrimination, l'accueil téléphonique de première ligne pour ORES. Dans le contexte du nouveau décret, ORES est sortie

de l'actionnariat de N-Allo en mai 2019 et a créé sa propre filiale de contact center, baptisée Comnexio, en y reprenant l'ensemble du personnel qui assurait pour elle les services de call center jusqu'alors. Dans cette opération, ORES a veillé en priorité à maintenir une haute qualité de service pour ses clients, tout en préservant l'emploi en Wallonie.

Organes de gestion

ORES et ORES Assets s'appuient sur une gouvernance commune à travers des organes composés en miroir, assurant l'efficience et la cohérence des décisions prises par les différents organes de gestion et de contrôle.

Le fonctionnement et les responsabilités de ces organes sont fixés par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et modalisés statutairement dans le Règlement d'Ordre Intérieur et la Charte de gouvernance.

La description des organes, de leurs missions, de leur composition et des méthodes de nomination des membres qui les composent ainsi que leurs éventuelles rémunérations sont décrites dans le rapport de rémunération (lire dans le chapitre du même nom).

Stratégie d'entreprise

La mission, la vision et les ambitions de l'entreprise sont décrites dans son plan stratégique publié sur le site web. Le plan est rédigé par les experts de l'entreprise, soumis à l'approbation du Conseil d'administration et au vote des actionnaires communaux en Assemblée générale.

Après une première version de ce plan élaborée initialement pour la période 2015-2020, l'entreprise a défini en 2018 un nouveau plan « 2019-2025 ». Ce plan met en exergue sa volonté de se transformer de manière structurée et séquencée, afin de concrétiser sa vision et atteindre les ambitions qu'elle s'est fixées.

Trimestriellement, l'entreprise communique au Conseil d'administration un document de suivi des principaux indicateurs stratégiques. Par ailleurs, chaque année, le Conseil d'administration reçoit aussi les différents rapports relatifs





à la situation économique, aux activités et aux risques auxquels l'entreprise est confrontée.

Il faut également souligner que des activités de formation sont organisées à l'attention des membres du Conseil d'administration de manière ponctuelle. Ces formations visent à maintenir et développer leur niveau de connaissance sur les enjeux de l'entreprise et garantir l'actualisation de leurs compétences dans l'exercice de leur fonction.

En 2019, ces formations ont été organisées à deux reprises : le 27 février sur le thème de l'éclairage public et du programme e-LUMin mis en œuvre par l'entreprise pour encadrer notamment le remplacement complet du parc d'éclairage communal par la technologie led ; le 9 octobre avec des visites de chantier sur les réseaux de distribution et des exposés informatifs sur le modèle de marché, les productions décentralisées et les tarifs de distribution.

Gouvernance interne

Dans le contexte de ses activités et de leur pilotage, ORES a établi des mécanismes qui constituent son système de management – autrement dit, sa gouvernance interne.

Ces mécanismes poursuivent notamment les objectifs suivants :

- démontrer l'aptitude à fournir en permanence des services conformes aux attentes des parties prenantes et aux exigences légales et réglementaires applicables ;
- accroître la satisfaction du client par l'amélioration continue.

Ce système de management est conforme à la norme ISO 9001 et se base sur le référentiel IPMS (Integrated Performance Management System) afin d'y intégrer une assurance qualité.

Le principe clé de la gouvernance opérationnelle d'ORES repose sur la responsabilisation : les décisions se prennent au niveau le plus opportun dans le cadre d'un mandat donné. Ce principe est tout à fait complémentaire avec la délégation de la gestion journalière et opérationnelle donnée par le Conseil d'administration au Comité de direction, et avec le principe du management de confiance qu'ORES implémente en interne, dans sa culture d'entreprise – lire



pour cela le chapitre « Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation ».

Les principes généraux de gouvernance et de gestion des risques, applicables à l'ensemble des activités de l'entreprise, sont décrits dans une directive à usage interne et accessibles aux membres du personnel.

Dès lors qu'une matière nécessite une prise de décision collective à travers plus de deux départements et a un caractère récurrent, un Comité est installé. Ces comités, en nombre très limité, sont des organes opérationnels permanents de décision stratégique sur des matières bien définies, avec un mandat clair et formalisé et des tolérances spécifiées.

Leur fonction consiste à :

- analyser de manière transversale les attentes et les besoins et chercher des solutions ;
- définir le plan d'actions ad hoc ;
- déléguer à différentes « coordinations » la responsabilité de suivre le plan d'actions ;
- garantir la complémentarité des approches dans la prise de décision impactant l'entreprise.

Il faut noter que seul le Comité de direction peut installer un Comité.

Par ailleurs, pour mesurer ses performances opérationnelles, ORES se base sur :

- des indicateurs opérationnels, tactiques et stratégiques ;
- des statistiques annuelles – présentées dans un « mémento » et déclinées par région ou secteur d'ORES ;
- des enquêtes de satisfaction client liées à différents processus ;
- des revues de direction, conformes à la norme ISO 9001.

À la fin de 2019, au vu de difficultés organisationnelles et managériales rencontrées dans certains projets, l'entreprise a décidé de se pencher sur le modèle mis en place. Un audit interne a été lancé afin d'en vérifier la mise en application et l'efficacité. Par ailleurs, au vu de constatations déjà réalisées préalablement, un travail d'analyse approfondi a été entamé. L'objectif est de tendre vers plus de simplicité, plus d'efficience et plus de responsabilisation avec une implication plus forte de l'ensemble des managers.

7. Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation

> La clé du succès pour l'entreprise repose dans sa capacité à continuer à assurer ses missions tout en se transformant. Pour le personnel, c'est un défi exigeant, qui s'accompagne d'une évolution dans la culture et les manières de faire.



Pour mener ce parcours de transformation, ORES mise sur l'expertise et le professionnalisme des membres de son personnel qui constituent sa première ressource. L'entreprise veille au maintien de ce niveau d'expertise et au bien-être de ses travailleurs, notamment au travers de sa politique de formation, mais aussi grâce à une dynamique de prévention et de sécurité fortement intégrée. Elle gère les talents de manière à permettre le développement des compétences de chacun. Enfin, elle s'attache à leur offrir un cadre général de travail propice non seulement à l'efficience, mais aussi à la collaboration, à la confiance et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Priorité à la santé et à la sécurité

Depuis sa création en 2009, ORES est engagée dans une démarche de prévention et de lutte contre les accidents de travail qui a pour objectif essentiel de tendre vers le zéro accident.

En 2015, l'entreprise avait établi un programme organisé sur cinq ans et baptisé « Vigilance partagée ». Ce programme intégré a été décliné dans un processus de formation organisé autour de modules permettant aux participants de vivre des situations en tant qu'acteurs de la sécurité. Tout repose sur le principe de solidarité : il convient pour chacun d'être vigilant pour sa propre sécurité, mais aussi pour celle des autres. Au cours des cinq années écoulées, l'ensemble du personnel a pu bénéficier du programme. De plus, « Vigilance partagée » fait désormais partie intégrante du trajet d'apprentissage de tous les collaborateurs de l'entreprise. Depuis le lancement du programme, on estime à plus de 2.600 le nombre de jours d'interruption de travail évités par rapport à la situation de 2015, grâce à cette formation et à l'engagement des membres du personnel.

La politique de sécurité est également au cœur des échanges entre direction et travailleurs. Deux comités pour la prévention et la protection au travail (CPPT) se réunissent paritairement tous les mois pour organiser la mise en place et évaluer les mesures de sécurité, de santé et d'hygiène. Pour 2019, les partenaires sociaux avaient défini ensemble des objectifs de sécurité chiffrés liés aux retours d'expérience à la suite d'anomalies propices à la survenance d'accidents et aux visites de sécurité sur chantiers. Ces objectifs ont été largement dépassés. Associés à d'autres objectifs et indicateurs de performance au sein d'une convention collective de travail, ils ont permis l'octroi d'une prime non-récurrente à l'ensemble des salariés en 2019.

Au global, le bilan sécurité de 2019 est cependant moins satisfaisant que celui des années précédentes : 32 accidents avec interruption temporaire de travail (ITT) – dont cinq concernaient directement les activités sur les réseaux de gaz et d'électricité – sont survenus durant l'exercice, contre



27 l'année précédente. Il faut souligner que plus de 50% de ces accidents ont été occasionnés lors de déplacements.

L'évolution des taux de fréquence et de gravité par rapport aux années précédentes est présentée dans le graphique ci-dessous. Il montre notamment qu'en dépit d'un nombre plus élevé, les accidents n'ont pas entraîné beaucoup plus d'ITT en 2019 qu'en 2018. Au total, l'entreprise a connu 827 jours d'interruptions de travail liées à des accidents.

Évolution de la fréquence et de la gravité des accidents par rapport aux années précédentes

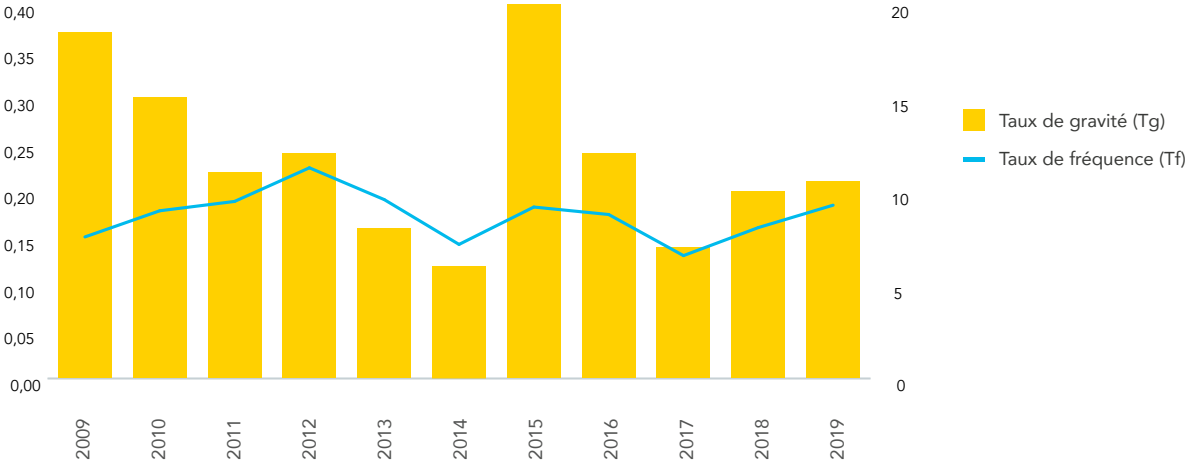

Sources des accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail en 2019

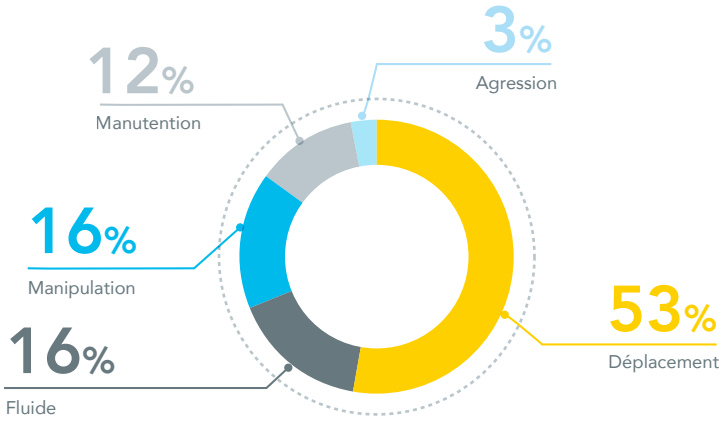

Dans ce contexte de recrudescence des accidents, le service interne de prévention et de protection de l'entreprise a pris des actions en concertation avec la ligne hiérarchique pour infléchir la tendance. L'effort de sensibilisation sera poursuivi, notamment en ce qui concerne les déplacements et les « accidents fluides ». En termes de « balise », le Comité de direction a maintenu pour 2020 des limites de sécurité maximales équivalentes à celles de l'année précédente, à savoir :

- **27 accidents** avec ITT au maximum (soit un taux de fréquence ≤ 8,0) ;
- **690 jours d'ITT** au maximum (soit un taux de gravité ≤ 0,20).

Les bases d'un nouveau plan Sécurité et santé 2020-2025 ont été posées à partir d'une initiative commune et d'une vision partagée au niveau de Synergrid, la fédération du secteur des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz. Le plan sectoriel, composé d'une trentaine d'actions, est organisé autour du renforcement des collaborations entre conseillers en prévention, l'harmonisation des règles et des pratiques et le développement de standards communs ou de synergies en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail. L'objectif affiché est d'amener le secteur de l'électricité et du gaz parmi les leaders belges en matière de sécurité, en réduisant les taux de fréquence d'accidents toutes activités confondues – terrain et bureau – en y incluant les sous-traitants.

Emploi, recrutement et formation

Fin 2019, l'effectif total[1] d'ORES comptait 2.409 collaborateurs actifs – dont 2.269 sous contrat à durée indéterminée. L'entreprise considère la diversité de son personnel comme un force ; ORES la favorise et lutte contre toute forme de discrimination. La présence de femmes progresse (+2% en 2019) et elles constituent désormais près de 33% de l'effectif total.

1 Les données reprises dans cette partie du rapport ont été établies conformément au référentiel GRI 102. Il s'agit donc de données nominales au 31 décembre 2019 et plus précisément celles relatives aux collaborateurs actifs. Il importe également de relever que les données reprises dans le bilan social du rapport financier d'ORES sc sont exprimées traditionnellement en « équivalents temps plein d'actifs, non-actifs et invalides ». Cette différence de définition explique les écarts entre les données reprises dans les deux parties.



Répartition des membres du personnel par genre et groupe d'âge

	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Masculin	48,32%	10,29%	8,43%	0,21%	67,25%
Féminin	26,23%	2,86%	3,45%	0,21%	32,75%
	74,55%	**13,15%**	**11,88%**	**0,42%**	**100%**

Groupes d'âge	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
<30	12,25%	0,04%	0,91%	0,00%	13,20%
>= 30 <50	49,32%	6,97%	7,76%	0,13%	64,18%
>=50	12,99%	6,14%	3,20%	0,29%	22,62%
	74,56%	**13,15%**	**11,87%**	**0,42%**	**100%**

Dans le contexte de sa transformation, ORES continue aussi à se mobiliser pour trouver de nouveaux talents. Les profils recherchés sont souvent plus qualifiés que par le passé : ingénieurs, techniciens diplômés en électromécanique, informaticiens, etc. En 2019, 193 collaborateurs ont été engagés au cours de l'exercice, alors que 79 travailleurs ont quitté l'entreprise (chiffres en nominal). En fonction de l'évolution des besoins en personnel technique, des journées de recrutement – baptisées « ORES Technidays » – sont organisées de manière ponctuelle sur les deux sites de formation de l'entreprise situés à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne).

L'entreprise fait ponctuellement appel à du personnel intérimaire pour pallier des absences ou faire face à des surcharges temporaires de travail. Ainsi, 4.797 journées de travail ont été prestées en 2019 par des intérimaires, ce qui correspond au volume de travail d'un peu moins de 21 équivalents temps plein.

ORES continue d'investir considérablement dans la formation de ses collaborateurs. Chacun d'entre eux doit être en mesure d'appréhender le changement avec confiance pour trouver sa place dans l'entreprise de demain. L'ouverture au changement et à l'innovation sont évidemment indispensables à cette évolution. Parmi les programmes de mise à niveau des compétences et d'aide à la transition, des formations liées au changement et à l'agilité, aux nouveaux outils ou programmes informatiques, à la gestion du stress ou encore à l'approche client sont proposées au personnel. Un programme d'accompagnement spécifique est également mis en place pour les plus de 45 ans, afin de les placer dans les meilleures conditions pour mener leur fin de carrière. En moyenne, en 2019, chaque membre du personnel a suivi 47,13 heures de formation.

Formations selon les catégories professionnelles et par genre (en heures)

	Hommes	Femmes	Heures de formation
Personnel de direction	21,00	26,88	23,61
Personnel d'encadrement	57,09	53,42	56,04
Personnel de maîtrise	32,81	40,65	34,32
Personnel employé	58,39	29,29	48,01
Moyenne	**54,23**	**32,61**	**47,13**



« APPRENDRE LE RÉSEAU »

Chaque nouvel engagé appelé à travailler sur le réseau électrique débute son parcours dans l'entreprise par un passage à la « Brigade formation » située à Aye (Marche-en-Famenne). Il s'agit d'un processus d'apprentissage qui permet d'appréhender les actes techniques de gestion du réseau. Les cours théoriques et en atelier sont complétés par la pratique du métier sur le terrain, dans les conditions réelles et avec l'accompagnement de collègues moniteurs expérimentés. Durant 13 semaines, les « stagiaires » ont ainsi la possibilité de se familiariser avec la culture de la prévention et la maîtrise des méthodes de travail pour les intégrer de manière très concrète.

Les réseaux de distribution sont aussi le théâtre de nombreux chantiers et travaux confiés à des prestataires externes : entreprises spécialisées en pose de câbles, raccordements, travaux de terrassement, etc. Au total, ce ne sont pas moins de 2.500 professionnels qui disposent d'au moins un permis leur octroyant le droit de travailler pour ORES. Les collaborateurs d'entreprises extérieures sont donc également formés, suivis et accueillis en recyclage le cas échéant. En 2019, les deux centres de formation de l'entreprise ont délivré 19.750 heures de cours – et de préparation en vue de l'obtention d'un permis – à quelque 875 travailleurs issus de 90 sociétés sous-traitantes.

Efficacité et bien-être au travail

Le système d'évaluation des performances du personnel d'encadrement a été revu en 2017 et appliqué pour la première fois complètement en 2018. Le nouveau processus est résolument axé sur la responsabilisation collective et individuelle, la collaboration et les valeurs de l'entreprise. Il est demeuré d'application en 2019 et permet de déterminer l'attribution de la partie variable de la rémunérations de cadres.

Pour le personnel employé, après plusieurs mois de discussions nourries entre la direction et les représentants des travailleurs, la décision a été prise paritairement à la fin de 2019 d'abandonner le système de « performance management » appliqué depuis la création d'ORES. Cet abandon a été formalisé en date du 9 décembre 2019, avec la signature par les partenaires sociaux d'une convention collective de travail (CCT) relative à l'amélioration des conditions de rémunération des travailleurs dits « barémisés ». Un terme a aussi été mis au lien entre l'évaluation des objectifs individuels et la rétribution financière accordée au personnel.

Depuis le 1er janvier 2020, une nouvelle grille barémique, répartie en 14 classes salariales et 45 niveaux de rémunération, est d'application pour tous les travailleurs concernés. Leur rémunération évoluera désormais annuellement suivant ce barème, jusqu'au plafond salarial prédéterminé pour la classe à laquelle ils ressortissent.

L'arrêt du système de performance management n'a toutefois pas mis fin aux entretiens d'accompagnement entre managers et travailleurs. Cette CCT prévoit qu'un entretien de développement a lieu au minimum une fois tous les deux ans entre le travailleur et son cadre direct ; cet entretien porte sur les formations liées à la fonction et sur le plan de développement individuel du travailleur en termes notamment de carrière et de bien-être. Les aspects qualitatifs de la gestion du développement et de la reconnaissance ne sont pas oubliés : ils trouveront notamment leur expression à travers la définition d'ambitions collectives et/ou individuelles, le feed-back continu et les entretiens de développement. Une expérience pilote a été lancée pour l'année 2020 dans l'une des régions d'exploitation d'ORES et un service du département Technique.

Le bien-être au travail est d'ailleurs un élément essentiel dans l'évolution de la culture d'entreprise telle qu'elle se met en place. Des initiatives sont prises pour favoriser une plus grande adéquation entre vie privée et vie professionnelle. Le télétravail, par exemple, est désormais possible pour les cadres et les membres du personnel administratif de l'entreprise qui le souhaitent et dont la fonction est éligible. Près de 23.000 jours de travail ont été prestés à domicile par les quelque 800 collègues concernés. Par ailleurs, la possibilité est aussi donnée aux employés de travailler ponctuellement sur un site de l'entreprise différent de leur site d'affectation contractuel habituel – le plus souvent, dans une implantation plus proche de leur domicile. En 2019, ce sont environ 4.000 jours de travail qui ont été prestés dans ces conditions.

Le changement culturel s'appuie également sur une démarche volontaire et participative. Dans différentes implantations d'ORES, un réseau d'ambassadeurs réunissant des collègues représentant leur service s'est créé afin d'associer le personnel à la transformation culturelle. Des initiatives visant à favoriser l'aménagement des bâtiments, la mobilité, les relations entre collègues voire même la gestion documentaire ont été mises en place par des membres du personnel de tout niveau hiérarchique. Enfin, le déménagement en 2020 de quelque 800 collègues des services généraux et de support – aujourd'hui dispersés sur six sites différents de l'entreprise – vers le nouveau siège social a fait l'objet d'un accompagnement spécifique durant l'année 2019. Une équipe dédiée a encadré cette démarche qui a pris des formes diverses : articles d'information, tutoriels en ligne, rencontres d'échange sur les modes d'interaction et de collaboration dans le nouveau bâtiment et enfin, visites organisées sur le chantier.

8. Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption

ORES est un acteur économique de taille en Wallonie. Au-delà des activités menées par son propre personnel, l'entreprise confie chaque année un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de millions d'euros à près de 2.000 fournisseurs externes, en grande majorité locaux. Dans ce contexte, elle met en place les actions nécessaires pour garantir la conformité des produits utilisés et la loyauté des pratiques à tous les niveaux.



L'entreprise se veut exemplaire dans ses pratiques. La conduite des relations et des transactions avec les parties prenantes s'appuie sur une éthique forte et des mesures précises visant notamment à prévenir toute corruption. Elle met en place une politique d'achat durable et responsable, avec un accent mis sur le respect par ses fournisseurs et sous-traitants des législations en vigueur en matière de droits de l'homme, dumping social, corruption, sécurité et prévention ainsi que respect de la législation sur les données privées notamment.

Exemplarité interne

L'éthique de l'entreprise se fonde sur ses cinq valeurs : professionnalisme, sens des responsabilités, sens du service, audace ainsi que la valeur « respect et convivialité », auxquelles il convient d'adjoindre l'esprit d'impartialité, de non-discrimination et d'indépendance vis-à-vis des autres acteurs du marché, qui conditionnent la position de monopole naturel d'ORES.

Chaque collaborateur s'engage à respecter des règles de base formalisées dans une charte éthique interne. Ces règles portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – et en particulier les informations dites privilégiées, etc.

Des processus internes de contrôle sont également mis en place pour les commandes de matériel hors stock : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature, suivi des bons de commande, etc.

Un code éthique pour les entreprises sous-traitantes

Dans la même optique, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect d'un code éthique. Les thématiques couvertes dans le document sont sensiblement identiques à celles de la charte éthique interne.

Selon les seuils définis par la législation, ORES répond à la règlementation des marchés publics. Les trois grandes catégories de marché portent sur les travaux, les services et les fournitures. L'ensemble des soumissionnaires – belges et internationaux – sont tenus de respecter différentes clauses visant à endiguer le dumping social : contrôle du casier judiciaire de la société, attestation et vérification des cotisations de sécurité sociale ou encore du paiement des obligations fiscales.

Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions particulières. Les adjudicataires doivent respecter des obligations qui visent à garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées.

La limitation de la sous-traitance à un ou deux degrés, selon les marchés, vise également à renforcer les mesures mises en place par la législation pour contrer le dumping social. Le soumissionnaire doit veiller à remplir les documents du « formulaire de soumission » concernant les sous-traitants, quelle que soit la mesure dans laquelle ils participent à la chaine de sous-traitance et quelle que soit leur place dans cette chaine.

Les co-contractants se voient enfin imposer le respect des cinq normes de base de l'Organisation Internationale du Travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants, amélioration de la condition du travail, élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.



SUIVI ET ÉVALUATION DES ENTREPRENEURS

Pour veiller à la maîtrise des coûts, au respect des règlementations et à la qualité des travaux qu'elle sous-traite à ses prestataires, ORES s'est dotée d'une cellule qui suit et évalue continuellement ces travaux, notamment au travers de visites sur les chantiers. Parmi les points d'attention : la rigueur administrative, la flexibilité et la réactivité, la qualité du travail, l'organisation et, point essentiel, la sécurité. Les clients d'ORES sont également consultés afin d'évaluer la qualité des prestataires externes en charge des travaux qui les concernent.

Politique d'achat durable

Pour les marchés de fournitures, ORES encourage la référence à des « éco-labels », à des produits « éco-responsables » ou équivalents. Concrètement, lorsqu'elle se fournit en services ou en matériaux, l'entreprise se base sur un règlement spécifique en termes de prévention, de sécurité et de protection de l'environnement.

Le règlement précise les prescriptions en matière de sécurité et stipule au fournisseur l'obligation de respecter les réglementations environnementales en matière de gestion des déchets, l'obligation d'information relative à tout incident pouvant avoir un impact sur l'environnement, l'obligation de mesures utiles pour limiter les dégâts en cas d'incident, etc.



9. Ancrage local, sponsorship et mécénat

ORES fait véritablement partie du tissu socio-économique des régions et des communes où elle est active. L'entreprise entretient des relations de proximité et de confiance avec ses partenaires communaux et la collectivité dans son ensemble. Dans ce contexte, elle développe des initiatives solidaires, culturelles et éducatives.



Par nature, les activités d'ORES s'inscrivent au cœur de la société wallonne, dans les régions, les communes, les localités... La politique de partenariat que mène l'entreprise s'attache à consolider cet ancrage local par la promotion de ses compétences et de ses services, lors d'événements ou de manifestations. Régulièrement, l'entreprise apporte son soutien à des initiatives locales, en fonction de demandes reçues de partenaires communaux ou d'associations. Les actions de partenariat et de mécénat sont axées sur les domaines de l'énergie, de la culture et de l'environnement. Dans ce contexte, au-delà d'une aide financière, l'entreprise met aussi à disposition son expertise et ses ressources humaines.

Soutien à des initiatives locales

Festivals de littérature, de théâtre ou de musique, opérations de solidarité au profit de la recherche contre le cancer ou la mucoviscidose, aide à la production d'ouvrages ou de catalogues d'expositions, mécénat de compétences ou technique lors de salons consacrés aux modes de mobilité alternative… La majeure partie des initiatives soutenues sont sélectionnées sur dossier par les directeurs régionaux d'ORES qui disposent d'un budget ad hoc, réévalué annuellement. L'ensemble des budgets de partenariat régionaux est centralisé et supervisé dans le cadre de la politique de relations publiques et de communication de l'entreprise. L'enveloppe globale allouée à ces partenariats se monte à 150.000 € en 2019.

PARTICIPATION AU COLLECTIF D'ENTREPRISES MÉCÈNES SAMBRIA

À partir de l'automne 2020, le siège social d'ORES sera implanté à Gosselies. Dans cette perspective, l'entreprise a décidé de rejoindre le Collectif d'entreprises mécènes carolorégiennes Sambria, constitué sous l'égide de l'asbl Prométhéa. Ce collectif et les entreprises qui le composent, parmi lesquelles Brussels South Charleroi Airport, Cegelec, le bureau d'études Pirnay ainsi que sept autres sociétés, ont choisi de se regrouper pour aider des initiatives de mise en valeur d'espaces de qualité patrimoniale, dans le Grand Charleroi, au profit de projets culturels. En 2019, le Collectif a accordé son prix et son soutien financier – pour un montant global de 12.000 € – à deux projets distincts : d'une part, la restauration d'une partie d'un cloître et la création d'un espace d'accueil didactique prévues par les asbl Ancienne Abbaye de Soleilmont et Interparoibat sur le site de cette abbaye cistercienne située à Fleurus et, d'autre part, la finalisation de fresque urbaine géante « Street-ArtSide » de l'asbl Indigen sur les murs d'un bâtiment industriel de la société Carsid à Marcinelle. L'appel à projets pour le prix qui sera accordé en 2020 a été lancé par la collectif et Prométhéa en mars dernier.





Un savoir-faire au service de la coopération et de l'aide au développement

Chaque année, des techniciens et ingénieurs d'ORES se mobilisent bénévolement dans le cadre de l'association Energy Assistance. Ils mènent des actions de coaching et de formation, d'installation ou de réparation de matériel au service de populations de pays en développement n'ayant pas accès à l'énergie. Ils sont des dizaines à s'être rendus ces dernières années dans diverses régions d'Afrique ou d'Asie pour installer, développer, voire réparer les infrastructures nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de populations locales.

Pour la première fois en 2015, dans le contexte des contacts noués par certains techniciens volontaires et par des anciens collaborateurs d'ORES en République démocratique du Congo (RDC), le Centre de formation Aye a accueilli en son sein des ingénieurs chargés de l'électrification du Parc national des Virunga. Objectif : les former à la construction et à la gestion quotidienne d'un réseau électrique. Suite aux résultats concrets et probants ayant découlé de cette initiative, trois nouveaux stagiaires congolais – contremaîtres exploitants du réseau de distribution électrique de 250 km développé sur place en RDC – ont été accueillis en 2019 dans le cadre d'une formation de deux mois. Cette initiative a aussi donné lieu à l'organisation d'une conférence de presse, en présence du prince Emmanuel de Mérode, directeur du Parc des Virunga.



NOUVELLE MOBILISATION AU PROFIT DE VIVA FOR LIFE

Chaque année à l'approche des fêtes, l'opération de la RTBF et de CAP48 « Viva for Life » fait appel à la solidarité des Wallon.ne.s et des Bruxellois.es pour aider financièrement de nombreuses associations venant en aide aux enfants vivant dans la pauvreté. Partenaire depuis 2013, année de lancement de l'opération, ORES a pu à nouveau compter en 2019 sur la participation et l'engagement de ses collaborateurs pour récolter des dons via différentes initiatives (challenges sportifs, vente de pâtisseries, etc.). Lors de cette édition, un chèque de 18.771 € a pu être remis aux organisateurs grâce aux sommes récoltées sous l'impulsion des membres du personnel, à l'occasion du défi lancé aux animateurs de la RTBF et lors de la collecte organisée dans le chalet d'ORES installé le 22 décembre sur la Grand' Place de Tournai, ville hôte de l'opération.

Projet didactique – sensibilisation des jeunes à l'URE

Dans son rôle de facilitateur de la transition énergétique, ORES mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) auprès des jeunes et des enfants. En 2018, elle avait développé et distribué dans les écoles primaires de Wallonie un jeu de cartes baptisé « ORES'O », visant à faire découvrir aux plus jeunes de manière ludique l'électricité et le gaz naturel, leurs modes de distribution et des conseils pratiques pour mieux gérer leur consommation. L'entreprise avait également contribué à la parution d'un troisième numéro spécial du « Journal des Enfants », consacré à l'éclairage public, à sa modernisation et aux perspectives de diminution de la consommation du parc wallon grâce au led, après deux numéros consacrés à l'électricité et au gaz naturel parus au cours des années précédentes. En 2019, ORES a mis en chantier un nouveau jeu à vocation pédagogique, cette fois sous la forme d'une plate-forme internet abritant un « serious game » destiné à sensibiliser les enfants de 5ème et 6ème années primaires à la consommation responsable d'énergie et aux nouveaux modes de production renouvelable. Ce jeu intitulé « Énergie Cité » sera présenté aux écoles et à la presse en septembre 2020.

COLLABORATIONS AVEC LE MONDE ACADÉMIQUE

ORES noue aussi des partenariats réguliers avec des institutions universitaires. Des travaux de recherche et développement sont menés en collaboration avec l'ULiège sur des initiatives concrètes et innovantes comme le projet O-ONE (voir chapitre « Transition énergétique et environnement »). L'entreprise a aussi financé une Chaire académique consacrée à la recherche sur les réseaux intelligents au sein de la faculté Polytechnique de l'UMons durant cinq années (2011-2016). Les travaux des chercheurs et doctorants dans le domaine du génie électrique et des télécommunications ont débouché sur neuf thèses, de nombreux travaux de fin d'étude (TFE) et plus de 70 publications scientifiques. Depuis 2017, un prix ORES récompense également un étudiant ayant réalisé de manière brillante son TFE dans le domaine des réseaux électriques. En 2019, ce prix a été remis par Benoît Houssard, directeur du département Technique d'ORES, à Dorian Flament pour son étude de rentabilité et d'impact d'un micro-réseau dans un contexte industriel d'optimisation de l'autoconsommation.



03

Rapport de gestion





1. Commentaires sur les comptes annuels p. 76
2. Comptes annuels p. 94

1. Commentaires sur les comptes annuels (article 3:6 du Code des sociétés et des associations)

1.1. Exposé fidèle sur

a. L'évolution des affaires

Il est renvoyé au titre II – Rapport d'activités et de développement durable – Déclaration d'informations non financières

b. Les résultats et la situation de la société

I. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

i.a. Contexte

ORES Assets évolue dans un cadre particulier. La gestion des réseaux de distribution est une activité régulée, à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre régulatoire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs encadre l'activité d'ORES Assets. Ainsi, les tarifs facturés par notre intercommunale pour l'utilisation de son réseau ou pour diverses prestations réalisées à la demande des clients utilisateurs du réseau doivent être préalablement approuvés par le régulateur et l'application de ces tarifs est contrôlée à posteriori par celui-ci. Les principes et modalités de détermination et de contrôle des tarifs sont prévus dans le cadre régulatoire.

La CWaPE est depuis le 1er juillet 2014 pleinement investie des compétences relatives au contrôle des tarifs de la distribution publique du gaz naturel et de l'électricité ; compétences jusque-là exercées par le régulateur fédéral (la CREG). L'exercice de ces compétences tarifaires implique principalement pour le régulateur wallon :

- d'approuver ou de modifier la méthodologie tarifaire ainsi que les tarifs de distribution
- de prendre les décisions relatives aux soldes régulatoires (voir infra).

Dans un premier temps, pour une période transitoire visant à assurer la continuité du cadre régulatoire fédéral, des dispositions tarifaires décrétales encadrant l'exercice de la compétence tarifaire de la CWaPE ont été reprises de la loi (fédérale) du 8 janvier 2012 et adoptées au travers du décret du 11 avril 2014. Dans un second temps, en 2015, un travail d'élaboration d'un cadre règlementaire tarifaire propre à la Région wallonne a débuté. Le décret tarifaire wallon a été adopté le 19 janvier 2017 (ci-après : le Décret tarifaire).

C'est sur la base de ce nouveau cadre tarifaire spécifique à la Région wallonne que la CWaPE a adopté, en 2017, sa méthodologie tarifaire 2019-2023 (voir infra).

La méthodologie tarifaire adoptée par le CWaPE constitue le principal texte du cadre régulatoire tarifaire. Celle-ci précise ainsi notamment les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs et leur classification ; il instaure un système de type « Cost plus » tout en incitant à la maîtrise des coûts contrôlables (cf. ci-dessous), il détermine la rémunération des capitaux investis octroyée aux associés du GRD, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes régulatoires et leur affectation, etc.

Au cours de l'année 2018, de nombreux échanges ont eu lieu entre la CWaPE et les équipes d'ORES afin de présenter, justifier, expliquer et argumenter les éléments des propositions de revenus autorisés 2019-2023 déposées le 29 décembre 2017. Ce dialogue constructif a permis à ORES d'obtenir, le 28 août, l'approbation par la CWaPE des revenus autorisés 2019-2023. Le 7 février 2019 (pour les tarifs périodiques) et le 20 février 2019 (pour les tarifs non périodiques), la CWaPE a approuvé les tarifs d'électricité et de gaz naturel proposés par ORES. Les nouveaux tarifs de distribution 2019-2023 sont d'application depuis le 1er mars 2019.

Les gestionnaires de réseaux de distribution ont également déposé, le 17 janvier 2019, une proposition commune de tarifs pour la refacturation des coûts de transport. Ces tarifs, fixés à un niveau identique sur l'ensemble du territoire wallon, ont également été approuvés par la CWaPE le 7 février 2019.

i.b. Détermination des éléments du revenu et des tarifs : méthodologie tarifaire 2019-2023

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution (REMCI = Rémunération Équitable des Capitaux Investis). Dans la méthodologie tarifaire 2019-2023, le capital investi est constitué tant des fonds propres que des financements externes du GRD. La marge bénéficiaire est calculée annuellement via l'application du pourcentage de rendement autorisé à la base d'actifs régulés. Elle évolue sur la période 2019-2023 au rythme de la base d'actifs régulés, le pourcentage de rendement étant figé sur la période et non révisable.

MBE réelle(n) = RAB réelle(n) X Pourcentage de rendement autorisé (n)

(n) = année d'exploitation de la période régulatoire.

RAB réelle(n) = base d'actifs régulés de l'année (n) déterminée conformément à l'art 26 de la méthodologie tarifaire.

Pourcentage de rendement autorisé (n) = le pourcentage déterminé conformément aux dispositions des articles 31 à 33 de la méthodologie tarifaire.

La valeur initiale de la base d'actifs régulés est la valeur de la base d'actifs régulés au 1er janvier 2019 telle que déterminée conformément à la méthodologie tarifaire 2019-2023. À savoir, à partir des derniers plans d'adaptation approuvés par la CWaPE, la valeur nette comptable au 31 décembre 2015 obtenue en additionnant la valeur nette comptable des bases d'actifs régulés primaire et secondaire au 31 décembre 2015 (elle est donc basée sur la valeur initiale de la RAB approuvée par le régulateur). À cette valeur, est ajoutée la valeur d'acquisition des investissements « réseaux » et « hors réseaux » de 2016, 2017 et 2018, puis retirée la valeur nette comptable des actifs régulés mis hors service ou réalisés au cours des exercices 2016, 2017 et 2018, les amortissements des actifs régulés 2016, 2017 et 2018, les interventions de tiers relatives à ces actifs régulés, la partie des subsides relatifs à ces actifs régulés, la partie de la plus-value prévisionnelle iRAB relative aux immobilisations corporelles régulées mises hors service au cours de ces années, ainsi que la partie de la plus-value historique afférente aux immobilisations corporelles mises hors service en 2016, 2017 et 2018.

Ensuite, à partir du 1er janvier 2019, la valeur de l'actif régulé évolue d'une année à l'autre en fonction des nouveaux investissements, des amortissements, des interventions de tiers et des subsides ainsi que des mises hors service.

Le pourcentage de rendement autorisé est déterminé sur la base de la formule du coût moyen pondéré du capital (« CMPC »). Celui-ci a été fixé par la CWaPE à un taux de 4,053% pour la période régulatoire 2019-2023.

Ce taux est issu de la pondération du coût des fonds propres et du coût des dettes selon une clé de répartition de 47,5% de fonds propres pour 52,5% d'endettement. Les taux des fonds propres et des dettes sont respectivement fixés à 5,502% et 2,743% et sont non révisables ex-post. Il en découle que si les charges financières liées à un financement externe dépassent ce plafond, elles ne seront pas répercutées dans les tarifs et seront supportées par les GRD.

i.c. Coûts

Les éléments du revenu autorisé sont divisés entre les charges qualifiées de « contrôlables » et celles qualifiées de « non contrôlables ». Les charges « contrôlables » (respectivement, « non contrôlables ») sont celles sur lesquelles le GRD exerce (respectivement, n'exerce pas) un contrôle direct.

La régulation des charges contrôlables[1] comporte un mécanisme incitatif (incitant ou pénalité) qui pousse les GRD à agir de façon plus productive et plus efficace. À cette fin, les charges contrôlables évoluent selon un mécanisme de type « revenue-cap », de type « CPI-X ». Ex-ante, elles sont indexées selon l'indice santé (« CPI ») et soumises à un coefficient d'amélioration de la productivité (facteur

1 Il s'agit de toute les charges opérationnelles qui ne sont pas identifiées comme non contrôlables à l'article 12 de la méthodologie tarifaire 2019-2023 (pour plus de détails, voir la méthodologie tarifaire 2019-2023 publiée sur le site web de la CWaPE.

« X »). L'indice des prix a été fixé par la CWaPE à 1,575% par an sur la période 2019-2023 tandis que le facteur X s'élève à 1,5% par an, applicable aux charges contrôlables (à l'exception des charges liées aux immobilisations). Il en découle que l'évolution des charges contrôlables sur la période est limitée à 0,075% par an (1,575% pour les charges liées aux immobilisations sur lesquelles le facteur X ne s'applique pas). Ces paramètres sont figés et sont non révisables.

Ex-post, si les charges contrôlables réelles s'avèrent être inférieures (respectivement, supérieures) au niveau autorisé ex-ante, le résultat du GRD est augmenté (respectivement, diminué) à due concurrence. On parle de bonus/malus au résultat de l'entreprise selon que le résultat de l'entreprise est majoré/minoré. Dès lors, ces écarts sont ajoutés ou déduits des bénéfices des GRD et de leurs associés et n'auront pas d'incidence sur les tarifs, ni pendant la période régulatoire, ni par la suite.

Le caractère fixe du revenu autorisé, identique pour chaque année de la période régulatoire, alors que les coûts contrôlables, en augmentation, évoluent eux au cours de la même période régulatoire implique que les écarts sur coûts contrôlables puissent être plus importants et plus volatiles que par le passé. Cette volatilité implique une mise en réserve des bonus au cours des différentes années d'une même période tarifaire.

Les charges non contrôlables et les volumes[2] sont quant à eux budgétés par les GRD sur la base de best-estimates. Ils sont soumis à une régulation de type « cost-plus ». Lors du contrôle ex-post, le régulateur détermine les montants des soldes régulatoires qui peuvent être intégrés dans les tarifs futurs. Ils sont intégralement affectés aux tarifs futurs. En ce qui concerne les charges non contrôlables, selon que l'écart entre les charges budgétées et les charges réelles est positif/négatif, on parle d'un excédent/déficit régulatoire ou d'un actif/passif régulatoire. Un excédent/passif régulatoire signifie que les charges budgétées ont été supérieures aux charges réelles et qu'une partie de ces charges doit être restituée aux utilisateurs de réseau par l'intermédiaire d'une révision à la baisse des tarifs, au sein de la période régulatoire ou à la période régulatoire suivante. Concernant les volumes, des quantités de référence (kW, kWh, nombre d'utilisateurs de réseau/nombre de compteurs, etc.) sont prédéterminées par les GRD sur base des volumes qu'ils ont prévu de vendre aux utilisateurs de leurs réseaux. Si les volumes réels sont supérieurs/inférieurs aux volumes prévus, ils génèreront un excédent/déficit régulatoire ou d'un passif/actif régulatoire.

Les écarts des charges non contrôlables et les volumes sont enregistrés annuellement par les GRD sur un compte distinct d'actif ou de passif en attente d'une allocation finale en cours de période régulatoire[3], soit comme créance tarifaire (déficit/actif régulatoire), soit comme dette tarifaire (excédent/passif régulatoire).

i.d. Charges nettes relatives aux projets spécifiques

Ayant introduit un plan d'affaires démontrant la rentabilité de ces projets, ORES a obtenu des budgets complémentaires pour la réalisation des deux projets spécifiques autorisés par la méthodologie tarifaire 2019-2023, à savoir le déploiement des compteurs communicants et la promotion des raccordements au réseau de gaz naturel (campagne Promogaz). Les 19 novembre 2019 et 14 février 2020 la CWaPE a pris des décisions constatant l'arrêt du projet spécifique de déploiement des compteurs communicants d'ORES Assets et donc le retrait de cette enveloppe. Un recours auprès de la Cour des marchés a été introduit par ORES Assets contre ces décisions. Des discussions se poursuivent avec le régulateur sur cette enveloppe.

i.e. Soldes régulatoires

En ce qui concerne l'affectation des soldes régulatoires de 2008 à 2013, la CWaPE a autorisé que 10% du cumul de ces soldes (par secteur et par énergie) soient répercutés sous forme d'acompte dans les tarifs 2015 et 2016 afin d'initier l'apurement du solde régulatoire cumulé. Ensuite, la CWaPE a autorisé que 20% du cumul des soldes portant sur la période 2008 à 2014 soient répercutés sous forme d'acomptes dans les tarifs 2017 et 2018. La CWaPE souhaite apurer intégralement le solde régulatoire cumulé 2008-2014 résiduel pour le 31 décembre 2022.

Les soldes régulatoires électricité 2015 et 2016 d'ORES Assets ont été approuvés par la CWaPE les 21 décembre

2 Appliqués aux tarifs approuvés ces volumes vont déterminer le chiffre d'affaires du GRD qui couvre les coûts.
3 Typiquement, le solde de l'année N est répercuté en N+2 dans les tarifs.

2017. Le 29 mars 2018, la CWaPE a apporté une précision à sa décision sur les soldes régulatoires électricité en ce qui concerne la cotisation fédérale. Les soldes régulatoires gaz 2015 et 2016 d'ORES Assets ont été approuvés par la CWaPE le 3 mai 2018. Ils seront apurés dans les tarifs couvrant la période 2019-2023.

Le 14 novembre 2019, la CWaPE a adopté les décisions de refus relatives aux soldes électricité et gaz rapportés par ORES Assets concernant les exercices d'exploitation 2017 et 2018. Par ces décisions, le régulateur a rejeté des coûts pour un montant de 25,1 M€. Ces coûts rejetés ont été comptabilisés au cours de l'année 2019.

La méthodologie tarifaire 2019-2023 prévoit en outre que, à partir de 2020, le GRD puisse intégrer une quote-part du solde régulatoire de l'année N-2 dans le revenu autorisé de l'année N de façon à affecter progressivement les soldes régulatoires et d'éviter une accumulation de ces derniers au cours de la période régulatoire.

i.f. Secteur commun

Comme évoqué lors de la constitution d'ORES Assets et comme cela a été prévu dans ses statuts, un secteur dit « commun » a été mis en place en 2014. Il regroupe les actifs développés de manière partagée aux secteurs d'ORES Assets.

ii. Commentaires sur les comptes annuels d'ORES Assets sc en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société

ii.a. Éléments du compte de résultats au 31 décembre 2019

Évolution des résultats (en k€)	31/12/2019	31/12/2018
Ventes et prestations	1.174.209	1.141.024
Coût des ventes et prestations	-944.181	-937.459
Bénéfice d'exploitation	**230.028**	**203.565**
Produits financiers	286	323
Charges financières	-39.305	-61.939
Bénéfice de l'exercice avant impôts	**191.009**	**141.949**
Impôts sur le résultat	-61.659	-46.858
Transfert aux réserves immunisées	-847	-747
Bénéfice de l'exercice à affecter	**128.503**	**94.344**
Dotation aux réserves disponibles	-58.422	-15.058
Prélèvement sur réserves disponibles	0	5.941
BÉNÉFICE À DISTRIBUER	**70.081**	**85.227**

Dividendes à distribuer par activité (en k€)	31/12/2019	31/12/2018
Gestion réseaux électricité	48.787	57.570
Gestion réseaux gaz	21.256	27.452
Autres activités	38	205
Total	**70.081**	**85.227**

Les dividendes à verser aux associés pour l'activité « gestion réseaux » d'ORES Assets s'élèvent en 2019 à :

- Électricité : 48.787 k€ c/ 57.570 k€ en 2018, soit - 15,26% ;
- Gaz : 21.256 k€ c/ 27.452 k€ en 2018, soit - 22,57%.

À noter que le résultat de l'activité « autres » est de 38 k€ en 2019 contre 205 k€ en 2018.

Dividendes à distribuer par secteur (en k€)	31/12/2019	31/12/2018
ORES Namur	11.059	11.865
ORES Hainaut	30.487	36.001
ORES Est	2.593	2.823
ORES Luxembourg	7.972	9.723
ORES Verviers	3.413	3.589
ORES Brabant wallon	10.250	16.659
ORES Mouscron	2.659	2.011
ORES Commun	1.648	2.556
Total	**70.081**	**85.227**

Le montant des ventes et prestations est de 1.174.209 k€ en 2019, en augmentation de 2,91%. Il est constitué du chiffre d'affaires d'ORES Assets pour 1.147.410 k€ c/ 1.119.337 k€ en 2018 soit + 4,90%. Celui-ci est principalement constitué de :

- redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie :
  - en électricité, elles s'élèvent à 934.984 k€ en 2019 c/ 880.286 k€ en 2018 et comprennent la RTNR (redevance de transit non-relevée) ;
  - en gaz, elles s'élèvent à 206.466 k€ en 2019 c/ 204.454 k€ en 2018 et comprennent la RTNR (redevance transit non-relevée) ;

- les soldes régulatoires de l'exercice :
  - en électricité : + 14.439 k€ (actif régulatoire ou AR) c/ + 21.168 k€ en 2018 ;
  - en gaz : + 2.315 k€ (AR) c/ + 5.748 k€ en 2018 ;
  - les ajustements des soldes régulatoires des exercices 2017 et 2018 comptabilisés en 2019 suite à la publication des décisions de la CWaPE entraînent une diminution du chiffre d'affaires de - 17.232 k€ en électricité et - 8.118 k€ en gaz ;

- l'acompte récupéré (-)/restitué (+) sur les soldes régulatoires relatifs à 2008-2014 ou sur ceux de 2015-2016 selon un pourcentage déterminé par la CWaPE :
  - en électricité : - 13.669 k€ c/ - 9.019 k€ en 2018 ;
  - en gaz : + 466 k€ c/ - 10.832 k€ en 2018 ;

Le solde des ventes et prestations est représenté, notamment, par les autres produits d'exploitation d'un montant de 27.797 k€ en 2019 c/ 24.842 k€ en 2018 soit + 11,9%. Ces produits comprennent principalement les récupérations provenant des facturations liées aux conventions conclues avec des tiers par ORES Assets telles que la location de bâtiments ou de fibres optiques, la facturation de fraudes constatées durant l'année, la facturation de frais liés aux dégâts constatés sur nos installations etc.

Les achats de marchandises s'élèvent à 10.510 k€ c/ 10.413 k€ en 2018, en hausse de 0,93%. Ces coûts représentent principalement les achats d'énergie (électricité ou gaz) relatifs à notre clientèle dans le cadre des obligations de services publics.

Les biens et services divers s'élèvent à 738.936 k€ c/ 721.932 k€ en 2018, en hausse de 2,36%. Ils concernent essentiellement :

- les frais de gestion d'exploitation facturés par la filiale ORES sc : 256.902 k€ en 2019 c/ 268.385 k€ en 2018, en diminution de 4,28% ;
- l'utilisation des infrastructures d'Elia 372.802 k€ en 2019 c/ 355.099 k€ en 2018, soit en hausse de 4,99% due principalement à une augmentation du prix par MWh ;
- le coût de la compensation des pertes 24.663 k€ en 2019 c/ 24.127 k€, en augmentation de 2,22% ;
- les redevances de voirie électricité et gaz 46.904 k€ en 2019 c/ 45.277 k€, en augmentation de 3,59% (cette évolution comprend l'impact de la reprise des réseaux de distribution de 4 communes précédemment exploitées par Gaselwest) ;
- les charges de pension non capitalisées 7.630 k€ en 2019 c/ 11.916 k€ en diminution de 35,97%, ces charges sont en diminution constante avec un terme de l'amortissement en 2027.

Le montant des amortissements de 154.923 k€ en 2019 c/ 153.541 k€ est en hausse de 0,90%. Il comprend les amortissements des investissements incorporelles et corporels ainsi que l'amortissement de la plus-value de réévaluation.

Le montant des réductions de valeur sur créances commerciales est de 355 k€ en 2019 c/ 2.222 k€ en 2018. En 2018, pour la première fois, la société avait enregistré une réduction de valeur sur un fournisseur d'énergie déclarée en faillite, pour un montant de 913 k€, ce qui n'est plus le cas en 2019.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1.189 k€ en 2019. Ce montant représente la mise à jour des intérêts relatifs à des provisions existantes au 31/12/2018.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 34.392 k€ en 2019 c/ 32.098 k€ en 2018, en augmentation de 7,14% et comprennent notamment :

- les moins-values enregistrées suite aux désaffectations d'immobilisations corporelles 11.966 k€ en 2019 c/ 7.748 k€, en augmentation de 54,40% ;
- les moins-values sur créances commerciales dont la majorité avait fait l'objet d'une réduction de valeur 8.331 k€ en 2019 c/ 8.528 k€ en diminution de 2,32% ;
- les primes payées à la clientèle dans le cadre de la promotion des raccordements au réseau de gaz (campagne Promogaz) ou du soutien au photovoltaïque (Qualiwatt) pour un total de 10.631 k€ en 2019 c/ 11.245 k€, en diminution de 5,47% ;
- les taxes et charges d'exploitation diverses pour le solde.

À la suite du test de dépréciation (impairment test) réalisé au cours de l'exercice, des désaffections sur immobilisations incorporelles ont été actées. Certaines immobilisations n'étant pas amorties entièrement, une moins-value de 3.877 k€ a été générée et enregistrée en charges d'exploitation non récurrentes.

Les produits financiers s'élèvent à 286 k€ en 2019 c/ 255 k€ en 2018. Ils sont principalement constitués d'intérêts de retard portés en compte à la clientèle.

Les charges financières de 39.305 k€ en 2019 c/ 61.939 k€, en diminution de 36,54%, comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts bancaires (4.031k€), sur les instruments de couverture de type cap ou swaps de taux d'intérêts (4.214 k€) ainsi que sur les emprunts contractés envers notre filiale ORES sc (31.018 k€). Cette diminution provient d'une part, par le fait qu'en 2018, des opérations de restructuration des dettes financières ont eu lieu ainsi que l'achat de divers instruments financiers dérivés, générant des indemnités et des charges financières à payer plus importantes et d'autre part, par la baisse générale de notre taux moyen de la dette entre 2018 et 2019.

Les impôts d'un montant de 61.659 k€ en 2019 c/ 46.858 k€ sont en hausse de 31,62% et représentent principalement la charge fiscale estimée de l'exercice 2019. Cette augmentation est consécutive aux résultats de l'exercice en hausse de 34,56%.

À noter que dans le cadre du « Tax-shelter », un transfert aux réserves immunisées a été réalisé pour un montant de 847 k€ en 2019 c/ 748 k€ en 2018.

Le bénéfice net total 2019 s'élève à 128.503 k€ en 2019 c/ 94.344 k€ en 2018, soit une augmentation de 34.159 k€ (+ 36,21%).

Dans le cadre de l'affectation des résultats, une dotation aux réserves disponibles a été réalisée pour un montant de

58.422 k€ et ce, dans le respect de la nouvelle politique de distribution de dividendes mise en place en 2019.

Les dividendes 2019 revenant aux associés s'élèvent à 70.081 k€ c/ 85.227 k€ en 2018.

Remarque générale concernant les résultats des activités « gestion réseaux » pour l'exercice 2019

Le nombre de codes EAN actifs (European Article Numbering = point de fourniture) relevant de la responsabilité directe d'ORES Assets en 2019 s'élève à 1.367.936 en électricité (+ 1,8% par rapport à 2018) et 503.040 en gaz naturel (+ 3,6% par rapport à 2018).

La REMCI de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets s'élève, en 2019, à :

- Électricité : 67.345 k€ c/ 60.268 k€ en 2018, soit + 11,7% ;
- Gaz : 32.716 k€ c/ 31.553 k€ en 2018, soit + 3,6%.

Rappelons que la REMCI est influencée uniquement par la RAB moyenne de l'exercice à partir de l'exercice 2019 selon la nouvelle méthodologie.

Tous secteurs confondus :

- les écarts sur coûts contrôlables 2019 (bonus (+)/malus (-)) s'élèvent à :
  1. Électricité : + 41.548 k€ ;
  2. Gaz : + 13.343 k€ .

- les actifs et passifs régulatoires (AR et PR) comptabilisés en 2019 s'élèvent à :
  1. Électricité : + 14.439 k€ (AR) et - 3.259 k€ (PR) reprise des 4 communes de Gaselwest ;
  2. Gaz : + 2.315 k€ (AR) et - 2.437 k€ (PR) reprise des 4 communes de Gaselwest.

En 2018, c'est un acompte de 20% sur les actifs/passifs régulatoires de la période 2008 à 2014 qui a été récupéré auprès du marché ou restitué à celui-ci.

Dans sa nouvelle méthodologie tarifaire, 2019-2023, la CWaPE a décidé de récupérer les soldes nets cumulés de 2008 à 2014 dans les 4 ans soit 25%/an à partir de 2019. Il est également permis de récupérer les soldes cumulés de 2015 et 2016 selon des pourcentages fixés différemment par secteurs tarifaires.

Les décisions de la CWaPE relatives aux soldes 2017 et 2018 pour l'activité électricité et gaz ont donné lieu à l'ajustement, en 2019, des soldes régulatoires 2017 et 2018 pour un total de - 25.350 k€. Un recours a été introduit par ORES Assets suite à ces rejets décidés par la CWaPE en 2019.

Fin 2019, le cumul des soldes des actifs et passifs régulatoires tous secteurs confondus des exercices 2008 à 2019 s'élève à 40.974 k€ (actifs régulatoires) et se décompose comme suit :

- Électricité : + 48.087 k€ (AR) ;
- Gaz : - 7.113 k€ (PR).

ii.b. Éléments du bilan au 31 décembre 2019

Le total bilantaire d'ORES Assets s'élève au 31 décembre 2019 à 4.247.308 k€ contre 4.108.810 k€ au 31 décembre 2018.

ii.b.1. Actif

Les immobilisations incorporelles augmentent de 9.871 k€ (74.340 k€ au 31/12/2019), sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques. Les investissements de l'exercice 2019 concernent principalement le projet « Atrias » et les projets « smart ». Cette augmentation s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : + 23.421 k€ ;
- amortissements de l'exercice : - 9.673 k€ ;
- mises « hors service » : - 3.877 k€.

Les immobilisations corporelles nettes augmentent de 116.103 k€ (3.786.716 au 31/12/2019) ; cette augmentation s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : + 209.529 k€ ;
- reprise des réseaux des 4 communes précédemment exploités par Gaselwest : + 63.815 k€ ;
- amortissements de l'exercice : - 145.251 k€ (en ce compris l'amortissement de la plus-value RAB) ;
- mises « hors service » d'installations : - 11.990 k€.

Les immobilisations financières augmentent de 10.770 k€ (11.422 k€ au 31/12/2019), cela est dû à l'achat par ORES Assets de la participation de la société Atrias autrefois détenue par ORES sc pour une valeur de 3 k€. Suite à cette achat, l'avance consentie par ORES sc à Atrias a également été cédée à ORES Assets pour un montant de 10.768 k€.

Signalons encore qu'ORES Assets détient les participations suivantes :

- 2.453 parts d'ORES sc ;
- 7 parts de Laborelec ;
- 2.400 parts d'Igretec ;
- 93 parts de Comnexio, filiale nouvellement créée le 29 mai 2019 afin d'assurer les activités de call center en faveur exclusivement d'ORES Assets.

Les créances à plus d'un an augmentent de 685 k€ par rapport à 2018 (6.729 k€ au 31/12/2019). Il s'agit de créances détenues sur les communes dans le cadre du plan de remplacement des lampes Hg/HP.

Les stocks et commandes en cours d'exécution diminuent de 999 k€ (7.410 k€ au 31/12/2019), ils sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales augmentent de 24.892 k€ (172.343 k€ au 31/12/2019). Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances sur la clientèle protégée et sous « fournisseur X » ainsi que du montant des notes de crédit à recevoir.

La rubrique « autres créances » augmente de 19.154 k€ (32.064 k€ au 31/12/2019). Elle comprend notamment les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (2.203 k€ c/2.503 k€), la TVA à récupérer (740 k€ c/ 3.718 k€), un compte-courant envers sa filiale ORES sc (9.482 k€ c/ 0 € en 2018) ainsi que l'impôt belge à récupérer (15.367 k€ c/ 6.218 k€).

Les valeurs disponibles s'élèvent à 35 k€ au 31/12/2019.

Les comptes de régularisation d'actif diminuent de 32.385 k€ (156.247 k€), ils comprennent notamment le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 29.048 k€, la redevance de voirie gaz de 17.926 k€, les actifs régulatoires pour 81.959 k€, les charges à reporter relatives aux travaux de remplacement des lampes d'éclairage public pour 12.820 k€ ainsi que la RTNR pour 14.483 k€.

ii.b.2. Passif

Les fonds propres au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1.709.636 k€, en hausse de 78.752 k€ par rapport au 31 décembre 2018.

Le capital s'élève au 31 décembre 2019 à 867.080 k€ représenté par des parts A uniquement. En effet, les parts R détenues par les associés à fin 2018 au nombre de 2.330.310 parts ont été toutes converties en parts A début 2019.

Le capital a augmenté de 154.052 k€ suite à :

- l'incorporation des réserves disponibles pour un montant de 139.726 k€ ;
- la reprise, au 1er janvier 2019, des réseaux des 4 communes précédemment exploitées par Gaselwest avec un impact à la hausse sur le capital pour 14.326 k€ (dont 6.811 k€ provenant de réserves disponibles – voir ci-dessous).

Au 31 décembre 2019, la structure de l'actionnariat se présente comme suit :

Récapitulatif parts A par associé au 31/12/2019	Parts A ORES Assets	
	Nombre	%
- parts détenues par les communes	2.204.641	3,32%
- parts détenues par Igretec	4	0,00%
- parts détenues par Idefin	10.536.969	15,89%
- parts détenues par IPFH	29.613.672	44,65%
- parts détenues par Finest	2.504.369	3,78%
- parts détenues par Sofilux	7.455.643	11,24%
- parts détenues par Finimo	3.280.295	4,95%
- parts détenues par IPFBW	9.016.024	13,59%
- parts détenues par IEG	1.710.370	2,58%
Total	**66.321.987**	**100,00%**

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 512.867 k€, elle représente la partie non encore amortie de la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 16.139 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an pour 20.771 k€ compensé par le montant de la plus-value reprise de Gaselwest pour 4.632 k€.

Les réserves diminuent de 59.161 k€ (867.080 k€ au 31/12/2019) suite :

- au transfert en réserves indisponibles une quote-part de la plus-value de réévaluation pour le montant de l'amortissement soit 20.771 k€ ;
- à l'incorporation, au capital, de la totalités des réserves disponibles enregistrées à fin 2018 pour un montant de 139.727 k€ ;
- à la dotation aux réserves disponibles dans le cadre de l'affectation des résultats 2019 pour un montant de 58.422 k€ ;
- à la reprise des réseaux des 4 communes précédemment exploitées par Gaselwest générant une augmentation des réserves au 31/12/2019 :
  - réserve légale : 15 k€ ;
  - réserve indisponible : 511 k€ ;
  - réserve disponible : 6.811 k€ dont la totalité a été incorporée au capital en 2019 (voir le 2ème point repris ci-dessus).

  Impact global au 31/12/2019 526 k€.
- au transfert aux réserves immunisées pour 847 k€ relatif au « Tax-shelter ».

Les provisions pour risques et charges augmentent de 1.189 k€ (42.682 k€ au 31/12/2019).

Elles sont constituées de :

- provisions environnementales pour 3.789 k€ ;
- de provisions pour litiges pour 38.893 k€ dont :
  - les provisions pour déplacements d'installations 8.203 k€ ;
  - la provision sur vente du terrain Soignies 2.665 k€ ;
  - la provision pour couverture des risques applicatifs associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marchés et à leurs évolutions représente 8.525 k€ ;
  - la provision dans le cadre du projet « Atrias » pour un montant de 19.500 k€.

Les dettes à plus d'un an augmentent de 20.501 k€ (2.015.176 k€ au 31/12/2019).

Elles représentent notamment les emprunts contractés auprès d'établissements de crédit et Sowafinal (544.113 k€), ainsi que les fonds mis à disposition d'ORES Assets par ORES sc (1.471.000 k€).

Les dettes à un an au plus en augmentation de 38.887 k€ (425.020 k€ au 31/12/2019).

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année en augmentation de 134.997 k€ (274.784 k€ au 31/12/2019) sont constituées par le capital des emprunts bancaires.

Les dettes commerciales diminuent de 30.549 k€ (95.091 k€ au 31/12/2019). Elles sont constituées de soldes fournisseurs ainsi que des factures et notes de crédit à recevoir au 31 décembre de l'exercice. Les montants concernent principalement la redevance de transit Elia, les achats d'énergie relatifs aux pertes en électricité et aux OSP.

La forte diminution provient en grande partie du solde des frais de gestion restant à porter en compte par la filiale ORES sc qui au 31/12/2019 est une note de crédit à recevoir d'ORES sc de 19.422 k€ au lieu d'une facture à recevoir comme en 2018.

Les acomptes reçus sur commande augmentent de 8.141 k€ (34.988 k€ au 31/12/2019) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes des clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales (570 k€) sont essentiellement constituées d'impôt à payer suite aux régularisations reçues pour les années 2016 et 2017.

La rubrique « autres dettes » en diminution de 71.607 k€ (19.586 k€ au 31/12/2019) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2019 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire du 1er semestre 2020 (13.576 k€ c/ 31.103 k€). En 2018, le compte courant avec la société ORES sc était repris dans cette rubrique pour 55.733 k€ alors qu'en 2019, il se trouve à l'actif, en « autres créances ».

Les comptes de régularisation du passif diminuent de 1.832 k€ (54.793 k€ au 31/12/2019) sont principalement constitués des soldes régulatoires (40.985 k€) et de la redevance de transit non-relevée (13.142 k€).

c. Description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée

Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour identifier les principaux risques et incertitudes connus auxquels le groupe ORES peut être confronté et pour y remédier. La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques tels que documentés dans le plan stratégique. En 2018, ORES a établi une nouvelle méthodologie de gestion des risques. Celle-ci a été affinée en 2019 sur base des retours d'expérience. Les éléments suivants ont été ajoutés dans le processus :

- obligation de justification lorsqu'un département identifie un risque ayant une probabilité et de survenance et/ou des impacts élevés ;
- lien avec l'audit interne ;
- possibilité d'identifier les opportunités liées à un risque ;
- introduction d'éléments de benchmark.

Ce processus identifie, analyse et évalue les risques pertinents en fonction de leur nature, de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel sur la réalisation des objectifs d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans le présent rapport, et plus particulièrement dans la partie « Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ». Les résultats de l'exercice 2019 sont explicités ci-dessous, à l'exception des typologies pour lesquelles l'estimation du risque est faible (image/réputation, régulatoire, environnement, sécurité, gouvernance, juridique, technologie). Il s'agit de l'image « risques » figée en septembre 2019. De plus, certains risques non identifiés pourraient exister ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des départements et en multipliant de ce fait les sources d'information, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque sévère.

I. RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Les risques « ressources humaines » regroupent les risques liés au capital humain de l'entreprise. Ces risques :

- Sont directement liés aux enjeux de performance globale de l'entreprise (économique et financière).
- Peuvent avoir un impact profond et durable au sein de l'entreprise.

Ces risques peuvent notamment avoir pour effet de réduire la capacité de l'entreprise à disposer du personnel nécessaire à son bon fonctionnement. Cela signifie un personnel en nombre suffisant, mais également un personnel compétent et motivé.

Les risques principaux en termes de ressources humaines sont les suivants :

1. La soutenabilité de la charge de travail, principalement pour les ressources impliquées simultanément dans la transformation et dans la gestion du business-as-usual.
2. La capacité à attirer, recruter et conserver les talents nécessaires.

Un vaste programme a été développé pour anticiper, gérer et maîtriser ces risques.

Une analyse d'impact est réalisée avec les projets. Elle a pour objectif d'optimiser l'organisation de l'entreprise au regard des besoins des projets et du bien-être des travailleurs. Elle se traduit par la réorientation de certains membres du personnel, la mise en place d'entretiens de carrière, une nouvelle gestion de la mobilité, la détection des postes critiques et des hauts potentiels.

La politique de recrutement est adaptée aux nouveaux défis. De nouveaux canaux de recrutement, s'appuyant notamment sur le digital, sont mis en place. Le recrutement est de plus en plus orienté vers les capacités d'apprentissage et de changement des candidats.

Complémentairement, le bien-être et l'environnement de travail des travailleurs font l'objet d'une attention accrue. Un baromètre social est effectué sur la base de différents outils : enquête bien-être ou encore thermomètre social. ORES met en place un environnement favorisant la créativité, l'interaction et le bien-être au travail. Des initiatives sont

également prises pour faire évoluer la culture d'entreprise en cohérence avec la vision et le plan stratégique.

La problématique « ressources humaines » fait l'objet d'un suivi régulier sur base d'indicateurs clés. Une attention plus particulière est accordée à l'analyse de l'absentéisme et l'accompagnement au retour.

La maîtrise des coûts salariaux fait l'objet d'une attention toute particulière. Les pratiques de rémunération, salariale ou extra-salariale, sont revues régulièrement afin de garder l'évolution des coûts salariaux sous contrôle à moyen et long terme tout en garantissant d'une part, le respect de la législation et des conventions applicables, et d'autre part, l'attractivité et la rétention de profils qualifiés.

Le contrôle interne en matière de coûts salariaux est également renforcé, tout comme la veille fiscale et de sécurité sociale.

II. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE

Cette typologie regroupe les risques liés à la capacité d'ORES à définir et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action déclinant celle-ci en programmes et projets concrets.

Ces risques peuvent se concrétiser par des difficultés à :

- Appréhender l'environnement externe de l'entreprise
- Élaborer des stratégies suffisamment visionnaires pour assurer la pertinence et la longévité de l'organisation
- Communiquer la stratégie à l'échelle de l'organisation
- Mener à bien les programmes et projets stratégiques.

Le contexte de la distribution d'électricité et de gaz est confronté à des changements de plus en plus rapides et incertains. À ce titre, une tension croissante existe entre la volonté de l'entreprise de mettre en place une stratégie visant à anticiper les besoins des clients et les attentes des autorités, et le risque qu'une évolution législative, sociétale ou technologique puisse impacter significativement cette stratégie. Plus spécifiquement, la capacité de l'entreprise à maintenir une cohérence entre sa vision, sa stratégie, son plan de transformation et les évolutions du contexte extérieur fait l'objet d'une attention particulière. Une mise à jour annuelle du plan stratégique est notamment réalisée, pour garantir sa pertinence avec le contexte extérieur.

La capacité d'Atrias (nouvelle clearing house fédérale pour la gestion des données et des processus liés au marché de la fourniture d'électricité et de gaz) d'être opérationnelle selon le délai prévu (en septembre 2021) et la capacité de la plateforme d'intégrer les nouvelles technologies et attentes du marché (principalement autour du comptage intelligent) constituent un facteur de risque. Afin de gérer ce risque, les obligations du prestataire externe ont été renforcées et des développements périphériques en mode « pilote » sont mis en place pour tester différentes innovations et anticiper de nouveaux développements de marché (communautés d'énergie renouvelable, marché de la flexibilité dit aFRR, etc.)

L'évolution du projet Atrias est suivie régulièrement par le Comité de direction. Les dépendances avec d'autres programmes et le plan de transformation ainsi que les impacts financiers et les impacts éventuels sur les obligations légales de l'entreprise sont identifiés et monitorés de manière continue. Les ressources nécessaires sont mobilisées pour que la contribution d'ORES à ce projet fédéral soit au niveau requis.

La soutenabilité du plan de transformation d'ORES et sa capacité à délivrer des résultats selon les délais prévus est un point d'attention. Un monitoring étroit des ressources humaines et financières mobilisées par la transformation, l'amélioration de la gouvernance des projets et la poursuite de diverses actions de gestion des ressources humaines (actions « culture », enquête bien-être, amélioration du dialogue social, etc.) sont autant d'actions permettant de mitiger ce risque.

III. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

iii. a. Risques tarifaires

Les activités d'ORES sont régies par un important cadre législatif et régulatoire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie sur base de ce décret par la CWaPE. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des actionnaires (mécanisme de régulation incitative). Le régulateur a approuvé en 2018 le revenu autorisé dont dispose ORES pour la période 2019-2023 et en 2019 les tarifs pour cette période 2019-2023. Il s'agit d'un élément positif qui donne une visibilité à 5 ans à l'en-

treprise sur les moyens dont elle peut disposer. En 2018, le régulateur avait également approuvé des enveloppes particulières pour des projets spécifiques (notamment pour le comptage communicant et la promotion du gaz naturel). Le refus d'une de ces enveloppes par la CWaPE fin 2019 est source d'incertitude à laquelle ORES tente de répondre par une révision du projet. Suite à la publication du décret wallon du 19 juillet 2018 relatif au déploiement des compteurs intelligents, les hypothèses utilisées dans le cadre de l'enveloppe relative au projet spécifique « comptage communicant » telle qu'approuvée par le régulateur ont dû être revues (notamment changement de la technologie de compteur et révision à la baisse des volumes déployés sur la période 2019-2023). La CWaPE a dès lors demandé à ORES d'introduire une proposition revue d'enveloppe spécifique, proposition qui a été refusée par le régulateur. Un recours a été introduit par ORES contre ce refus. Parallèlement, les discussions se poursuivent avec la CWaPE à ce sujet.

Néanmoins, des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus et les coûts réels, tant en ce qui concerne le revenu autorisé que les budgets spécifiques. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- Suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate »
- Suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

ORES constate une évolution à la hausse du coût des entrepreneurs auxquels elle fait appel via marchés publics. Afin de mitiger ce risque, les stratégies de marché public font l'objet d'adaptations et les cahiers des charges sont revus.

Afin de gérer le risque que pourraient représenter des manquements dans notre politique d'assurance, un audit externe a été réalisé en 2018 et les recommandations ont été suivies. Un audit interne sera réalisé pour finaliser l'analyse.

Enfin, dans un contexte d'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et de décarbonisation, la question de l'évolution des volumes de gaz distribués par ORES est suivie de manière régulière. Les actions suivantes sont mises en œuvre pour maintenir les volumes et donc les rentrées financières :

- Projet Promogaz visant à augmenter le nombre de raccordement sur réseau existant
- Déploiement de la mobilité à base de CNG
- Injection de biométhane.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

iii. b. Risques de crédit

ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES sc, avec garantie d'ORES Assets sc.

Au 31 décembre 2019, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- D'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€
- Des montants récoltés via des placements privés (en 2012, 2014 et 2015 via marchés obligataires ou autres)
- Des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires
- D'un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (550 M€)
- D'une ligne de crédit court terme pour un montant de 50 M€.

iii. c. Risques de taux d'intérêt

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, ORES utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

iii. d. Risques d'inflation

Le risque d'inflation est le risque de voir apparaître, de manière plus ou moins durable et contrôlable, une hausse des prix. La méthodologie tarifaire CWaPE prévoit que les

charges contrôlables évoluent annuellement sur base d'un facteur d'indexation (lié à l'indice santé) de 1,575% qui n'est pas revu pendant la période tarifaire. Il en découle que toute hausse des prix supérieure à l'inflation prévue dans cette méthodologie pourrait impacter le résultat de la société. Pour se protéger de ce risque, ORES a acquis une couverture partielle par un swap d'inflation.

iii. e. Risque fiscal

ORES Assets sc et ORES sc sont soumises à l'impôt des sociétés. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est intégrée dans les tarifs et, par conséquent, l'impact de l'évolution de la législation fiscale est limité pour le groupe ORES.

iii. f. Risques de patrimoine et de liquidité

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose de garanties financières de beaucoup de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et de la ligne de crédit évoquée ci-avant ; on peut considérer que le risque de liquidité est plus que maitrisable. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité. ORES est attentive à la problématique des taux négatifs dans la gestion de sa trésorerie.

iii. g. Risques macro-économiques et conjoncturels

La situation économique pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel ou encore sur les conditions de financement d'ORES. En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire 2019-2023 prévoit en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est, en principe, adapté pour tenir compte de ces écarts à partir du 1er janvier de l'année suivant celle du contrôle (N+2). En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement d'ORES, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

IV. RISQUES INFORMATIQUES

Le risque informatique est un risque :

- associé à l'utilisation, la possession, l'exploitation, l'implication, l'influence et l'adoption de l'informatique chez ORES. C'est un outil incontournable pour l'entreprise ;
- comprenant la diffusion non autorisée d'informations, les erreurs, les fraudes, une interruption de l'activité par suite d'une défaillance du matériel ou du logiciel, une planification inefficace ainsi que des risques liés aux opérations d'informatique individuelle.

Le risque peut notamment se traduire par un manque d'outils modernes et applicatifs permettant de réaliser les métiers de GRD, la conduite des réseaux ou le traitement de l'information et sa mise à disposition.

En termes de gestion quotidienne, certains risques sont inhérents aux métiers de l'informatique et doivent être couverts par la gestion de l'obsolescence et la mise en œuvre d'éléments de sécurité afin de prévenir les pertes, vols de données et voire même les interruptions de service. Des situations de dépendance forte par rapport à certains fournisseurs externes pour la gestion d'une partie de nos activités opérationnelles sont également un élément d'attention.

La mise en œuvre et la consolidation du plan de transformation de l'entreprise sont des éléments qui diminuent de manière significative les risques évoqués ci-dessus. Une roadmap intégrant le remplacement applicatif en fin de vie est élaborée, avec un suivi des applicatifs pour anticiper toute obsolescence. La mise en œuvre des règlementations RGPD et NIS diminue également les risques liés à la sécurité informatique par l'application de contrôles et de suivis sur la manipulation des données et sur l'identification des systèmes critiques pour assurer nos missions. Concernant le risque de dépendance à des fournisseurs en situation de monopole, celui-ci est diminué en donnant la priorité aux technologies et aux standards éprouvés (« adopt before adapt »), en internalisant des applications et en renforçant

l'implication du département informatique dans les cahiers des charges.

Afin de disposer des ressources humaines nécessaires en quantité et qualité suffisantes au meilleur prix, dans un secteur critique à forte concurrence, une nouvelle approche en matière de sourcing des ressources externes est mise en œuvre. Un marché public a été lancé afin de contracter avec un intermédiaire spécialisé (MSP – Multi Sourcing Provider) dans l'objectif d'augmenter les ressources auxquelles ORES peut avoir accès.

En matière de cybersécurité, un trajet de mise en conformité avec la norme ISO 27001 est en cours pour mitiger ces risques. Un exercice spécifique relatif aux risques en matière de sécurité de l'information a été initié qui analyse en profondeur les processus les plus critiques en la matière.

V. RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont ceux qui peuvent affecter la capacité de l'entreprise à réaliser les activités avec rigueur et en respectant les objectifs, délais et budgets définis, en pouvant supporter la comparaison par rapport à d'autres opérateurs. Ces risques peuvent provenir des systèmes ou processus, ou d'évènements externes, d'erreurs du personnel au sens large (accidentelles ou non), tels que par exemple :

- Les risques liés à la dégradation des réseaux
- Les risques de black-out ou de pénurie
- Les risques climatiques

Les origines peuvent être diverses : erreur humaine, fraude, défaillance des systèmes informatiques, défaillance naturelle.

Au niveau opérationnel, les risques de perturbations ou de paralysie du réseau (suite à des phénomènes météorologiques extrêmes ou des dégradations par des tiers) font partie intégrante du métier de gestionnaire de réseaux, tout comme la sécurisation des sites, postes et cabines, données, etc. Ces risques peuvent être potentiellement aggravés par le vieillissement du réseau.

De nombreuses mesures sont prises pour réduire les risques de perturbations du réseau et pour gérer au mieux leur résolution en cas de survenance : retours d'expériences, maintenance préventive et nouveaux investissements, surveillance des réseaux, plan de sauvegarde PIU, alimentations de secours, exercices et simulations, sensibilisation du personnel, etc. Des plans directeurs et des indicateurs clés sont utilisés pour suivre le vieillissement du réseau et l'impact sur ses performances en termes de fiabilité. ORES investit de manière régulière dans son réseau et collabore avec ses fournisseurs à l'amélioration de la fiabilité des matériels qu'elle leur achète. À terme, une analyse devra être faite afin d'identifier si un renforcement des investissements est nécessaire en réponse au vieillissement.

La protection et la sécurisation du dispatching sont un élément essentiel, et la sécurisation du site a été renforcée (porte blindée, limitation des accès).

La conscientisation du personnel d'ORES est également effectuée en ce qui concerne les problématiques de sécurité. Les sous-traitants sont sensibilisés et encadrés par rapport à ces problématiques. Un ensemble de mesures de protection physique (badges, barrières, détection des intrusions, tournée d'agents de sécurité) et des données (pare-feux, plans d'action qualité des données, mesures de sécurité IT, mise en place et suivi du RGPD) sont mises en place. En outre, la qualité des fournitures est monitorée et les critères d'acceptance du matériel sont le cas échéant renforcés pour pallier certaines défaillances constatées.

Enfin, les risques liés au centre logistique sont mitigés par des mesures de protection anti-incendie, de sécurisation de l'alimentation électrique et de maintenance préventive de l'outil robotique.

VI. RISQUES LIÉS AUX PANDÉMIES

Les pandémies peuvent, par l'intermédiaire des mesures qui seraient imposées à cette occasion par les autorités gouvernementales ainsi que par leurs effets sur la disponibilité du personnel, affecter les entreprises. Ainsi, à partir de mi-mars 2020, les activités d'ORES ont été significativement impactées par les mesures prises par les gouvernements belges (fédéral et régional) pour lutter contre la pandémie du coronavirus COVID-19. Dans ce cadre, ORES a pris un ensemble de mesures exceptionnelles et proportionnées en vue de :

- Préserver la santé de son personnel
- Contribuer à l'effort national de la lutte contre la propagation du COVID-19
- Maintenir les missions essentielles de service public assurées par l'entreprise.

Des mesures concrètes sont adoptées par l'entreprise afin de réduire les risques relatifs aux activités essentielles (à savoir la disponibilité de techniciens d'intervention afin d'assurer la continuité d'alimentation, la préparation et l'expédition des commandes de réapprovisionnement des magasins de proximité, les activités de surveillance et conduite des réseaux électricité, gaz mais aussi télécom (radio et fibres optiques), les activités de dépannage réseaux et télécom ou encore le maintien des outils informatiques).

Des KPI de suivi des impacts des mesures relatives à la lutte contre le COVID-19 (ressources humaines, énergie transitant sur les réseaux, interventions réseaux, etc.) ont été établis et sont analysés par le Comité de direction. La fréquence des réunions du Comité de direction est significativement augmentée (en moyenne une par jour) afin d'assurer le suivi nécessaire.

1.2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le 31 décembre 2019, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté imposant aux gestionnaires de réseaux de distribution de prendre les mesures adéquates afin de ne pas facturer le tarif « prosumer » du 1er janvier au 30 avril 2020. Pour respecter ce prescrit, ORES a poursuivi les discussions entamées avec le régulateur, les fournisseurs et les autres gestionnaires de réseaux de distribution wallons fin 2019. Elles ont abouti fin janvier à ce que ce tarif ne soit pas facturé par les gestionnaires de réseaux de distribution pendant les 4 premiers mois de 2020 et les fournisseurs ne facturent pas ce tarif aux prosumers dans les factures de régularisation. L'estimation de cette absence de facturation sur le chiffre d'affaires d'ORES Assets s'élève à 15 M€. Étant donné la crise liée au COVID-19, cette période de quatre mois pourrait être prolongée.

Le 14 février 2020, la CWaPE a considéré que les arguments invoqués par ORES Assets dans la plainte en réexamen contre la décision du régulateur du 19 novembre 2019 constatant l'arrêt du projet spécifique de déploiement des compteurs communicants d'ORES Assets n'étaient pas de nature à justifier qu'elle revienne sur sa décision et a donc confirmé le retrait de l'enveloppe complémentaire. Le 19 février 2020, ORES Assets a introduit un recours auprès de la Cour des marchés contre ces deux décisions de la CWaPE.

Le mois de février a mis en alerte les équipes d'ORES, que ce soit au centre d'appels, sur le terrain, au dispatching central et dans les postes de coordination des manœuvres. Les tempêtes Ciara, Dennis et Ellen qui ont touché la Wallonie au cours de trois week-ends successifs ont causé d'importants dommages aux infrastructures électriques aériennes sur le réseau de distribution, provoquant de nombreuses pannes chez les clients. Grâce à une forte mobilisation et un engagement de tous les services, ces pannes ont pu être limitées dans le temps et le rétablissement de l'alimentation électrique s'est opéré dans les meilleurs délais. Dans des conditions souvent difficiles, les opérations ont été menées avec professionnalisme et, en priorité, l'impératif de sécurité pour tous. Aucun accident de travail n'a d'ailleurs été déploré durant cette période intense.

À partir de la mi-mars 2020, dans le contexte des mesures de lutte contre le virus COVID-19 adoptées par le Conseil national de sécurité et le Gouvernement wallon, ORES a pris une série de dispositions destinées d'une part, à préserver la santé de son personnel et celle de ses clients, et d'autre part, à garantir l'exercice de ses missions de service public dans ces circonstances exceptionnelles. Parmi ces mesures, la généralisation du télétravail pour les employés éligibles, l'annulation de l'ensemble des travaux et activités techniques non urgentes, le maintien d'un accueil physique encadré pour les clients détenteurs d'un compteur à budget ainsi qu'une information ciblée sur les mesures d'urgence prises pour ces clients, et enfin, l'organisation adaptée des services de garde assurant la réparation des pannes et fuites de gaz, le traitement des incidents sur réseau et les éventuels travaux indispensables à la préservation de l'accès à l'énergie 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il est, lors de l'établissement du présent rapport par le Conseil d'administration, prématuré d'essayer d'évaluer l'impact de COVID-19 sur les activités, les résultats financiers ainsi que la trésorerie 2020 du Groupe. Le Groupe rappelle que ses activités sont encadrées par un cadre régulatoire qui assure au GRD la perception du revenu autorisé (en ce compris la marge bénéficiaire équitable) et la possibilité de récupérer les écarts liés aux différences de volume avec les tarifs de l'année suivante selon leur vérification par le régulateur (en principe deux ans après leur occurrence). La baisse potentielle de la perception des revenus du GRD découlant de COVID-19 qui pourrait impacter la liquidité du Groupe serait donc temporaire. La liquidité fait d'ailleurs l'objet d'une attention encore plus particulière pendant cette crise. Il en découle également qu'ORES ne prévoit pas d'impact significatif sur les résultats financiers 2020, même si de nombreux investissements sont reportés.

1.3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Néant

1.4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, comptage intelligent et autres développements (dont les applications informatiques de gestion des données de comptage) montrent que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé. Dans cette optique, ORES sc a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement expérimental ».

1.5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant

1.6. Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice pendant deux exercices successifs dans le compte de résultats

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

1.7. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du code des sociétés et des associations

De nouvelles parts A (pour un nombre total de 15.784.078) ont été créées au 1er janvier 2019 suite aux décisions approuvées par les Assemblées générales d'ORES Assets des 28 juin et 22 novembre 2018 :

- 784.090 parts A ont été créées conformément à la décision de l'Assemblée générale du 22 novembre 2018 relative à l'opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Celles, Comines-Warneton, Ellezelles et Mont-de-l'Enclus. Elles ont été réparties de manière non proportionnelle entre les quatre associés concernés par cette scission partielle sur base des actions détenues en Gaselwest et à partir du rapport d'échange déterminé en tenant compte des valeurs comptables mises à jour au 31 décembre 2018.
- 14.999.988 parts A ont été créées suite à la décision de l'Assemblée générale du 18 juin 2018 relative à la simplification de la détention des parts et de la répartition des dividendes dont les principes ont été retranscrits dans les statuts d'ORES Assets lors de cette même séance. Parmi ces principes, la suppression des parts R existantes au 31 décembre 2018 par leur conversion en parts A a été réalisée le 1er janvier 2019. Ce sont donc 14.999.988 parts A qui ont été créées au profit des trente-six détenteurs de parts R à cette date, à savoir essentiellement six des intercommunales pures de financement ainsi que, dans une moindre mesure, trente communes. Cette conversion a été réalisée conformément aux valeurs respectives de ces parts prévues dans les statuts.

Nombre de parts en circulation au 31 décembre 2019 : 66.321.987. Elles appartiennent toutes à la même classe.

Nous estimons que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

1.8. Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusque 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du groupe est réalisé par ORES sc, ce qui permet au groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées. Les financements ainsi réalisés par ORES sc sont garantis par ORES Assets.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à marché public depuis le 30 juin 2017), ORES sc au 31 décembre 2019 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit renouvelée annuellement pour un montant global de 50 M€ et dont le renouvellement est en cours d'analyse au moment de rédiger le présent rapport ;
- a réalisé en 2012 une émission d'obligations admises à la cote officielle et à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Belgique dans le cadre d'un placement privé. Une partie de cet emprunt a fait l'objet d'une opération de rachat courant 2018 ;
- a réalisé en 2014 et 2015 des émissions d'obligations admises à la cote et à la négociation sur le segment « Open market » de la Bourse de Francfort sous forme de placements privés ;
- a obtenu de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en 2017 un programme de financement d'un montant total de 550 M€ à tirer sur 5 ans.

ORES a contracté en 2019 des nouveaux emprunts bancaires pour 195 M€ et a effectué un tirage de 100 M€ sur le programme de financement auprès de la BEI.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture). Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES sc. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêts fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêts a en effet un impact sur la hauteur des charges financières. Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans son portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêts. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

1.9. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD).

Madame Florence Van Hout en a exercé la Présidence du 17 octobre 2018 (date de l'installation du Comité) jusqu'au 29 mai 2019 (date du renouvellement intégral des instances par l'Assemblée générale en suite des élections communales d'octobre 2018). Un nouveau Comité d'audit a été installé après le renouvellement intégral du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 conformément au CDLD et aux statuts. Madame Anne-Caroline Burnet a été désignée Présidente de ce Comité justifiant de l'indépendance et de la compétence requise à l'instar de Madame Florence Van Hout. En effet, d'une part, l'une et l'autre répondent aux critères d'indépendance prescrits par la législation et d'autre part, elles disposent de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016. Ces deux éléments ont été confirmés dans une attestation.

1.10. Renseignements complémentaires

L'intercommunale n'a pas de personnel propre.

Depuis l'Assemblée générale du 22 juin 2017, des organes « miroirs » ont été instaurés. Outre le Comité de (nomination et de) rémunération, un Conseil d'administration et un Comité d'audit « miroir » ont été mis en place en ORES Assets sc et ORES sc avec mandats gratuits en ORES Assets sc et paiement des émoluments en ORES sc.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes, comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet, et règles d'évaluation), accompagné des informations non financières (introduction et rapport d'activités et de développement durable – déclaration d'informations non financières, ainsi que la table des matières GRI), du rapport de rémunération, du rapport spécifique sur les prises de participation ainsi que de la liste des associés au 31 décembre 2019 (annexe 1 point 1).

2. Comptes annuels

2.1. Bilan (en euros)

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**3.872.477.977,26**	**3.735.732.895,08**
Immobilisations incorporelles	6.2	21	**74.340.253,13**	**64.468.799,88**
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	**3.786.716.112,79**	**3.670.612.782,6**
Terrains et constructions		22	132.347.990,26	111.612.987,7
Installations, machines et outillage		23	3.619.384.850,63	3.523.261.810,33
Mobilier et matériel roulant		24	34.368.395,28	35.098.076,18
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	614.876,62	639.908,39
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	**11.421.611,34**	**651.312,6**
Entreprises liées	6.15	280/1	479.508	456.258
Participations		280	479.508	456.258
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	10.771.569,69	
Participations		282	3.100	
Créances		283	10.768.469,69	
Autres immobilisations financières		284/8	170.533,65	195.054,6
Actions et parts		284	16.891,92	16.891,92
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	153.641,73	178.162,68
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**374.830.043,41**	**373.077.114,83**
Créances à plus d'un an		29	**6.729.288,58**	**6.044.698,89**
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	6.729.288,58	6.044.698,89
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**7.410.426,77**	**8.408.873,83**
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	7.410.426,77	8.408.873,83
Créances à un an au plus		40/41	**204.408.017,29**	**160.361.688,52**
Créances commerciales		40	172.343.414,3	147.450.579,33
Autres créances		41	32.064.602,99	12.911.109,19
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	**34.908,57**	**9.630.294,24**
Comptes de régularisation	6.6	490/1	**156.247.402,2**	**188.631.559,35**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**4.247.308.020,67**	**4.108.810.009,91**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**1.709.635.818,61**	**1.630.883.330,43**
Capital	6.7.1	10	**867.080.033,33**	**713.027.926,44**
Capital souscrit		100	867.080.033,33	713.027.926,44
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	**512.687.090,87**	**528.826.180,9**
Réserves		13	**329.868.694,41**	**389.029.223,09**
Réserve légale		130	383.782,7	368.419,8
Réserves indisponibles		131	267.979.854,43	246.697.953,38
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	267.979.854,43	246.697.953,38
Réserves immunisées		132	3.082.880	2.235.600
Réserves disponibles		133	58.422.177,28	139.727.249,91
Bénéfice (Perte) reporté(e) **(+)/(-)**		14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	**42.682.411**	**41.493.563,91**
Provisions pour risques et charges		160/5	**42.682.411**	**41.493.563,91**
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	3.788.933,01	3.788.933,01
Autres risques et charges	6.8	164/5	38.893.477,99	37.704.630,9
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	**2.494.989.791,06**	**2.436.433.115,57**
Dettes à plus d'un an	6.9	17	**2.015.176.360,84**	**1.994.675.165,67**
Dettes financières		170/4	2.014.713.360,84	1.994.497.165,67
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	537.570.503,69	696.782.879,94
Autres emprunts		174	1.477.142.857,15	1.297.714.285,73
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	463.000	178.000
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	**425.020.128,39**	**385.132.859,76**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	274.783.804,8	139.786.805,33
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	95.091.145,01	125.640.158,06
Fournisseurs		440/4	95.091.145,01	125.640.158,06
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	34.988.472,06	26.847.648,82
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	570.410,1	1.664.936,74
Impôts		450/3	570.410,1	1.664.936,74
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	19.586.296,42	91.193.310,81
Comptes de régularisation	6.9	492/3	**54.793.301,83**	**56.625.090,14**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**4.247.308.020,67**	**4.108.810.009,91**

2.2. Bilan par secteur d'activité (en euros)

L'exercice 2019 coïncide avec l'optimisation des fonds propres et la mise en œuvre de la nouvelle politique de dividendes. La notion de secteur géographique n'est plus pertinente pour ces deux éléments qui sont dorénavant détenus ou réalisés globalement pour ORES Assets et non plus par secteur géographique. À partir de cet exercice, les résultats ne sont plus présentés par secteur géographique. Des analyses de recettes et de charges par secteur géographique sont toujours opérées à des fins de suivi. Les comptes par secteur repris dans les présents comptes annuels seront présentés par secteur d'activité (gestionnaire de réseaux/autres, le cas échéant en distinguant le fluide).

ACTIF		Codes	Gestion Réseaux de distribution électricité	
			2019	2018
ACTIFS IMMOBILISÉS		**21/28**	**2.603.237.207,25**	**2.514.159.422,00**
II.	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**21**	**55.907.098,52**	**47.451.391,57**
III.	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**22/27**	**2.538.369.575,05**	**2.466.224.111,44**
	A. Terrains et constructions	22	111.147.977,10	94.911.428,78
	B. Installations techniques et machines	23	2.399.123.957,12	2.342.246.590,58
	C. Mobilier, matériel roulant et outillage	24	28.097.640,83	29.066.092,08
	E Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
IV.	**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**	**28**	**8.960.533,68**	**483.918,99**
	A. Entreprises liées			
	1. Participations	280	326.988,00	303.738,00
	B. Autres entreprises avec lien de participation			
	1. Participations	282	3.100,00	0,00
	2. Créances	283	8.474.785,64	0,00
	C. Autres immobilisations financières			
	1. Actions et parts	284	2.018,31	2.018,31
	2. Créances et cautionnements en numéraires	285/8	153.641,73	178.162,68
ACTIFS CIRCULANTS		**29/58**	**333.806.741,92**	**299.573.334,70**
V.	**CRÉANCES A PLUS D'UN AN**	**29**	**6.729.288,58**	**6.044.698,89**
	A. Créances commerciales	290	0,00	0,00
	B. Autres créances	291	6.729.288,58	6.044.698,89
VI.	**STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION**	3	7.410.426,77	8.408.873,83
	B. Commandes en cours d'exécution	37	7.410.426,77	8.408.873,83
VII.	**CRÉANCES A UN AN AU PLUS**	**40/41**	**203.527.312,13**	**136.204.617,86**
	A. Créances commerciales	40	138.541.924,87	118.872.062,52
	B. Autres créances	41	64.985.387,26	17.332.555,34
IX.	**VALEURS DISPONIBLES**	**54/58**	**33.909,78**	**9.629.294,22**
X.	**COMPTES DE RÉGULARISATION**	**490/1**	**116.105.804,66**	**139.285.849,90**
	TOTAL DE L'ACTIF		**2.937.043.949,17**	**2.813.732.756,70**

	Gestion Réseaux de distribution gaz		Autres activités		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	1.268.611.019,78	**1.220.918.691,08**	**629.750,23**	**654.782,00**	**3.872.477.977,26**	**3.735.732.895,08**
	18.433.154,61	**17.017.408,31**	**0,00**	**0,00**	**74.340.253,13**	**64.468.799,88**
	1.247.731.661,12	**1.203.748.762,77**	**614.876,62**	**639.908,39**	**3.786.716.112,79**	**3.670.612.782,60**
	21.200.013,16	16.701.558,92	0,00	0,00	132.347.990,26	111.612.987,70
	1.220.260.893,51	1.181.015.219,75	0,00	0,00	3.619.384.850,63	3.523.261.810,33
	6.270.754,45	6.031.984,10	0,00	0,00	34.368.395,28	35.098.076,18
	0,00	0,00	614.876,62	639.908,39	614.876,62	639.908,39
	2.446.204,05	**152.520,00**	**14.873,61**	**14.873,61**	**11.421.611,34**	**651.312,60**
	152.520,00	152.520,00	0,00	0,00	479.508,00	456.258,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	3.100,00	0,00
	2.293.684,05	0,00	0,00	0,00	10.768.469,69	0,00
	0,00	0,00	14.873,61	14.873,61	16.891,92	16.891,92
	0,00	0,00	0,00	0,00	153.641,73	178.162,68
	85.074.218,97	**80.533.542,84**	**-44.050.917,48**	**-7.029.762,71**	**374.830.043,41**	**373.077.114,83**
	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6.729.288,58**	**6.044.698,89**
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	6.729.288,58	6.044.698,89
	0,00	0,00	0,00	0,00	7.410.426,77	8.408.873,83
	0,00	0,00	0,00	0,00	7.410.426,77	8.408.873,83
	44.931.622,64	**31.186.833,37**	**-44.050.917,48**	**-7.029.762,71**	**204.408.017,29**	**160.361.688,52**
	33.801.489,43	28.578.516,81	0,00	0,00	172.343.414,30	147.450.579,33
	11.130.133,21	2.608.316,56	-44.050.917,48	-7.029.762,71	32.064.602,99	12.911.109,19
	998,79	**1.000,02**	**0,00**	**0,00**	**34.908,57**	**9.630.294,24**
	40.141.597,54	**49.345.709,45**	**0,00**	**0,00**	**156.247.402,20**	**188.631.559,35**
	1.353.685.238,75	**1.301.452.233,92**	**-43.421.167,25**	**-6.374.980,71**	**4.247.308.020,67**	**4.108.810.009,91**

PASSIF

		Codes	Gestion Réseaux de distribution électricité 2019	2018
CAPITAUX PROPRES		**10/15**	**1.194.039.908,30**	**1.137.708.624,35**
I.	**CAPITAL.**	**10**	**589.017.002,67**	**482.698.404,10**
	A. Capital souscrit	100	589.017.002,67	482.698.404,10
III.	**PLUS-VALUES DE RÉEVALUATION**	**12**	**350.509.077,14**	**363.922.652,15**
IV.	**RÉSERVES**	**13**	**254.513.828,49**	**291.087.568,10**
	A. Réserve légale	130	221.413,26	211.684,79
	B. Réserves indisponibles	131		
	2. Autres	1311	208.234.527,64	191.404.582,83
	C. Réserves immunisées	132	2.444.664,70	1.828.788,36
	D. Réserves disponibles	133	43.613.222,89	97.642.512,12
	Bénéfice reporté	14		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**16**	**28.037.886,81**	**27.017.656,67**
VII.	**PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS**	**16**	**28.037.886,81**	**27.017.656,67**
	A. Provisions pour risques et charges			
	4. Autres risques et charges	163/5	28.037.886,81	27.017.656,67
	Provisions environnementales	163	1.343.933,00	1.343.933,00
	Provisions pour litiges	164	26.693.953,81	25.673.723,67
DETTES		**17/49**	**1.714.966.154,06**	**1.649.006.475,68**
VIII.	**DETTES A PLUS D'UN AN**	**17**	**1.336.461.631,48**	**1.328.760.649,90**
	A. Dettes financières	170/4		
	4. Établissement de crédit	173	372.220.634,33	482.591.321,17
	5. Autres emprunts	174	963.792.997,15	845.996.328,73
	D. Autres dettes	178/9	448.000,00	173.000,00
IX.	**DETTES A UN AN AU PLUS**	**42/48**	**345.701.043,08**	**286.968.935,67**
	A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	42	182.947.374,39	93.849.734,92
	B. Dettes financières	43	0,00	0,00
	C. Dettes commerciales	44		
	1. Fournisseurs	440/4	92.357.426,92	114.289.757,41
	D. Acomptes reçus sur commandes	46	30.401.444,95	22.378.710,68
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	600.787,08	1.475.984,19
	F. Autres dettes	47/48	39.394.009,74	54.974.748,47
X.	**COMPTES DE RÉGULARISATION**	**492/3**	**32.803.479,50**	**33.276.890,11**
	TOTAL DU PASSIF		**2.937.043.949,17**	**2.813.732.756,70**

	Gestion Réseaux de distribution gaz		Autres activités		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	515.595.910,31	**493.174.706,08**	**0,00**	**0,00**	**1.709.635.818,61**	**1.630.883.330,43**
	278.063.030,66	**230.329.522,34**	**0,00**	**0,00**	**867.080.033,33**	**713.027.926,44**
	278.063.030,66	230.329.522,34	0,00	0,00	867.080.033,33	713.027.926,44
	162.178.013,73	**164.903.528,75**	**0,00**	**0,00**	**512.687.090,87**	**528.826.180,90**
	75.354.865,92	**97.941.654,99**	**0,00**	**0,00**	**329.868.694,41**	**389.029.223,09**
	162.369,44	156.735,01	0,00	0,00	383.782,70	368.419,80
	59.745.326,79	55.293.370,55	0,00	0,00	267.979.854,43	246.697.953,38
	638.215,30	406.811,64	0,00	0,00	3.082.880,00	2.235.600,00
	14.808.954,39	42.084.737,79	0,00	0,00	58.422.177,28	139.727.249,91
					0,00	0,00
	14.644.524,19	**14.475.907,24**	**0,00**	**0,00**	**42.682.411,00**	**41.493.563,91**
	14.644.524,19	**14.475.907,24**	**0,00**	**0,00**	**42.682.411,00**	**41.493.563,91**
	14.644.524,19	14.475.907,24	0,00	0,00	42.682.411,00	41.493.563,91
	2.445.000,01	2.445.000,01	0,00	0,00	3.788.933,01	3.788.933,01
	12.199.524,18	12.030.907,23	0,00	0,00	38.893.477,99	37.704.630,90
	823.444.804,25	**793.801.620,60**	**-43.421.167,25**	**-6.374.980,71**	**2.494.989.791,06**	**2.436.433.115,57**
	678.714.729,36	**665.914.515,77**	**0,00**	**0,00**	**2.015.176.360,84**	**1.994.675.165,67**
	165.349.869,36	214.191.558,77	0,00	0,00	537.570.503,69	696.782.879,94
	513.349.860,00	451.717.957,00	0,00	0,00	1.477.142.857,15	1.297.714.285,73
	15.000,00	5.000,00	0,00	0,00	463.000,00	178.000,00
	122.740.252,56	**104.538.904,80**	**-43.421.167,25**	**-6.374.980,71**	**425.020.128,39**	**385.132.859,76**
	91.836.430,41	45.937.070,41	0,00	0,00	274.783.804,80	139.786.805,33
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00		
	2.733.718,09	11.349.191,88	0,00	1.208,77	95.091.145,01	125.640.158,06
	4.587.027,11	4.468.938,14	0,00	0,00	34.988.472,06	26.847.648,82
	314.920,63	628.880,02	-345.297,61	-439.927,47	570.410,10	1.664.936,74
	23.268.156,32	42.154.824,35	-43.075.869,64	-5.936.262,01	19.586.296,42	91.193.310,81
	21.989.822,33	**23.348.200,03**	**0,00**	**0,00**	**54.793.301,83**	**56.625.090,14**
	1.353.685.238,75	**1.301.452.233,92**	**-43.421.167,25**	**-6.374.980,71**	**4.247.308.020,67**	**4.108.810.009,91**

2.3. Compte de résultats (en euros)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	**1.174.209.057,71**	**1.141.024.460,82**
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.147.410.218,5	1.119.337.018,96
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-998.447,06	-3.154.957,67
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	27.797.286,27	24.842.399,53
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	**944.181.535,8**	**937.458.704,86**
Approvisionnements et marchandises		60	10.510.013,65	10.412.685,16
Achats		600/8	10.510.013,65	10.412.685,16
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	738.935.606,58	721.931.696,89
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	154.923.377,51	153.540.572,23
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	354.515,39	2.222.441,86
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	1.188.847,09	16.162.084,24
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	34.392.265,95	32.098.389,56
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	3.876.909,63	1.090.834,92
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	**230.027.521,91**	**203.565.755,96**
Produits financiers		75/76B	**286.271,63**	**323.442,55**
Produits financiers récurrents		75	286.271,63	323.442,55
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	237.159,87	255.255,23
Autres produits financiers	6.11	752/9	49.111,76	68.187,32
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	**39.305.100,71**	**61.939.365,08**
Charges financières récurrentes	6.11	65	39.305.100,71	61.939.365,08
Charges des dettes		650	39.262.586,17	61.894.074,13
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	42.514,54	45.290,95
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	**191.008.692,83**	**141.949.833,43**
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	**61.658.823,78**	**46.858.403,28**
Impôts		670/3	61.663.873,67	46.992.177,69
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	5.049,89	133.774,41
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	**129.349.869,05**	**95.091.430,15**
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	**847.280**	**747.600**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	**128.502.589,05**	**94.343.830,15**

2.4. Comptes de résultats par secteur (en euros)

L'exercice 2019 coïncide avec l'optimisation des fonds propres et la mise en œuvre de la nouvelle politique de dividendes. La notion de secteur géographique n'est plus pertinente pour ces deux éléments qui sont dorénavant détenus ou réalisés globalement pour ORES Assets et non plus par secteur géographique. À partir de cet exercice, les résultats ne sont plus présentés par secteur géographique. Des analyses de recettes et de charges par secteur géographique sont toujours opérées à des fins de suivi. Les comptes par secteur repris dans les présents comptes annuels seront présentés par secteur d'activité (gestionnaire de réseaux/autres, le cas échéant en distinguant le fluide).

	Codes	Gestion Réseaux de distribution Electricité 12/2019	12/2018
I. Ventes et prestation		**960.458.106,13**	**932.281.575,19**
A. Chiffre d'affaires	70	939.963.870,55	915.809.905,73
B. Variation des commandes en cours	71	-998.447,06	-3.154.957,67
C. Production immobilisée	72	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	74	21.492.682,64	19.626.627,13
II. Coûts des ventes et prestations	**60/66**	**-799.238.761,73**	**-788.259.982,38**
A. Approvisionnements et marchandises	60	-6.413.811,70	-5.716.456,99
B. Services et biens divers	61	-658.022.915,22	-639.605.211,72
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	0,00	0,00
D. Amortissements	630	-105.176.890,67	-104.682.228,41
E. Réductions de valeur	631/4	-767.659,96	-2.615.959,40
F. Provisions pour risques et charges	635/8	-1.020.230,14	-11.080.720,64
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-24.798.061,29	-23.468.570,30
H. Charges d'exploitation non récurrentes	66	-3.039.192,75	-1.090.834,92
IV. Produits financiers	**75**	**219.058,06**	**221.249,30**
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
B. Produits des actifs circulants	751	173.948,03	171.631,25
C. Autres produits financiers	752/9	45.110,03	49.618,05
V. Charges financières	**65**	**-25.209.389,39**	**-40.036.803,68**
A. Charges des dettes	650	-25.169.969,71	-40.003.481,51
B. Réductions de valeur sur actifs circulants	651	0,00	0,00
C. Autres charges financières	652/9	-39.419,68	-33.322,17
X. Impôts	**67/77**	**-44.858.612,54**	**-38.171.834,70**
A. Impôts	670/3	-44.862.733,71	-38.281.013,35
B. Régularisation d'impôts	77	4.121,17	109.178,65
XI Transfert aux réserves immunisées	**689**	**-615.876,34**	**-610.116,36**
XII Bénéfice de l'exercice	**7-6**	**90.754.524,19**	**65.424.087,37**
Mise en réserves		-43.613.222,89	-13.080.001,17
Prélèvements sur réserves			5.225.767,37
Dividende		47.141.301,30	57.569.853,57

	Gestion Réseaux de distribution Gaz		Secteur «Autres activités»		TOTAL	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
	213.672.254,74	**208.412.754,12**	**78.696,84**	**330.131,51**	**1.174.209.057,71**	**1.141.024.460,82**
	207.446.347,95	203.527.113,23	0,00	0,00	1.147.410.218,50	1.119.337.018,96
	0,00	0,00	0,00	0,00	-998.447,06	-3.154.957,67
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.225.906,79	4.885.640,89	78.696,84	330.131,51	27.797.286,27	24.842.399,53
	-144.917.742,30	**-149.159.596,06**	**-25.031,77**	**-39.126,42**	**-944.181.535,80**	**-937.458.704,86**
	-4.096.201,95	-4.696.228,17	0,00	0,00	-10.510.013,65	-10.412.685,16
	-80.912.691,36	-82.312.886,31	0,00	-13.598,86	-738.935.606,58	-721.931.696,89
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	-49.721.455,07	-48.833.312,05	-25.031,77	-25.031,77	-154.923.377,51	-153.540.572,23
	413.144,57	393.517,54	0,00	0,00	-354.515,39	-2.222.441,86
	-168.616,95	-5.081.363,60	0,00	0,00	-1.188.847,09	-16.162.084,24
	-9.594.204,66	-8.629.323,47	0,00	-495,79	-34.392.265,95	-32.098.389,56
	-837.716,88	0,00	0,00	0,00	-3.876.909,63	-1.090.834,92
	67.213,57	**101.303,77**	**0,00**	**889,48**	**286.271,63**	**323.442,55**
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	63.211,84	82.734,50	0,00	889,48	237.159,87	255.255,23
	4.001,73	18.569,27	0,00	0,00	49.111,76	68.187,32
	-14.095.711,32	**-21.902.101,44**	**0,00**	**-459,96**	**-39.305.100,71**	**-61.939.365,08**
	-14.092.616,46	-21.890.132,66	0,00	-459,96	-39.262.586,17	-61.894.074,13
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	-3.094,86	-11.968,78	0,00	0,00	-42.514,54	-45.290,95
	-16.784.337,11	**-8.600.362,21**	**-15.874,13**	**-86.206,37**	**-61.658.823,78**	**-46.858.403,28**
	-16.785.265,83	-8.624.957,97	-15.874,13	-86.206,37	-61.663.873,67	-46.992.177,69
	928,72	24.595,76	0,00	0,00	5.049,89	133.774,41
	-231.403,66	**-137.483,64**	**0,00**	**0,00**	**-847.280,00**	**-747.600,00**
	37.710.273,92	**28.714.514,54**	**37.790,94**	**205.228,24**	**128.502.589,05**	**94.343.830,15**
	-14.808.954,39	-1.977.799,49			-58.422.177,28	-15.057.800,66
		715.391,74			0,00	5.941.159,11
	22.901.319,53	27.452.106,79	37.790,94	205.228,24	70.080.411,77	85.227.188,60

2.5. Affectations et prélèvements (en euros)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	**(+)/(-)**	9906	**128.502.589,05**	**94.343.830,15**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	128.502.589,05	94.343.830,15
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		**5.941.159,11**
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		5.941.159,11
Affectations aux capitaux propres		691/2	**58.422.177,28**	**15.057.800,66**
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	58.422.177,28	15.057.800,66
Bénéfice (Perte) à reporter	**(+)/(-)**	14		
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	**70.080.411,77**	**85.227.188,6**
Rémunération du capital		694	70.080.411,77	85.227.188,6
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

2.6. Annexes (en euros)

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	**XXXXXXXXXX**	**109.138.381,84**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021	23.420.877,15	
Cessions et désaffectations		8031	7.063.772,51	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	**125.495.486,48**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	**XXXXXXXXXX**	**44.669.581,96**
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	9.672.514,27	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8101	3.186.862,88	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	**51.155.233,35**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	**74.340.253,13**	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	**XXXXXXXXXX**	**148.251.060,66**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	23.377.417,94	
Cessions et désaffectations		8171	8.899,07	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	**171.619.579,53**	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	**XXXXXXXXXX**	**5.144.863,33**
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221	34.338,37	
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice		8251	**5.179.201,7**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	**XXXXXXXXXX**	**41.782.936,29**
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	2.659.623,6	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291	8.241,17	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8301	10,09	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	**44.450.790,97**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		22	**132.347.990,26**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	**XXXXXXXXXX**	**4.902.485.939,55**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	266.556.573,5	
Cessions et désaffectations		8172	39.208.586,5	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	**5.129.833.926,55**	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	**XXXXXXXXXX**	**1.020.782.829,8**
Mutations de l'exercice				
Actées		8212	12.323.613,15	
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		8252	**1.033.106.442,95**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	**XXXXXXXXXX**	**2.400.006.959,02**
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	134.981.360,85	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292	35.849.959,41	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302	27.282.760,41	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	**2.543.555.518,87**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		23	**3.619.384.850,63**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	**XXXXXXXXXX**	**158.021.759,23**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	6.910.063,73	
Cessions et désaffectations		8173	2.498.685,26	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	**162.433.137,7**	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	**XXXXXXXXXX**	**769.326,59**
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253	**769.326,59**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	**XXXXXXXXXX**	**123.693.009,64**
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	7.584.847,02	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303	2.443.787,65	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	**128.834.069,01**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		24	**34.368.395,28**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	**XXXXXXXXXX**	**2.452.693,7**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	**2.452.693,7**	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	**XXXXXXXXXX**	**1.812.785,31**
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	25.031,77	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	**1.837.817,08**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		26	**614.876,62**	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	**XXXXXXXXXX**	**456.258**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361	23.250	
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	**479.508**	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	**(+)/(-)**	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		280	**479.508**	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	3.100	
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	**3.100**	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	**(+)/(-)**	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		282	**3.100**	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	10.768.469,69	
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283	**10.768.469,69**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	**XXXXXXXXXX**	**16.891,92**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	**16.891,92**	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice	**(+)/(-)**	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		284	**16.891,92**	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	**XXXXXXXXXX**	**178.162,68**
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	4.724,05	
Remboursements		8593	29.245	
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8	**153.641,73**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
ORES BE 0897.436.971 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve **BELGIQUE**	Parts de capital	2.453	99,72		31-12-2018	EUR	528.633,39	0
COMNEXIO BE 0727.639.263 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Georges Lemaître 38 6041 Gosselies **BELGIQUE**	Parts de capital	93	93		-			
ATRIAS BE 0836.258.873 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de la Chancellerie 17A 1000 Bruxelles **BELGIQUE**	Parts de capital	62	16,67		31-12-2018	EUR	18.600	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Capitaux pensions	29.047.865,01
Dépenses liées à l'éclairage public	12.820.471,65
Redevance de transit non relevée	14.483.337,07
Actifs régulatoires	81.958.843,86
Redevances de voirie gaz	17.925.835,52

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	713.027.926,44
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	867.080.033,33	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Diminution parts R Elect		-187.858.100	-1.878.581
Diminution parts R gaz		-45.172.900	-451.729
Augmentation parts A Elect		294.176.698,57	11.975.756
Augmentation parts A Gaz		92.906.408,32	3.808.322
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts A		867.080.033,33	66.321.987
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	101		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	Exercice
Provision dans le cadre du projet Atrias	19.500.000
Provision pour couverture des risques associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marchés et à leur évolution	8.525.434,49
Litiges "déplacements d'installations" dossiers dits du passé	8.203.070,81
Provision liée à la vente du site de Soignies	2.664.972,68

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	Codes	Exercice
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	274.783.804,8
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	159.212.376,25
Autres emprunts	8851	115.571.428,55
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	**274.783.804,8**
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	839.891.869,65
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	305.339.488,69
Autres emprunts	8852	534.552.380,96
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	463.000
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	**840.354.869,65**
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.174.821.491,19
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	232.231.015
Autres emprunts	8853	942.590.476,19
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	**1.174.821.491,19**

DETTES GARANTIES	Codes	Exercice
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	255.003.901,77
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	255.003.901,77
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	**255.003.901,77**

	Codes	Exercice
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Codes	Exercice
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	570.410,1
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Redevance de transit non relevée	13.141.893,04
Passifs régulatoires	40.984.815,21

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires net				
Ventilation par catégorie d'activité				
Gestion réseau de distribution électricité			939.963.870,55	915.809.905,73
Gestion réseau de distribution gaz			207.446.347,95	203.527.113,23
Ventilation par marché géographique				
ORES Assets secteur Namur			174.556.972,21	174.177.407,71
ORES Assets secteur Hainaut			494.599.078,18	495.130.223,71
ORES Assets secteur Est			47.356.997,76	45.456.464,87
ORES Assets secteur Luxembourg			117.829.441,28	116.332.851,05
ORES Assets secteur Verviers			62.058.999,93	64.285.467,17
ORES Assets secteur Brabant Wallon			162.726.812,66	158.914.685,78
ORES Assets secteur Mouscron			64.640.516,29	39.896.500,87
ORES Assets secteur commun			23.641.400,19	25.143.417,8
Autres produits d'exploitation				
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics		740		
CHARGES D'EXPLOITATION				
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel				
Nombre total à la date de clôture		9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein		9087		
Nombre d'heures effectivement prestées		9088		
Frais de personnel				
Rémunérations et avantages sociaux directs		620		
Cotisations patronales d'assurances sociales		621		
Primes patronales pour assurances extralégales		622		
Autres frais de personnel		623		
Pensions de retraite et de survie		624		
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	3.314.864,13	4.787.241,69
Reprises		9113	2.960.348,74	2.564.799,83
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	1.188.847,09	16.162.084,24
Utilisations et reprises		9116		0
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	374.085,25	431.471,35
Autres		641/8	34.018.180,7	31.666.918,21
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour l'entreprise		617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	**3.876.909,63**	**1.090.834,92**
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	**3.876.909,63**	**1.090.834,92**
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	3.876.909,63	1.090.834,92
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	**61.093.463,57**
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	70.238.017,48
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	9.144.553,91
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	**570.410,1**
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	570.410,1
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Intérêts notionnels - déduction pour capital à risques		-160.322
Amortissement de la plus-value de réévaluation - majoration des réserves imposables		20.770.991
Exonération des reprises de réductions de valeur sur créances commerciales antérieures à 2015		-5.046.870

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	Exercice

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Tax Shelter		3.082.880
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	252.044.866,45	229.438.203,89
Par l'entreprise	9146	345.962.531,21	319.548.596,02
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147		0
Précompte mobilier	9148	2.842.190,38	2.728.902,3

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SûRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	Exercice
Cautionnement en faveur des Douanes et Accises relatif à la perception de la cotisation énergie	40.818
Garantie constituée vis-à-vis d'Ores SCRL dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie, d'emprunts obligataires et d'emprunt auprès de la BEI	2.415.000.000
Garantie bancaire pour la location d'immeubles	172.655
Garantie en faveur de la RW dans le cadre du décret Impétrants	100.000
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit	11.507.000
Garantie prêt de Sowafinal dans le cadre du remplacement des lampes HGHP	617.375

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

	Code	Exercice
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

	Exercice
Il est, lors de l'établissement du présent rapport par le Conseil d'administration, prématuré d'essayer d'évaluer l'impact du COVID-19 sur les activités, les	0
résultats financiers ainsi que la trésorerie 2020 du Groupe. Le Groupe rappelle que ses activités sont encadrées par un cadre régulatoire qui assure au GRD la	0
perception du revenu autorisé (en ce compris la marge bénéficiaire équitable) et la possibilité de récupérer les écarts liés aux différences de volume avec les	0
tarifs de l'année suivante selon leur vérification par le régulateur. La baisse potentielle de la perception des revenus du GRD découlant de COVID-19 qui	0
pourrait impacter la liquidité du Groupe serait donc temporaire. La liquidité fait d'ailleurs l'objet d'une attention encore plus particulière pendant cette	0
crise. Il en découle également qu'ORES ne prévoit pas d'impact significatif sur les résultats financiers 2020, même si de nombreux investissements sont reportés	0

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	**479.508**	**456.258**
Participations	280	479.508	456.258
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	**35.158.319,32**	**7.114**
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	35.158.319,32	7.114
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	**1.592.920.609,72**	**1.439.053.374,58**
A plus d'un an	9361	1.470.600.000	1.290.600.000
A un an au plus	9371	122.320.609,72	148.453.374,58
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	2.415.000.000	2.220.000.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	110,86	
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	31.017.875,02	42.638.946,34
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	**10.771.569,69**	
Participations	9262	3.100	
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	10.768.469,69	
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352	**11.590.614,32**	**27.262.620,9**
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	11.590.614,32	27.262.620,9

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	Exercice
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	
Néant	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	**66.333,33**
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	2.300
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	15.350
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

				Exercice		Exercice précédent	
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Swap (volume exprimé en k€)	taux d'intérêts	Couverture	165.055		-6.077.408		-5.721.937
Coller (volume exprimé en k€)	Taux d'intérêts	Couverture	57.386		-700.841		32.495
CAP (volume exprimé en k€)	Taux d'intérêts	Couverture	455.301		1.181.403		5.139.207
Swap (volume exprimé en k€)	Inflation	Couverture	100.000		2.238.327		1.648.100

Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

	Valeur comptable	Juste valeur
ATRIAS s.c.r.l.	3.100	3.100

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

ATRIAS s.c.r.l: ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES: 16,67%). Compte tenu de ce qui précède, ORES considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 134, §4 et §5 du Code des sociétés		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	**79.833,33**
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	3.550
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	12.750
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

2.7. Règles d'évaluation

Actif

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et sont amortis sur un maximum de cinq ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont enregistrées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties sur une période de cinq ans jusque fin 2018.

À partir de 2019, la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles est portée à 10 ans. Sans ce changement de taux d'amortissement, nous aurions enregistré en 2019 une charge d'amortissement supplémentaire de 9.267.892 EUR.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

INTERVENTIONS DE TIERS

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1er janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois n sera amortie à partir du 1er du mois n + 1.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

Installations électricité	Taux d'amortissement en %	Installations gaz	Taux d'amortissement en %
Terrains	0	Terrains	0
Bâtiments industriels	3	Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2	Bâtiments administratifs	2
Câbles	2	Conduites	2
Lignes	2	Cabines-stations	3
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	4	Raccordements-branchements	3
Réseau signalisation équipement SMART	10	Appareils de mesure	3
Postes et cabines (équipements haute tension (HT) et basse tension (BT))	3	Équipement labo, dispatching	10
Raccordements-transformations	3	Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10

Raccordements-lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget, compteurs automatiques	10
Compteurs électriques BT SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

Compteurs gaz basse pression (BP) SMART	6,7
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

DIFFÉRENCE INITIALE ENTRE LA RAB TECHNIQUE ET LA VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre régulatoire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculée sur base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31/12/2001 (électricité) / 31/12/2002 (gaz naturel) sur la base de la valeur économique de cet inventaire. Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compètent puis confirmées en 2007 sur base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

RABn = iRAB + investissements n – amortissements n – mises hors service n (b)

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparait au bilan d'ORES Assets est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et

sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

En novembre 2007, les accords entre les GRD et la CREG ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée.

Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1er janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats « autres charges d'exploitation ».

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats « autres produits d'exploitation ».

Les créances impayées sont, couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté.

En 2015, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couvertes par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échéancier spécifique, et déduction faite de la partie garantie par les sociétés de recouvrement afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes car le Conseil d'administration estime que ces créances ne présentent pas de risque d'irrécouvrabilité.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants

mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES sc) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont récupérés via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par la mise en réserve d'une partie de la marge bénéficiaire équitable (pay-out ratio fixé à 70%).

Passif

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont restitués via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

2.8. Liste des adjudicataires

Adjudicataires	Description	Procédure	Montant attribué
TECCON S.P.R.L.	Marché de services topographie planimétrique sur base du format Waltopo	Procédure négociée sans publicité	€ 138.952,00
GEOEXIM	Marché de services topographie planimétrique sur base du format Waltopo	Procédure négociée sans publicité	€ 29.700,00
EVODIS	Fourniture d'écrêteurs de pression Qmax 10 m³/h et de régulateurs de pression Qmax 10 à 100 m³/h pour réseaux de distribution de gaz naturel sur base du système de qualification WFQREGECR	Procédure négociée avec publicité	€ 1.912.398,01
INFRATECH S.A.	Fourniture d'écrêteurs de pression Qmax 10 m³/h et de régulateurs de pression Qmax 10 à 100 m³/h pour réseaux de distribution de gaz naturel sur base du système de qualification WFQREGECR	Procédure négociée avec publicité	€ 646.074,68
IMBEMA BELGIUM S.A.	Fourniture d'écrêteurs de pression Qmax 10 m³/h et de régulateurs de pression Qmax 10 à 100 m³/h pour réseaux de distribution de gaz naturel sur base du système de qualification WFQREGECR	Procédure négociée avec publicité	€ 922.549,20
ITRON BELGIUM S.A.	Fourniture d'écrêteurs de pression Qmax 10 m³/h et de régulateurs de pression Qmax 10 à 100 m³/h pour réseaux de distribution de gaz naturel sur base du système de qualification WFQREGECR	Procédure négociée avec publicité	€ 927.636,79
SIMON JEAN-LUC S.P.R.L.	Marché de travaux de raccordements gaz dans la région du Luxembourg sur base du système de qualification WQGRBWA (Marche-en-Famenne, Aye et Vielsalm) - WTGRBLX20	Procédure négociée avec publicité	€ 166.667,00
MEUNIER GROUP S.A.	Marché de fourniture d'enveloppes métalliques pour cabines gaz	Procédure négociée sans publicité	€ 171.688,42
COREPRO S.P.R.L.	Mise à disposition de coordinateurs CTM multi-impétrants	Procédure négociée sans publicité	€ 116.000,00
VEKMO N.V.	Mise à disposition de coordinateurs CTM multi-impétrants	Procédure négociée sans publicité	€ 20.000,00
B.I.S. SERVICES S.P.R.L. (SOCORA)	Mise à disposition de coordinateurs CTM multi-impétrants	Procédure négociée sans publicité	€ 24.000,00
INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES S.A.	Travaux aériens moyenne tension de 6 à 15kV sur base du système de qualification WQHAAWA	Procédure négociée avec publicité	€ 375.000,00
MOBIX ENGETEC S.A.	Travaux aériens moyenne tension de 6 à 15kV sur base du système de qualification WQHAAWA	Procédure négociée avec publicité	€ 3.845.000,00
JACOPS N.V.	Travaux aériens moyenne tension de 6 à 15kV sur base du système de qualification WQHAAWA	Procédure négociée avec publicité	€ 570.000,00

ETS E. RONVEAUX S.A.	Travaux aériens moyenne tension de 6 à 15kV sur base du système de qualification WQHAAWA	Procédure négociée avec publicité	€ 2.455.000,00
VD CABLING S.A.	Marché de travaux sur compteurs électriques dans les régions de Charleroi, La Louvière/Mons, Wallonie picarde, Brabant wallon, Namur, Luxembourg et Wallonie Est sur base du système de qualification WQCPEWA	Procédure négociée avec publicité	€ 203.000,00
ETABLISSEMENTS GUY MAGERMANS ET CIE S.C.R.L.	Service de transport et manutention du matériel	Procédure négociée avec publicité	€ 5.576.817,60
MB TRANSPORTS	Service de transport et manutention du matériel	Procédure négociée avec publicité	€ 4.060.580,00
ABECO BEDRIJFSWAGENINRICHTING N.V.	Aménagement de véhicules utilitaires	Procédure négociée sans publicité	€ 125.387,56
CARE 4 FLEETS N.V.	Aménagement de véhicules utilitaires	Procédure négociée sans publicité	€ 171.864,48
MOBIX ENGETEC S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 4.800.000,00
FODETRA-HOTTON INFRA S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 2.400.000,00
AQUAENERGIA S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 4.890.000,00
ETWAL-PLATTEAU INFRA S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 1.215.000,00
CAPPAL S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 2.370.000,00
ELECTROMONTAGE S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 1.260.000,00
METUBEL S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 5.065.000,00
DUBOIS S.P.R.L.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 786.000,00
HYDROGAZ S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 4.009.000,00
SIMON JEAN-LUC S.P.R.L.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 780.000,00
YVAN PAQUE S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 2.580.000,00
COLLIGNON ENGINEERING S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 2.640.000,00
A.G.E.C CONSTRUCT S.P.R.L.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 1.230.000,00

BODARWE S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 3.570.000,00
T.F.C. S.A.	Marché de travaux de génie civil dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQCIVWA	Procédure négociée avec publicité	€ 225.000,00
METOS N.V.	Marché de travaux d'installation d'une cuisine professionnelle dans le cadre de la construction du nouveau siège social d'ORES à Gosselies	Procédure négociée avec publicité	€ 347.643,24
SCHREDER BE S.A.	Feder 2014-2020 - Redynamisation urbaine - Aménagement Rue Joseph Bolle à Farciennes	Procédure négociée sans publicité	€ 14.223,06
FLED S.P.R.L.	Feder 2014-2020 - Redynamisation urbaine - Aménagement Rue Joseph Bolle à Farciennes	Procédure négociée sans publicité	€ 10.944,00
PYLONEN DE KERF	Feder 2014-2020 - Redynamisation urbaine - Aménagement Rue Joseph Bolle à Farciennes	Procédure négociée sans publicité	€ 4.670,00
PETIT FREDERIC	Marché de service d'expertise forestière	Procédure négociée sans publicité	€ 310.000,00
PALM S.A.	Marché de travaux de mobilier fixe dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment du siège social d'ORES à Gosselies	Procédure négociée avec publicité	€ 493.486,47
ETWAL-PLATTEAU INFRA S.A.	Marché de travaux de raccordements BT+ gaz dans les régions de Charleroi, Brabant wallon et Namur sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec publicité	€ 337.000,00
ENGIE FABRICOM S.A.	Marché de travaux de raccordements BT+ gaz dans les régions de Charleroi, Brabant wallon et Namur sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec publicité	€ 674.000,00
TMS S.A.	Marché de travaux de raccordements BT+ gaz dans les régions de Charleroi, Brabant wallon et Namur sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec publicité	€ 336.000,00
METUBEL S.A.	Marché de travaux de raccordements BT+ gaz dans les régions de Charleroi, Brabant wallon et Namur sur base du système de qualification WQCMHWA	Procédure négociée avec publicité	€ 338.000,00
PLANVIEW INTERNATIONAL AB	Renouvellement des licences PLANVIEW ENTREPRISE Saas (Software as a service)	Procédure négociée sans publicité	€ 933.749,67
SCHREDER BE S.A.	Aménagement de Chemins Pédestres et d'un espace de stationnement sécurisé - Avenue H. Philippart	Procédure négociée sans publicité	€ 45.301,67
ZG LIGHTING BENELUX (Zumtobel Group)	318815 - Plan communal de Développement rural - Place du Sacré Coeur à Néchin - Estaimpuis	Procédure négociée sans publicité	€ 11.059,00
FLED S.P.R.L.	318815 - Plan communal de Développement rural - Place du Sacré Coeur à Néchin - Estaimpuis	Procédure négociée sans publicité	€ 11.488,00
PYLONEN DE KERF	318815 - Plan communal de Développement rural - Place du Sacré Coeur à Néchin - Estaimpuis	Procédure négociée sans publicité	€ 3.185,00
ITRON BELGIUM S.A.	Fourniture de compteurs de gaz	Procédure négociée avec publicité	€ 2.806.668,00
ELSTER N.V.	Fourniture de compteurs de gaz	Procédure négociée avec publicité	€ 89.051,00

IMBEMA BELGIUM S.A.	Fourniture de compteurs de gaz	Procédure négociée avec publicité	€ 452.900,00
BEPHONIC S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'arrêté du Gouvernement wallon (AGW) sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 71.955,00
JACOPS N.V.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 35.655,00
WANTY S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 71.310,00
INDUSTRIE NOUVELLES TECHNOLOGIES S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 46.830,00
CONSTRUCT TIME S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 46.835,00
MOBIX ENGETEC S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 187.335,00
KVZ VERSTRAETE & ZOON N.V. (KVZ)	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 93.675,00
ENGIE FABRICOM INFRA SUD S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 43.857,00
GENETEC S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 87.710,00
ETS E. RONVEAUX S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 87.715,00
YVAN PAQUE S.A.	Travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 95.400,00
CITEGESTION	Migration de la solution Packweb (GEOLUM) vers la version MUSE et sa maintenance	Procédure négociée sans publicité	€ 1.355.483,00
INSIGHT TECHNOLOGY SOLUTIONS BELGIUM	Fourniture licences informatiques Microsoft	Procédure négociée avec publicité	€ 6.310.369,80
DNV GL France	Acquisition et maintenance d'un outil de simulation de réseaux gaz (actuel NEPLAN)	Procédure négociée sans publicité	€ 259.803,00
LANDIS+GYR S.A.	Convention : fourniture de compteurs résidentiels statiques bidirectionnels	Procédure négociée sans publicité	€ 413.200,00
AUTOMATION	Fourniture d'armoires équipées de redresseurs AC/DC, de batteries et de petits composants	Procédure négociée avec publicité	€ 4.572.337,37
ELECTROMONTAGE S.A.	Marché de travaux de pose de câbles et de gaines pour fibres optiques (Spécifique Pairi Daiza)	Procédure négociée sans publicité	€ 125.131,50
ETWAL-PLATTEAU INFRA S.A.	Marché de travaux de pose de câbles et de gaines pour fibres optiques (Spécifique Pairi Daiza)	Procédure négociée sans publicité	€ 71.973,92

VD CABLING S.A.	Travaux de remplacement de luminaires par des luminaires LED dans les régions de Namur et du Luxembourg	Procédure négociée sans publicité	€ 131.572,00
BELGATECH Engineering Services S.P.R.L.	Marché de services de géomètre pour les bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQGECWA	Procédure négociée avec publicité	€ 702.000,00
GRD CONSULT S.P.R.L.	Marché de services de géomètre pour les bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQGECWA	Procédure négociée avec publicité	€ 390.000,00
LUG LIGHT FACTORY	Marché de fourniture de matériel d'éclairage du parking - Nouveau siège social d'ORES	Procédure négociée sans publicité	€ 2.225,30
ECLATEC	Marché de fourniture de matériel d'éclairage du parking - Nouveau siège social d'ORES	Procédure négociée sans publicité	€ 10.805,00
SIGNIFY S.A.	Marché de fourniture de matériel d'éclairage du parking - Nouveau siège social d'ORES	Procédure négociée sans publicité	€ 55.930,32
SCHREDER BE S.A.	Marché de fourniture de matériel d'éclairage du parking - Nouveau siège social d'ORES	Procédure négociée sans publicité	€ 15.661,56
PYLONEN DE KERF	Marché de fourniture de matériel d'éclairage du parking - Nouveau siège social d'ORES	Procédure négociée sans publicité	€ 17.702,50
FLED S.P.R.L.	Marché de fourniture de matériel d'éclairage du parking - Nouveau siège social d'ORES	Procédure négociée sans publicité	€ 4.550,00
ELSTER N.V.	Marché pour la fourniture, le placement, la mise en service et la maintenance d'une cabine biométhane à Fleurus sur base du système de qualification WQCAGBIOWA	Procédure négociée avec publicité	€ 561.900,00
ELSTER N.V.	Marché pour la fourniture, le placement, la mise en service et la maintenance d'une cabine biométhane à Les-Bons-Villers sur base du système de qualification WQCAGBIOWA	Procédure négociée avec publicité	€ 538.000,00
GEO-IT B.V.B.A.	Marché de services de renouvellement de solutions de conception assistée par ordinateur	Procédure négociée avec publicité	€ 745.465,37
METALOGALVA	Marché de fourniture de candélabres pour l'éclairage public	Procédure négociée sans publicité	€ 47.164,00
BELGIAN POLES MANUFACTURERS ASS MOM	Fourniture de poteaux béton	Procédure négociée avec publicité	€ 28.281.053,20
SPITS Valérie	Marché de services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec publicité	€ 84.000,00
GRD CONSULT S.P.R.L.	Marché de services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec publicité	€ 390.000,00
ALINEA TER S.C.R.L.	Marché de services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec publicité	€ 8.000,00

AGECI ARCHITECTURE SC S.P.R.L.	Marché de services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec publicité	€ 64.000,00
ARCHITECTE GENOT & PARTENAIRES S.P.R.L.	Marché de services d'architecture pour bâtiments techniques maçonnés et préfabriqués sur base du système de qualification OQARCWA	Procédure négociée avec publicité	€ 238.000,00
BURO LIGHT S.P.R.L.	Accord-cadre pour la fourniture de mobilier de bureau	Procédure négociée avec publicité	€ 249.175,00
WOOH ORIGINAL OFFICE STORE S.A.	Accord-cadre pour la fourniture de mobilier de bureau	Procédure négociée avec publicité	€ 480.681,12
BERHIN-MAGUIN S.P.R.L.	Accord-cadre pour la fourniture de mobilier de bureau	Procédure négociée avec publicité	€ 521.999,00
BEDIMO S.A.	Accord-cadre pour la fourniture de mobilier de bureau	Procédure négociée avec publicité	€ 393.219,50
ORDIN-ACCESS S.A.	Accord-cadre pour la fourniture de mobilier de bureau	Procédure négociée avec publicité	€ 84.708,00
TERRANOVA WORLDWIDE CORPORATION	Marché de service pour l'implémentation d'une plateforme de conscientisation à la sécurité de l'information	Procédure négociée sans publicité	€ 154.368,00
ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX S.A.	Marché de fournitures PC PLAN	Procédure négociée avec publicité	€ 721.006,93
VERBRAEKEN INFRA S.A.	Travaux de forages dirigés supérieurs à 30 m dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQFORDIRWA	Procédure négociée avec publicité	€ 275.000,00
FORDIBEL B.V.B.A.	Travaux de forages dirigés supérieurs à 30 m dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQFORDIRWA	Procédure négociée avec publicité	€ 500.000,00
DEKABO S.P.R.L.	Travaux de forages dirigés supérieurs à 30 m dans toute la Wallonie sur base du système de qualification WQFORDIRWA	Procédure négociée avec publicité	€ 1.810.000,00
KABELWERK EUPEN A.G.	Fourniture de tubes PE	Procédure négociée avec publicité	€ 6.885.698,28
DYKA PLASTICS S.A.	Fourniture de tubes PE	Procédure négociée avec publicité	€ 678.381,30
TECONEX S.A.	Fourniture de disjoncteurs de branchement	Procédure négociée avec publicité	€ 2.845.176,42
ABB Industrial Solutions B.V.B.A.	Fourniture de disjoncteurs de branchement	Procédure négociée avec publicité	€ 611.427,42
ELECOM S.A.	Fusibles basse tension (BT) et moyenne tension (MT)	Procédure négociée avec publicité	€ 26.286,00
TECONEX S.A.	Fusibles BT et MT	Procédure négociée avec publicité	€ 29.394,00
JEAN MULLER G.M.B.H.	Fusibles BT et MT	Procédure négociée avec publicité	€ 4.728,00

MOBIX ENGETEC S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 519.591,00
ETABLISSEMENTS DEMOL S.P.R.L.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 125.025,00
VD CABLING S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 510.646,00
ETS E. RONVEAUX S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 195.265,00
LEXAR TECHNICS S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 134.770,00
GENETEC S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 449.947,00
WANTY S.A.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 245.253,00
JACOPS N.V.	Marché de travaux de remplacement des luminaires par des luminaires LED basé sur l'AGW sur base du système de qualification WQEPWA	Appel d'offres restreint	€ 122.626,00
TALENTSOFT S.A.	Marché de service pour l'implémentation d'une plateforme de gestion des formations	Procédure négociée sans publicité	€ 386.282,00
RSM INTERAUDIT S.C.R.L.	Services de réviseurs d'entreprise	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	€ 263.500,00
GAZOMAT S.A.R.L.	Marché de fourniture et montage d'un équipement de détection et localisation de fuites gaz dans un véhicule mis à disposition par le pouvoir adjudicateur	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	€ 60.350,00
MICROSOFT	Services d'assistance et d'expertise Microsoft	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	€ 47.764,80
SIGNIFY S.A.	Lampes pour éclairage public (EP)	Procédure ouverte	€ 4.347.900,00
EVODIS	Fourniture et contrôle périodique de grattoirs mécaniques pour tubes et accessoires en polyéthylène	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	€ 204.720,64

04

Répartition bénéficiaire

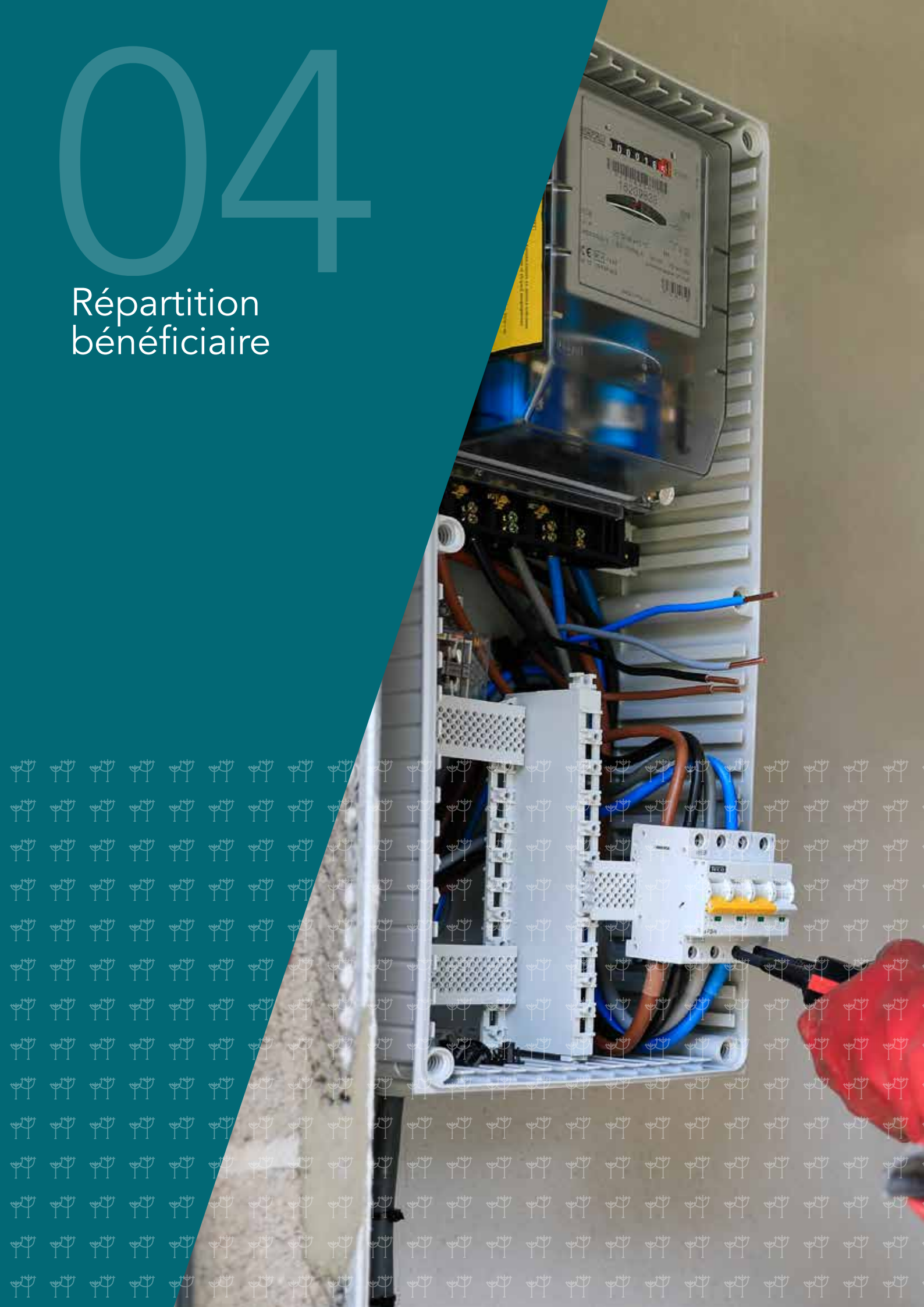



La nouvelle politique de dividendes arrêtée en 2018 est applicable pour la première fois lors de cet exercice 2019. Le montant du bénéfice à distribuer (pour l'activité « gestion réseaux de distribution », correspondant à 70% de la marge bénéficiaire équitable ou REMCI ; pour l'activité « Autres activités », 100% du résultat) est réparti au prorata des parts détenues par les associés.

	Gestion réseaux de distribution		Autres activités (fourniture)	
En €	Électricité	Gaz	Électricité	TOTAL
Communes	1.945.221,32	383.103,37	1.256,17	2.329.580,86
Idefin	9.098.386,36	2.029.701,89	6.004,04	11.134.092,29
IPFH	17.655.579,81	13.619.405,97	16.874,22	31.291.860,00
Finest	2.644.862,93	-	1.427,02	2.646.289,95
Sofilux	7.250.279,71	623.621,50	4.248,30	7.878.149,51
Finimo	3.464.318,03	-	1.869,16	3.466.187,19
IPFBW	5.718.780,15	3.803.038,79	5.137,44	9.526.956,38
IEG	1.009.761,08	796.559,92	974,59	1.807.295,59
TOTAL	**48.787.189,39**	**21.255.431,44**	**37.790,94**	**70.080.411,77**

05

Rapports des commissaires





1. Pour l'acompte

RSM InterAudit

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14
B 6041 Gosselies

T +32 (0)71 37 03 13
F +32 (0)71 37 01 39

www.rsmbelgium.be

Ores Assets Scrl

Rapport du commissaire sur l'état résumant la situation active et passive au 31 octobre 2019 dans le cadre de la proposition de distribution d'un acompte sur dividende

RSM

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 3
2. Contrôles effectués 4
3. Commentaires sur l'état résumant la situation active et passive 4
4. Événements survenus après la clôture intermédiaire 4
5. Limitations concernant la répartition bénéficiaire 4
6. Conclusion 5

1. Introduction

Le Conseil d'administration propose, conformément à l'article 37 des statuts de distribuer un acompte sur le dividende qui sera octroyé sur les résultats de l'exercice au vu d'un état vérifié par le Collège des contrôleurs aux comptes et résumant la situation active et passive.

Conformément à ces dispositions statutaires, je soussigné Thierry LEJUSTE, Réviseur d'Entreprises, commissaire de la société coopérative à responsabilité limitée ORES ASSETS, et représentant la SCRL RSM InterAudit dont les bureaux sont établis au n° 14, rue Antoine de Saint-Exupéry à 6041 Gosselies, a été mandaté par le Conseil d'administration en vue d'établir le rapport requis par les statuts.

Notre rapport est basé sur un état résumant la situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de 2 mois. Une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2019 nous a été remise à cet effet.

Nous avons procédé à un examen limité de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire pour la période du 1 janvier 2019 au 31 octobre 2019, dont le total du bilan s'élève à 4.387.958.137,40 EUR et dont le compte de résultats de l'exercice au 31 octobre 2019 se solde par un bénéfice de 141.831.680,49 EUR (en ce compris le résultat de l'activité supply).

L'état résumant la situation active et passive intermédiaire a été établi sous la responsabilité du Conseil d'administration afin de lui permettre d'évaluer si le bénéfice disponible, tel que déterminé par les dispositions de l'article 37 ses statuts de la Scrl Ores Assets, est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte sur dividendes de 56.504.268,39 EUR répartis comme suit par secteur et par énergie.

2. Contrôles effectués

Notre mission a été effectuée conformément aux recommandations de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à l'examen limité. L'examen limité d'une situation intermédiaire consiste principalement en l'analyse des données financières et la discussion de ces informations avec la Direction.

L'étendue des travaux entrant dans le cadre de cet examen est moins importante que celle qui résulte d'un contrôle plénier conformément aux normes de révision généralement appliquées. De ce fait, nous ne pouvons pas émettre d'opinion sur l'état ci-joint.

Nous nous sommes également assurés que les statuts prévoient expressément que le Conseil d'administration peut distribuer un acompte sur dividende.

3. Commentaires sur l'état résumant la situation active et passive

La situation active et passive intermédiaire au 31 octobre 2019 a été établie sous la responsabilité du Conseil d'administration conformément à la législation comptable et aux règles d'évaluation de la société et concorde avec la comptabilité d'Ores Assets Scrl. Les règles d'évaluation approuvées par le Conseil d'administration sont identiques à celles utilisées au cours de l'exercice précédent.

4. Événements survenus après la clôture intermédiaire

À la date de ce rapport, sur base des discussions que nous avons eues avec la Direction, il ne s'est produit depuis le 31 octobre 2019, date de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire, aucun événement important qui aurait un impact significatif sur celle-ci.

5. Limitations concernant la répartition bénéficiaire

Conformément à l'article 428 du Code des Sociétés, un prélèvement d'un vingtième au moins du bénéfice net doit être affecté à la formation d'un fonds de réserve ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième de la part fixe du capital social.

Conformément à l'article 429, aucune distribution ne peut être faite lorsqu'à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant de la part fixe du capital ou au montant du capital libéré lorsque celui-ci est inférieur à la part fixe du capital, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Par actif net, il faut entendre le total de l'actif tel qu'il figure au bilan, déduction faite des provisions et dettes. Pour la distribution de dividendes, l'actif ne peut comprendre le montant non encore amorti des frais d'établissement et sauf cas exceptionnel à justifier, le montant non encore amorti des frais de recherche et de développement.

Conformément à l'article 384, sauf disposition statutaire contraire, l'Assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices et des pertes.

6. Conclusion

Notre examen n'a pas révélé de faits ou d'éléments qui auraient pour effet de modifier de manière significative l'état résumant la situation active et passive ci-joint pour la période du 01 janvier 2019 au 31 octobre 2019.

Le bénéfice de l'exercice repris dans la situation intermédiaire au 31 octobre 2019, réduit de la perte reportée/majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu des dispositions légales ou statutaires est supérieur au montant de l'acompte sur dividende proposé.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif du Conseil d'administration et des coopérateurs de la société, dans le cadre du projet de distribution d'un acompte sur dividende comme décrit ci-dessus et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Gosselies, le 12 décembre 2019

RSM INTERAUDIT SCRL
REPRESENTEE PAR



THIERRY LEJUSTE
ASSOCIE

2. Pour les comptes au 31 décembre 2019

ORES ASSETS SCRL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ORES ASSETS SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de ORES ASSETS durant quatre exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 4.247.308.020,67 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de € 128.502.589,05.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous renvoyons à l'annexe C 6.14 dans laquelle l'organe d'administration expose l'impact estimé de la pandémie Covid-19 sur la situation financière de la société.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles *Société civile à forme commerciale*

Member of **RSM Toelen Cats Dupont Koevoets** - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version en cours de révision) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 15 mai 2020

RSM INTERAUDIT SC
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

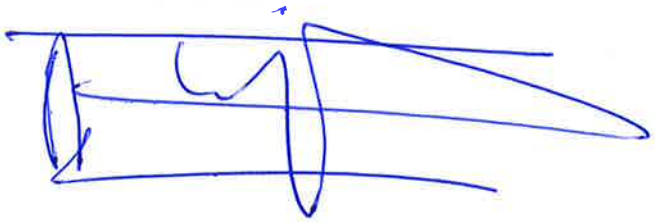

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ.

06

Rapports de rémunération

En raison de la gouvernance commune instaurée en ORES Assets et ORES sc ainsi que par transparence, étant donné que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES sc (dans le respect du prescrit du CDLD), le présent rapport annuel publie les présentations des organes de gestion ainsi que les rapports de rémunération d'ORES Assets et d'ORES sc.

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du CDLD à celles imposées par l'article 3:12 § 1er 9° du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.





1. Présentation des organes de gestion p. 154
2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets p. 155
3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES sc p. 156
4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets p. 157
5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES sc p. 166

1. PRÉSENTATION DES ORGANES DE GESTION

ORES Assets
Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les associés, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée, définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques clés, et contrôle la marche des affaires. L'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES sc sont dotées d'un Conseil d'administration « miroir ».

Conformément à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, le Conseil d'administration est composé de 20 membres de sexe différent dont 13 membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas). Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à savoir la clé d'Hondt sur 9 mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les 11 restants)
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment des élections communales)

Par ailleurs, conformément au CDLD, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils sont tous deux constitués selon le principe de Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES sc.

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a pour mission d'émettre des recommandations en matière de rémunération des mandataires à l'Assemblée générale et de lui faire rapport de la pertinence de ces dernières par une évaluation annuelle de la justification des modalités de rémunération. Il est composé de cinq administrateurs qui interviennent ici à titre gratuit.

Comité d'audit

Il est composé de cinq administrateurs assurant les missions de contrôle et de surveillance des comptes statutaires et consolidés mais également sur les aspects de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques.

ORES sc
Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée ; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre et ses politiques-clés ; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la mise en place de Conseils d'administration « miroirs » entre l'intercommunale ORES Assets et ORES sc, conformément à l'article 13 des statuts d'ORES sc, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets. Elle doit être réalisée conformément à la législation wallonne relative aux intercommunales et plus particulièrement à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, comme évoqué ci-avant dans la présentation des organes de gestion d'ORES Assets.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration –

que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération, le Comité d'audit et le Comité éthique.

Bureau exécutif

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES sc compte, au 31 décembre 2019, cinq membres.

Comité de nomination et de rémunération

Les principes et règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents Comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES sc. Constitué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES sc, ce Comité compte cinq membres.

Comité d'audit

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES sc.

Comité éthique[1]

Ce Comité est chargé de donner des avis sur le respect des règles relatives à la confidentialité des informations personnelles et commerciales. Il est composé de cinq membres.

Comité de direction

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de dix membres, en ce compris son Président.

2. RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION D'ORES ASSETS

Remarque préalable

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES Assets conformément aux prescrits de l'article 19.6 des statuts de l'intercommunale et de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2019. Le relevé individuel des présences des mandataires fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES sc.

Évaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets

Le Comité de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale du 22 juin 2017 et confirmé par délibérations des 28 juin 2018 et 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière.

Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

1 Comité constitué à la fin du 1er semestre 2019 et dont la première réunion est prévue en 2020.

Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 19 mars 2020, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations susmentionnées prises en Assemblée générale – compétente en la matière –.

Il constate également que la gratuité des mandats au sein d'ORES Assets, relevant des règles de gouvernance commune à ORES Assets et ORES sc reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES Assets.

Le 19 mars 2020

3. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION D'ORES SC

Remarque préalable

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES sc conformément au prescrit de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2019. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Évaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES sc

Nonobstant le renouvellement du Conseil d'administration intervenu le 29 mai 2019, les modalités de rémunération des mandats sont constantes au cours de l'année 2019 et ventilées comme suit :

MODALITÉS DES RÉMUNÉRATIONS DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR (PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération* + frais km**)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération* + frais km**)
Membre du Conseil d'administration	jeton de présence de 125 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) pondérée en fonction du taux de présence – soumise à clause d'assiduité.

(**) 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

MODALITÉS DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATS DES COMITÉS :

Fonction	Montant de la rémunération
Président du Comité	jeton de présence de 180 € (indice 138.01) + frais km* rémunération versée de manière semestrielle
Membre du Comité	jeton de présence de 125 € (indice 138,01) + frais km* rémunération versée de manière semestrielle

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités de rémunérations reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale – compétente en la matière – des 28 juin 2018 et 29 mai 2019.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du CDLD quant aux Société publique à participation locale significative (SPPLS).

En conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES sc.

Le 19 mars 2020

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ORES ASSETS

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION

Numéro d'identification (BCE)	0543.696.579
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	ORES Assets
Période de reporting	2019

	Nombre de réunions
Assemblée générale	02
Conseil d'administration	11
Comité de rémunération	03
Comité d'audit	04

Remarque : en raison du renouvellement des organes de gestion à l'Assemblée générale du 29 mai 2019, les tableaux sont déclinés en deux périodes pour l'exercice 2019.

1. Membres du Conseil d'administration (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[2]	Détail de la rémunération et des avantages[3]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président # 1	**DEVILERS Cyprien (jusqu'au27/01/2019))**	Conformément aux délibérations de l'Assemblée générale du 22 juin 2017 et du 28 juin 2018, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière. Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.			Néant	100 %
Président # 2	**BINON Yves (administrateur à partir du 01/01/2019 et président à partir du 27/02/2019)**				Néant	100 %
Vice-président	**LASSEAUX Stéphane**				Néant	100 %
Administrateur	**BULTOT Claude**				Néant	40 %
Administrateur	**CAPPE Robert**				Néant	100 %
Administrateur	**D'HAEYER Loïc**				Néant	80 %
Administrateur	**DONFUT Didier**				Néant	80 %
Administrateur	**DURANT Raphaël**				Néant	100 %
Administrateur	**FAYT Christian**				Néant	60 %
Administrateur	**FRANCEUS Michel**				Néant	60 %
Administrateur	**GHIGNY Francis**				Néant	100 %
Administrateur	**GILLIS Alain**				Néant	100 %
Administrateur	**LEFEBVRE Philippe**				Néant	80 %
Administrateur	**MEURENS Jean-Claude**				Néant	100 %
Administrateur	**MICHIELS Daniel**				Néant	80 %
Administrateur	**PAULUS Fabrice**				Néant	80 %
Administratrice	**STAQUET Danièle**				Néant	100 %
Administratrice	**VAN HOUT Florence**				Néant	80 %
Administratrice	**VEREECKE Anne**				Néant	60 %
Total général	19					

2 La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

3 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

2. Membres du Conseil d'administration (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	**DE VOS Karl (administrateur à partir du 29/05/2019 et président à partir du 12/06/2019)**	Conformément aux délibérations de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière. Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale dans sa délibération du 29 mai 2019.			Néant	83 %
Vice-président	**BINON Yves (administrateur à partir du 29/05/2019 et vice-président à partir du 12/06/2019)**				Néant	100 %
Administratrice	**BELLEFLAMME Élodie**				Néant	100 %
Administrateur	**BULTOT Claude**				Néant	67 %
Administratrice	**BURNET Anne-Caroline**				Néant	83 %
Administrateur	**DE BEER de LAER Hadelin**				Néant	83 %
Administratrice	**DEMANET Nathalie**				Néant	83 %
Administrateur	**DONFUT Didier**				Néant	100 %
Administrateur	**DURANT Raphaël**				Néant	100 %
Administrateur	**DUTHY André**				Néant	100 %
Administrateur	**FAYT Christian**				Néant	83 %
Administrateur	**FRANCEUS Michel**				Néant	100 %
Administrateur	**FRANSSEN Roger**				Néant	83 %
Administratrice	**GAUTHIER Ludivine**				Néant	100 %
Administrateur	**GILLIS Alain**				Néant	67 %
Administrateur	**LEFEBVRE Philippe**				Néant	100 %
Administrateur	**MEURENS Jean-Claude**				Néant	100 %
Administratrice	**STAQUET Danièle**				Néant	83 %
Administratrice	**VAN HOUT Florence**				Néant	83 %
Administratrice	**VEREECKE Anne**				Néant	83 %
Total général	20					

3. Membres du Comité de rémunération (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	**STAQUET Danièle**	Conformément aux délibérations de l'Assemblée générale du 22 juin 2017 et du 28 juin 2018, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière. Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.			Néant	100 %
Membre	**BULTOT Claude**				Néant	0 %
Membre	**CAPPE Robert**				Néant	100 %
Membre	**FRANCEUS Michel**				Néant	50 %
Membre	**MEURENS Jean-Claude**				Néant	100 %

4. Membres du Comité de rémunération (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	**STAQUET Danièle**	Conformément aux délibérations de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière. Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale dans sa délibération du 29 mai 2019.			Néant	100 %
Membre	**DEMANET Nathalie**				Néant	0 %
Membre	**FAYT Christian**				Néant	100 %
Membre	**FRANSSEN Roger**				Néant	0 %
Membre	**MEURENS Jean-Claude**				Néant	100 %

5. Membres du Comité d'audit (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[4]	Détail de la rémunération et des avantages[5]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	**VAN HOUT Florence**	Conformément aux délibérations de l'Assemblée générale du 22 juin 2017 et du 28 juin 2018, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière. Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.			Néant	100 %
Membre	**BINON Yves (jusqu'au 27/02/2019)**				Néant	100 %
Membre	**FAYT Christian**				Néant	0 %
Membre	**LEFEBVRE Philippe**				Néant	100 %
Membre	**MICHIELS Daniel**				Néant	100 %

6. Membres du Comité d'audit (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	**BURNET Anne-Caroline**	Conformément aux délibérations de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière. Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale dans sa délibération du 29 mai 2019.			Néant	100 %
Membre	**BULTOT Claude**				Néant	100 %
Membre	**VAN HOUT Florence**				Néant	100 %
Membre	**DUTHY André**				Néant	50 %
Membre	**LEFEBVRE Philippe**				Néant	100 %

4 La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

5 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

Titulaires de fonction de direction

Fonction[6]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[7]	Détail de la rémunération annuelle brute[8]	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	**Néant** ORES Assets n'a pas de personnel et donc pas de fonction dirigeante. L'exploitation journalière et opérationnelle d'ORES Assets est confiée statutairement à sa filiale ORES sc en vertu de l'article 16§1 du décret électricité.			
Directeur x				
Directeur …				
Sous-directeur				
Sous-directeur …				
Autre …				
Total rémunérations				

6 Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.
7 Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.
8 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Annexes

Conseil d'administration (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Président # 1	DEVILERS Cyprien (jusqu'au 27/01/2019)	1	1	100
Président # 2	BINON Yves (administrateur à partir du 01/01/2019 et Président à partir du 27/02/2019)	5	5	100
Vice-président	LASSEAUX Stéphane	5	5	100
Administrateur	BULTOT Claude	2	5	40
Administrateur	CAPPE Robert	5	5	100
Administrateur	D'HAEYER Loïc	4	5	80
Administrateur	DONFUT Didier	4	5	80
Administrateur	DURANT Raphaël	5	5	100
Administrateur	FAYT Christian	3	5	60
Administrateur	FRANCEUS Michel	3	5	60
Administrateur	GHIGNY Francis	5	5	100
Administrateur	GILLIS Alain	5	5	100
Administrateur	LEFEBVRE Philippe	4	5	80
Administrateur	MEURENS Jean-Claude	5	5	100
Administrateur	MICHIELS Daniel	4	5	80
Administrateur	PAULUS Fabrice	4	5	80
Administratrice	STAQUET Danièle	5	5	100
Administratrice	VAN HOUT Florence	4	5	80
Administratrice	VEREECKE Anne	3	5	60

Annexe 2 : Conseil d'administration (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Président	**DE VOS Karl (administrateur à partir du 29/05/2019 et président à partir du 12/06/2019)**	5	6	83
Vice-président	**BINON Yves (administrateur à partir du 29/05/2019 et Vice-président à partir du 12/06/2019)**	6	6	100
Administratrice	**BELLEFLAMME Élodie**	6	6	100
Administrateur	**BULTOT Claude**	4	6	67
Administratrice	**BURNET Anne-Caroline**	5	6	83
Administrateur	**DE BEER de LAER Hadelin**	5	6	83
Administratrice	**DEMANET Nathalie**	5	6	83
Administrateur	**DONFUT Didier**	6	6	100
Administrateur	**DURANT Raphaël**	6	6	100
Administrateur	**DUTHY André**	6	6	100
Administrateur	**FAYT Christian**	5	6	83
Administrateur	**FRANCEUS Michel**	6	6	100
Administrateur	**FRANSSEN Roger**	5	6	83
Administratrice	**GAUTHIER Ludivine**	6	6	100
Administrateur	**GILLIS Alain**	4	6	67
Administrateur	**LEFEBVRE Philippe**	6	6	100
Administrateur	**MEURENS Jean-Claude**	6	6	100
Administratrice	**STAQUET Danièle**	5	6	83
Administratrice	**VAN HOUT Florence**	5	6	83
Administratrice	**VEREECKE Anne**	5	6	83

Annexe 3 : Comité de rémunération (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	STAQUET Danièle	2	2	100
Membre	BULTOT Claude	0	2	0
Membre	CAPPE Robert	2	2	100
Membre	FRANCEUS Michel	1	2	50
Membre	MEURENS Jean-Claude	2	2	100

Annexe 4 : Comité de rémunération (du 29 mai 2019 jusqu'au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	STAQUET Danièle	1	1	100
Membre	DEMANET Nathalie	0	1	0
Membre	FAYT Christian	1	1	100
Membre	FRANSSEN Roger	0	1	0
Membre	MEURENS Jean-Claude	1	1	100

Annexe 5 : Comité d'audit (du 1er janvier au 29 mai 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	VAN HOUT Florence	2	2	100
Membre	BINON Yves (jusqu'au 27/02/2019)	1	1	100
Membre	FAYT Christian	0	2	0
Membre	LEFEBVRE Philippe	2	2	100
Membre	MICHIELS Daniel	2	2	100

Annexe 6 : Comité d'audit (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	**VAN HOUT Florence**	2	2	100
Membre	**BULTOT Claude**	2	2	100
Membre	**BURNET Anne-Caroline**	2	2	100
Membre	**DUTHY André**	1	2	50
Membre	**LEFEBVRE Philippe**	2	2	100

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ORES SC

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION

Numéro d'identification (BCE)	0897.436.971
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	ORES sc
Période de reporting	2019

	Nombre de réunions
Assemblée générale	01
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	07
Comité de nomination et de rémunération	05
Comité d'audit	04

Remarque : en raison du renouvellement des organes de gestion à l'Assemblée générale du 29 mai 2019, les tableaux sont déclinés en deux périodes pour l'exercice 2019

1. Membres du Conseil d'administration (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président # 1	**DEVILERS Cyprien (jusqu'au 27/01/2019)**	2.884,03	Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) soit indexée à 34.133,12 € brut annuel Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Indemnité président	Néant	100%
Président # 2	**BINON Yves (administrateur à partir du 01/01/2019 et président à partir du 27/02/2019)**	11.817,87	Jeton de présence administrateur: 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnité président: Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) soit indexée à 34.133,12 € brut annuel Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Indemnité président	Néant	100%
Vice-président	**LASSEAUX Stéphane**	10.947,40	Indemnité vice-président: Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) soit indexée à 25.599,83 € brut annuel Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Indemnité vice-président	Néant	100%
Administrateur délégué	**GRIFNÉE Fernand**	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Président du Comité de direction	100%
Administrateur	**BULTOT Claude**	549,12	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	40%

Administrateur	**CAPPE Robert**	1.189,20	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	100%
Administrateur	**D'HAEYER Loïc**	942,72	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	80%
Administrateur	**DONFUT Didier**	1.083,84	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	80%
Administrateur	**DURANT Raphaël**	1.318,80	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	100%
Administrateur	**FAYT Christian**	726,48	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	60%
Administrateur	**FRANCEUS Michel**	931,68	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	60%
Administrateur	**GHIGNY Francis**	1.164,00	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	100%
Administrateur	**GILLIS Alain**	1.164,00	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	100%

Administrateur	**LEFEBVRE Philippe**	1.112,64	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	80%
Administrateur	**MEURENS Jean-Claude**	1.470,00	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Néant	Néant	100%
Administrateur	**MICHIELS Daniel**	1.210,56	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	80%
Administrateur	**PAULUS Fabrice**	1.199,04	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	80%
Administratrice	**STAQUET Danièle**	1.264,80	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%
Administratrice	**VAN HOUT Florence**	1.060,80	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	80%
Administratrice	**VEREECKE Anne**	640,08	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 €	Néant	Néant	60%

2. Membres du Conseil d'administration (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	**DE VOS Karl (administrateur à partir du 29/05/2019 et président à partir du 12/06/2019)**	20.082,11	Indemnité président: Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) soit indexée à 34.133,12 € brut annuel Indemnités kilométriques: 0,36 €/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Indemnité président	Néant	71%
Vice-président	**BINON Yves (administrateur à partir du 29/05/2019 et vice-président à partir du 12/06/2019)**	15.223,94	Indemnité vice-président: Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) soit indexée à 25.599,83 € brut annuel Indemnités kilométriques: 0,36 €/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Indemnité vice-président	Néant	100%
Administrateur délégué	**GRIFNÉE Fernand**	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Président du Comité de direction	100%
Administratrice	**BELLEFLAMME Élodie**	1.857,52	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Administrateur	**BULTOT Claude**	1.352,70	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	71%

Administratrice	**BURNET Anne-Caroline**	1.582,72	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administrateur	**de BEER de LAER Hadelin**	1.313,38	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administratrice	**DEMANET Nathalie**	1.611,44	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administrateur	**DONFUT Didier**	1.618,48	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 €Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administrateur	**DURANT Raphaël**	1.555,04	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administrateur	**DUTHY André**	1.698,32	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%

Administrateur	**FAYT Christian**	1.452,56	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administrateur	**FRANCEUS Michel**	1.860,48	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administrateur	**FRANSSEN Roger**	1.821,92	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administratrice	**GAUTHIER Ludivine**	1.493,52	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 €	Néant	Néant	100%
Administrateur	**GILLIS Alain**	1.170,66	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	71%
Administrateur	**LEFEBVRE Philippe**	1.964,76	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%

Administrateur	**MEURENS Jean-Claude**	2.041,12	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Administratrice	**STAQUET Danièle**	1.506,80	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administratrice	**VAN HOUT Florence**	1.584,00	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	86%
Administratrice	**VEREECKE Anne**	1.280,16	Jeton présence administrateur : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 €	Néant	Néant	86%

3. Membres du Bureau exécutif (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	**D'HAEYER Loïc**	1.648,71*	Jeton de présence président: 180 € (indice 138,01) soit indexé à 307,24 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Jeton de présence président	Néant	100%
Membre	**BINON Yves (à partir du 27/02/2019)**	445,44	Jeton présence : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 €/séance Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%
Membre	**DEVILERS Cyprien (jusqu'au 15/01/2019)**	0,00	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	0%
Membre	**DONFUT Didier**	780,48	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	75%
Membre	**GHIGNY Francis**	960,00	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%
Membre	**GILLIS Alain**	960,00	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%
Membre	**LASSEAUX Stéphane**	939,84	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%
Membre	**VEREECKE Anne**	853,44	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 €	Néant	Néant	100%

* est comprise dans ce montant une correction de 2018 pour 373,67 €

4. Membres du Bureau exécutif (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	**DE VOS Karl**	51,06	Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Membre	**BINON Yves**	28,86	Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Membre	**DONFUT Didier**	522,92	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	67%
Membre	**GILLIS Alain**	742,20	Jeton présence membre :125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Membre	**VEREECKE Anne**	640,08	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 €	Néant	Néant	100%

5. Membres du Comité de nomination et de rémunération (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages*	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	**STAQUET Danièle**	0,00	Jeton de présence présidente : 180 € (indice 138,01) soit 307,24 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Jeton de présence présidente	Néant	100%
Membre	**BULTOT Claude**	0,00	Jeton présence membre :125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	0%
Membre	**CAPPE Robert**	0,00	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%
Membre	**FRANCEUS Michel**	0,00	Jeton présence membre :125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	33%
Membre	**MEURENS Jean-Claude**	0,00	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%

* la séance au Comité de nomination et de rémunération n'est rémunérée que si elle ne se tient pas en même temps que le Conseil d'administration

6. Membres du Comité de nomination et de rémunération (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages*	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	**STAQUET Danièle**	695,88	Jeton présence présidente : 180 € (indice 138,01) soit 307,24 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Jeton de présence présidente	Néant	100%
Membre	**DEMANET Nathalie**	267,38	Jeton présence membre :125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	50%
Membre	**FAYT Christian**	485,92	Jeton présence membre :125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Membre	**FRANSSEN Roger**	302,90	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	50%
Membre	**MEURENS Jean-Claude**	592,48	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%

* la séance au Comité de nomination et de rémunération n'est rémunérée que si elle ne se tient pas en même temps que le Conseil d'administration

7. Membres du Comité d'audit (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages*	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	**VAN HOUT Florence**	463,76**	Jeton de présence président: 180 € (indice 138,01) soit 307,24 € Indemnités kilométriques: 0,36 €/km	Jeton de présence présidente	Néant	100%
Membre	**BINON Yves (jusqu'au 27/02/2019)**	0,00	Jeton présence membre :125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%
Membre	**FAYT Christian**	0,00	Jeton présence membre :125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	0%
Membre	**LEFEBVRE Philippe**	255,84	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%
Membre	**MICHIELS Daniel**	278,16	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques: 0,36€/km	Néant	Néant	100%

* la séance au Comité d'audit n'est rémunérée que si elle ne se tient pas en même temps que le Conseil d'administration

** est comprise dans ce montant une correction de 2018 pour 93,88

8. Membres du Comité d'audit (du 29 mai au 31 décembre 2019)

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages*	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	**BURNET Anne-Caroline**	494,80	(**) Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques : 0,36€ km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Membre	**BULTOT Claude**	502,20	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques : 0,36€ km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Membre	**DUTHY André**	261,46	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques : 0,36€ km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	50%
Membre	**LEFEBVRE Philippe**	515,52	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques : 0,36€ km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%
Membre	**VAN HOUT Florence**	743,24	Jeton présence membre : 125 € (indice 138,01) soit indexé à 213,36 € Indemnités kilométriques : 0,36€ km jusqu'au 30/06/2019 et 0,37€/km à partir du 01/07/2019	Néant	Néant	100%

* la séance au Comité d'audit n'est rémunérée que si elle ne se tient pas en même temps que le Conseil d'administration

** une rectification de rémunération (prise en compte du jeton de présence de la Présidence pour le 2nd semestre 2019) d'un import de 187,76 € sera versée à Mme Burnet au cours de l'exercice 2020

Titulaires de fonction de direction – Comité de direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	**GRIFNÉE Fernand**	260.870 €	260.870 €	Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur N-Allo jusqu'au 1er juin 2019– Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré
Directeur Infrastructures	**VAN OPDEN-BOSCH Philippe**	258.240,62 €	212.741 € + 42.900 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats)	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur N-Allo jusqu'au 1er juin 2019– Non rémunéré
Directeur Technique	**HOUSSARD Benoît**	226.188,18 €	198.921 € + 24.667,50 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats)	Administrateur Gas.be – Non rémunéré Administrateur Laborelec – Non rémunéré
Directeur détaché	**DECLERCQ Christine**	221.805,40 €	192.393 € + 26.812,50 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats)	Néant
Directeur Gestion du marché & clientèle	**MERTENS Inne**	221.220,24 €	188.590€ + 30.030 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats)	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré
Directeur Transformation	**MAHAUT Sébastien**	213.589,18 €	184.177 € + 26.812,50 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats) Non rémunéré	Administrateur Powalco – jusqu'au 31 décembre 2019 –
Directeur Informatique	**MEDAETS Benoît**	184.156,75 €	149.382 € + 32.175 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats)	Néant
Directeur Finances	**OFFER-GELD Dominique**	227.039,26 €	199.772 € + 24.667,50 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats)	Administrateur Contassur – Non rémunéré
Directeur RH	**PONT Chantal**	229.363,58 €	199.951 € + 26.812,50 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats)	Administrateur Elgabel (fonds de pension) – Non rémunéré Administrateur Enerbel (fonds de pension) - Non rémunéré Administrateur Pensiobel (fonds de pension) – Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré Administrateur Fonds de sécurité d'existence – Non rémunéré
Directeur Public Affairs, Juridique & Communication	**CALLENS Isabelle**	132.910,05 €	108.860 € 21.450 € (bonus payé en 2020 relatif aux prestations 2019) + 2.600 € (bonus collectif lié aux résultats)	Administrateur CIRIEC – section belge – Non rémunéré
Total général		**2.175.383,17 €**		

Commentaires éventuels

Le bonus collectif lié aux résultats 2018 pour l'ensemble des cadres et de la direction.

Les membres du Comité de direction bénéficient en outre de l'ensemble des avantages fixés par le secteur, à l'instar de l'ensemble des cadres de l'entreprise.

Annexes

Annexe 1 : Conseil d'administration (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Président # 1	DEVILERS Cyprien (jusqu'au 27/01/2019)	1	1	100
Président # 2	BINON Yves (administrateur à partir du 01/01/2019 et Président à partir du 27/02/2019)	5	5	100
Vice-président	LASSEAUX Stéphane	5	5	100
Administrateur	BULTOT Claude	2	5	40
Administrateur	CAPPE Robert	5	5	100
Administrateur	D'HAEYER Loïc	4	5	80
Administrateur	DONFUT Didier	4	5	80
Administrateur	DURANT Raphaël	5	5	100
Administrateur	FAYT Christian	3	5	60
Administrateur	FRANCEUS Michel	3	5	60
Administrateur	GHIGNY Francis	5	5	100
Administrateur	GILLIS Alain	5	5	100
Administrateur	LEFEBVRE Philippe	4	5	80
Administrateur	MEURENS Jean-Claude	5	5	100
Administrateur	MICHIELS Daniel	4	5	80
Administrateur	PAULUS Fabrice	4	5	80
Administratrice	STAQUET Danièle	5	5	100
Administratrice	VAN HOUT Florence	4	5	80
Administratrice	VEREECKE Anne	3	5	60

Annexe 2 : Conseil d'administration (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Président	DE VOS Karl (administrateur à partir du 29/05/2019 et Président à partir du 12/06/2019)	5	7	71
Vice-président	BINON Yves (administrateur à partir du 29/05/2019 et Vice-président à partir du 12/06/2019)	7	7	100
Administratrice	BELLEFLAMME Élodie	7	7	100
Administrateur	BULTOT Claude	5	7	71
Administratrice	BURNET Anne-Caroline	6	7	86
Administrateur	DE BEER DE LAER Hadelin	6	7	86
Administratrice	DEMANET Nathalie	6	7	86
Administrateur	DONFUT Didier	6	7	86
Administrateur	DURANT Raphaël	6	7	86
Administrateur	DUTHY André	6	7	86
Administrateur	FAYT Christian	6	7	86
Administrateur	FRANCEUS Michel	6	7	86
Administrateur	FRANSSEN Roger	6	7	86
Administratrice	GAUTHIER Ludivine	7	7	100
Administrateur	GILLIS Alain	5	7	71
Administrateur	LEFEBVRE Philippe	7	7	100
Administrateur	MEURENS Jean-Claude	7	7	100
Administratrice	STAQUET Danièle	6	7	86
Administratrice	VAN HOUT Florence	6	7	86
Administratrice	VEREECKE Anne	6	7	86

Annexe 3 : Bureau exécutif (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Président	D'HAEYER Loïc	4	4	100
Vice-président	BINON Yves (à partir du 26/03/2019)	2	2	100
Membre	DEVILERS Cyprien (jusqu'au 15/01/2019)	0	1	0
Membre	DONFUT Didier	3	4	75
Membre	GHIGNY Francis	4	4	100
Membre	GILLIS Alain	4	4	100
Membre	LASSEAUX Stéphane	4	4	100
Membre	VEREECKE Anne	4	4	100

Annexe 4 : Bureau exécutif (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Président	DE VOS Karl	3	3	100
Vice-président	BINON Yves	3	3	100
Membre	DONFUT Didier	2	3	67
Membre	GILLIS Alain	3	3	100
Membre	VEREECKE Anne	3	3	100

Annexe 5 : Comité de nomination et de rémunération (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	STAQUET Danièle	3	3	100
Membre	BULTOT Claude	0	3	0
Membre	CAPPE Robert	3	3	100
Membre	FRANCEUS Michel	1	3	33
Membre	MEURENS Jean-Claude	3	3	100

Annexe 6 : Comité de nomination et de rémunération (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	STAQUET Danièle	2	2	100
Membre	DEMANET Nathalie	1	2	50
Membre	FAYT Christian	2	2	100
Membre	FRANSSEN Roger	1	2	50
Membre	MEURENS Jean-Claude	2	2	100

Annexe 7 : Comité d'audit (du 1er janvier 2019 au 29 mai 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	VAN HOUT Florence	2	2	100
Membre	BINON Yves (jusqu'au 27/02/2019)	1	1	100
Membre	FAYT Christian	0	2	0
Membre	LEFEBVRE Philippe	2	2	100
Membre	MICHIELS Daniel	2	2	100

Annexe 8 : Comité d'audit (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

Fonction	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	BURNET Anne-Caroline	2	2	100
Membre	BULTOT Claude	2	2	100
Membre	VAN HOUT Florence	2	2	100
Membre	DUTHY André	1	2	50
Membre	LEFEBVRE Philippe	2	2	100

Annexe 9 : Formation du 27/02/2019

Fonction	Nom et Prénom	Montant total brut perçu*	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Président	BINON Yves	0,00	1	1	100
Vice-Président	LASSEAUX Stéphane	0,00	1	1	100
Administrateur	BULTOT Claude	0,00	0	1	0
Administrateur	CAPPE Robert	0,00	0	1	0
Administrateur	D'HAEYER Loïc	0,00	0	1	0
Administrateur	DONFUT Didier	0,00	0	1	0
Administrateur	DURANT Raphaël	0,00	1	1	100
Administrateur	FAYT Christian	0,00	0	1	0
Administrateur	FRANCEUS Michel	0,00	1	1	100
Administrateur	GHIGNY Francis	0,00	1	1	100
Administrateur	GILLIS Alain	0,00	1	1	100
Administrateur	LEFEBVRE Philippe	0,00	1	1	100
Administrateur	MEURENS Jean-Claude	0,00	1	1	100
Administrateur	MICHIELS Daniel	0,00	1	1	100
Administrateur	PAULUS Fabrice	0,00	0	1	0
Administratrice	STAQUET Danièle	0,00	1	1	100
Administratrice	VAN HOUT Florence	0,00	1	1	100
Administratrice	VEREECKE Anne	0,00	0	1	0

* jour de Conseil d'administration – pas de frais de déplacement complémentaire

Annexe 10 : Formation du 09/10/2019

Fonction	Nom et Prénom	Montant total brut perçu*	Présences effectives aux réu-nions	Nombre de réunions	Présence en %
Président	DE VOS Karl	0,00	0	1	0
Vice-président	BINON Yves	58,46	1	1	100
Administratrice	BELLEFLAMME Élodie	68,08	1	1	100
Administrateur	BULTOT Claude	0,00	0	1	0
Administratrice	BURNET Anne-Caroline	0,00	0	1	0
Administrateur	DE BEER DE LAER Hadelin	16,65	1	1	100
Administratrice	DEMANET Nathalie	51,06	1	1	100
Administrateur	DONFUT Didier	0,00	0	1	0
Administrateur	DURANT Raphaël	60,68	1	1	100
Administrateur	DUTHY André	0,00	0	1	0
Administrateur	FAYT Christian	43,66	1	1	100
Administrateur	FRANCEUS Michel	0,00	0	1	0
Administrateur	FRANSSEN Roger	0,00	0	1	0
Administratrice	GAUTHIER Ludivine	0,00	1	1	100
Administrateur	GILLIS Alain	30,71	1	1	100
Administrateur	LEFEBVRE Philippe	62,90	1	1	100
Administrateur	MEURENS Jean-Claude	62,90	1	1	100
Administratrice	STAQUET Danièle	49,58	1	1	100
Administratrice	VAN HOUT Florence	65,86	1	1	100
Administratrice	VEREECKE Anne	0,00	0	1	0

* frais de déplacement uniquement

07

Rapport spécifique sur les prises de participation





Dans le cadre des missions qui lui sont attribuées, le Conseil d'administration a examiné les participations que détient ORES Assets dans le capital d'autres sociétés. Ces participations, qui sont décrites ci-après, sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

PARTICIPATION EN ORES SC

ORES sc est la société qui gère et exploite les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de 200 communes de Wallonie. Elle mène principalement ses activités pour le compte du gestionnaire de réseaux de distribution wallon ORES Assets. ORES sc prend donc en charge, pour son compte, toutes les activités opérationnelles liées à la gestion et à l'exploitation des réseaux de distribution dans les communes associées : aménagement des réseaux, travaux de raccordement, interventions et dépannages, relevé des index de consommation chez les clients, obligations de service public, gestion de l'éclairage public communal, etc.

Le 6 février 2009, les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons Ideg, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel (ci-après les GRD) ont acquis les parts de la société Netwal constituée le 18 avril 2008, mais renommée ORES à cette occasion. Ces parts étaient détenues alors à 100 % par le groupe Electrabel. Le 3 avril 2009, suite aux apports de branche d'activité Index'is et Igretec, ces mêmes GRD ont acquis des parts supplémentaires d'ORES sc. Au total, au 31 décembre 2012, ce sont 2.460 parts qui étaient détenues par les GRD.

En 2013, plusieurs cessions de parts ORES sc ont été réalisées :

- En juin 2013, une part d'ORES scrl détenue par Intermosane a été cédée à Tecteo (RESA). Cette cession s'inscrit dans le cadre du Memorandum of Understanding du 5 octobre 2011 prévoyant la scission d'Intermosane, la reprise du secteur situé sur le territoire du centre-ville de Liège par le GRD Tecteo (RESA) et l'exploitation de ce secteur par ORES scrl jusqu'au 31 décembre 2016. Cette date a été reportée en 2017 pour rendre possible la reprise par RESA de certaines données informatiques, essentiellement des bases des données clients. La rétrocession à ORES Assets secteur Verviers de la part ainsi cédée à RESA a été conventionnellement reportée à la date de reprise complète de ces bases de données informatiques, soit en novembre 2017.
- En décembre 2013, préalablement à la fusion des GRD et afin d'assurer la pluralité des actionnaires de la société à créer, Ideg, IEH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel ont respectivement cédé une de leurs parts à Idefin, IPFH, Finest, Sofilux, Finimo, IPFBW et IEG (c'est-à-dire les intercommunales pures de financement associées aux GRD).

Le 31 décembre 2013, les GRD ont fusionné en créant la société ORES Assets. Au 31 décembre 2019, ORES Assets détient 2.453 parts d'ORES sc, pour un montant de 456,3 k€.

PARTICIPATION EN LABORELEC

Laborelec est le centre de compétences techniques du secteur qui fournit des études et projets, notamment pour la distribution d'énergie, ainsi que des services spécialisés à la demande. Jusqu'en 2005, Laborelec était rémunérée via une cotisation payée par les gestionnaires de réseaux de distribution à Intermixt. Afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre les études et projets de Laborelec pour la distribution, et donc pour rencontrer les besoins spécifiques des gestionnaires de réseaux de distribution, ceux-ci ont décidé de participer au capital de Laborelec. Chacun des GRD électricité a ainsi acheté un titre Laborelec à son propriétaire, Electrabel. Les 7 parts sont toujours détenues par ORES Assets au 31 décembre 2019 pour un montant total de 2,0 k€.

PARTICIPATION EN IGRETEC

Igretec, l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques de la Région de Charleroi et du Sud-Hainaut, propose des services aux entreprises, administrations et citoyens en matière de développement économique, de bureau d'études ou encore d'efficacité et services énergétiques.

ORES Assets détient 2.400 parts Igretec pour une valeur de 14,9 k€ au 31 décembre 2019.

PARTICIPATION EN ATRIAS

En 2018, ORES sc disposait de 62 parts sociales d'une valeur de 3.100,00 € de la sc Atrias. En vertu de l'article 16 § 4 du nouveau décret électricité, du 11 mai 2018, il n'est plus permis pour une filiale d'un GRD de déléguer à une sous structure, l'exercice de missions et obligations qui lui sont confiées par le GRD.

Or, Atrias est chargée de développer une plateforme informatique permettant l'échange d'informations entre les GRD et les fournisseurs. En conséquence, il convenait de transférer les parts détenues dans le capital d'Atrias dans le patrimoine d'ORES Assets, seule entité habilitée à avoir une filiale et à déléguer les activités en lien avec ses missions de gestionnaire de réseaux de distribution.

Ce transfert a été validé par l'Assemblée générale d'Atrias du 23 avril 2019 et par le Conseil d'administration d'ORES Assets en date du 24 octobre 2018.

Au 31 décembre 2019 ORES Assets détient une participation de 3,1 k€ représentée par 62 parts sociales dans la société Atrias.

PARTICIPATION EN COMNEXIO

Le 29 mai 2019, l'Assemblée générale d'ORES Assets a approuvé la constitution de la société Comnexio en tant que filiale d'ORES Assets, chargée des activités de « contact center » à partir du 1er juin.

Auparavant la société N-Allo était chargée de ces activités de « contact center » et ORES sc détenait une participation en N-Allo. Pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-avant concernant la participation en Atrias, la société N-Allo a été scindée et porte, pour les activités qui concerne ORES, le nom de Comnexio, filiale d'ORES Asset depuis fin mai 2019.

Le capital de Comnexio est de 25.000,00 €, représenté par 100 parts de 250,00 €. ORES Assets détient 93 parts pour une valeur 23,2 k€ au 31 décembre 2019.

Les participations d'ORES Assets au 31 décembre 2019 s'élèvent ainsi à 499,5 k€, montant qui se décompose comme suit :

Participations en ORES sc	456,3 k€
Participations en Laborelec	2,0 k€
Participations en Igretec	14,9 k€
Participation en Atrias	3,1 k€
Participation en Comnexio	23,2 k€
Total	**499,5 k€**

08

Annexe 1 point 1 – Liste des associés

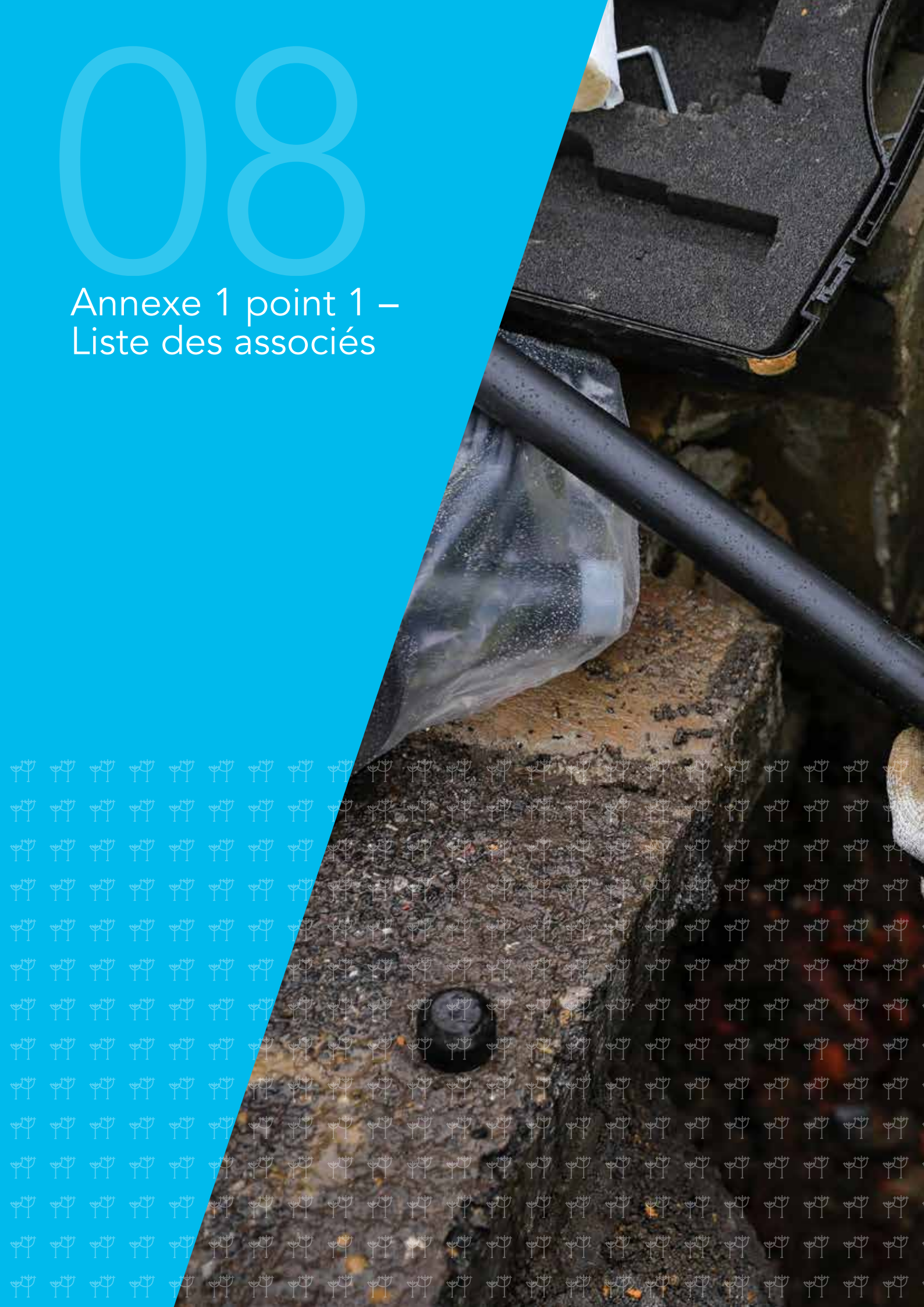



Associés	Parts A électricité	Parts A gaz
AISEAU-PRESLES	48	13
AMEL	1	-
ANDERLUES	64	37
ANHÉE	48	1
ANTOING	1	1
ARLON	648	13
ASSESSE	20	1
ATH	1	72
ATTERT	23	1
AUBANGE	226.469	2
AUBEL	1	-
BAELEN	1	-
BASTOGNE	231	1
BEAURAING	105	1
BEAUVECHAIN	1	1
BELOEIL	1	1
BERNISSART	1	1
BERTOGNE	12	1
BERTRIX	98	1
BIÈVRE	1.427	1
BINCHE	188	114
BOUILLON	90	1
BOUSSU	144	163
BRAINE L'ALLEUD	1	1
BRAINE-LE-CHÂTEAU	1	1
BRAINE-LE-COMTE	1	68
BRUGELETTE	1	1
BRUNEHAUT	1	-

Associés	Parts A électricité	Parts A gaz
BÜLLINGEN	1	-
BURG-REULAND	1	-
BÜTGENBACH	1	-
CELLES	43.251	6.920
CERFONTAINE	5	1
CHAPELLE-LEZ-HERLAI-MONT	90	77
CHARLEROI	1.594	1.126
CHASTRE	123.076	1
CHATELET	209	213
CHAUMONT-GISTOUX	1	1
CHIÈVRES	1	1
CHINY	48	1
CINEY	13	1
CLAVIER	1	-
COLFONTAINE	153	114
COMINES	349.657	289.960
COURCELLES	318	136
COURT-ST-ETIENNE	1	1
COUVIN	3.053	1
DALHEM	1	-
DAVERDISSE	12	1
DINANT	13	1
DOISCHE	8	1
DOUR	120	73
DURBUY	114	1
ÉCAUSSINNES	57.179	6.250
ÉGHEZÉE	11.031	1
ELLEZELLES	48.021	1

Associés	Parts A électricité	Parts A gaz
ENGHIEN	1	1
ÉREZÉE	18	1
ERQUELINNES	57	27
ESTAIMPUIS	14.870	1.389
ESTINNES	37	1
ÉTALLE	44	1
EUPEN	1	-
FARCIENNES	1	12
FAUVILLERS	12	1
FERNELMONT	6	1
FERRIERES	14.745	-
FLEURUS	1	1
FLOBECQ	1	1
FLOREFFE	6	1
FLORENNES	70	1
FLORENVILLE	83	1
FONTAINE-L'EVEQUE	124	60
FOSSES-LA-VILLE	8	1
FRAMERIES	154	131
FRASNES-LEZ-ANVAING	51.058	1
GEDINNE	26	1
GEMBLOUX	19	2.190
GENAPPE	202	150
GERPINNES	9.769	8
GESVES	191	1
GOUVY	36	1
GREZ-DOICEAU	1	1
HABAY	87	1
HAMOIR	1	-

Associés	Parts A électricité	Parts A gaz
HAMOIS	10	1
HAM-SUR-HEUR/NA-LINNES	67	19
HASTIÈRE	10	1
HAVELANGE	290	1
HÉLÉCINE	1	1
HENSIES	29	1
HERBEUMONT	12	1
HERVE	1	-
HONNELLES	36	-
HOTTON	59	1
HOUFFALIZE	50	1
HOUYET	5	1
INCOURT	98.224	13
ITTRE	1	1
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	14.830	1
JODOIGNE	1	1
JURBISE	1	1
KELMIS	1	-
LA BRUYÈRE	10	1
LA HULPE	1	1
LA LOUVIÈRE	430	472
LA ROCHE-EN-ARDENNE	64	1
LASNE	47.461	970
LE ROEULX	42	31
LÉGLISE	19	1
LENS	1	1
LES-BONS-VILLERS	7	1

Associés	Parts A électricité	Parts A gaz
LESSINES	1	1
LEUZE-EN-HAINAUT	1	1
LIBIN	36	1
LIBRAMONT-CHEVIGNY	126	1
LIERNEUX	4.025	-
LIMBOURG	1	-
LINCENT	14.982	29
LOBBES	30	1
LONTZEN	1	-
MALMEDY	1	-
MANAGE	117	146
MANHAY	21	1
MARCHE-EN-FAMENNE	294	1
MARTELANGE	23	1
MEIX-DEVANT-VIRTON	29	1
MERBES-LE-CHÂTEAU	23	10
MESSANCY	73	2
METTET	31	1
MONS	663	779
MONT-DE-L'ENCLUS	46.134	149
MONTIGNY-LE-TILLEUL	109	25
MONT-ST-GUIBERT	1	1
MORLANWELZ	99	99
MOUSCRON	2	1
MUSSON	45	1
NAMUR	17.436	1.273
NASSOGNE	480	1
NEUFCHÂTEAU	69	1
NIVELLES	1	1
ONHAYE	4	1

Associés	Parts A électricité	Parts A gaz
ORP-JAUCHE	1	1
OTTIGNIES	20.121	20.121
OUFFET	1	-
PALISEUL	61	1
PECQ	10.822	1
PERUWELZ	1	1
PERWEZ	221.297	1
PHILIPPEVILLE	23	1
PLOMBIERES	1	-
PONT-A-CELLES	158	19
PROFONDEVILLE	17	1
QUAREGNON	135	167
QUEVY	46	3
QUIÉVRAIN	48	44
RAEREN	1	-
RAMILLIES	1	-
REBECQ	1	1
RENDEUX	23	1
RIXENSART	1	1
ROCHEFORT	3	1
ROUVROY	20	1
SAINTE-ODE	19	1
SAINT-GHISLAIN	150	63
SAINT-HUBERT	641	1
SAINT-LÉGER	35	1
SAMBREVILLE	71.334	1
SANKT VITH	1	-
SENEFFE	72	24
SILLY	1	1
SOIGNIES	19	94

Associés	Parts A électricité	Parts A gaz
SOMBREFFE	11	1
SOMME-LEUZE	17	1
SPA	1	-
STOUMONT	1	-
TELLIN	24	1
TENNEVILLE	28	1
THEUX	1	-
THIMISTER-CLERMONT	1	-
THUIN	78	4
TINLOT	1	-
TINTIGNY	35	1
TOURNAI	1	1
TROIS-PONTS	1	-
TUBIZE	5	5
VAUX-SUR-SURE	24	1
VERVIERS	1	-
VIELSALM	92	1
VILLERS-LA-VILLE	263.899	-
VIROINVAL	7 678	1
VIRTON	227	1
VRESSE	81	1
WAIMES	1	-
WALCOURT	15	1
WALHAIN	1	1
WATERLOO	10.709	9.421
WAVRE	-	19.187
WELLIN	36	1
YVOIR	28.116	149
COMMUNES	**1.841.890**	**362.751**

Associés	Parts A électricité	Parts A gaz
I D E F I N	8.615.084	1.921.885
IPFH	16.717.723	12.895.949
FINEST	2.504.369	-
SOFILUX	6.865.148	590.495
FINIMO	3.280.295	-
IPFBW	5.415.001	3.601.023
IEG	956.123	754.247
IGRETEC	2	2
IPF	**44.353.745**	**19.763.601**
TOTAL	**46.195.635**	**20.126.352**

09

Index GRI





Profil de l'organisation

GRI 102	Élément d'information général	102-1	Nom de l'organisation	ORES et ORES Assets
GRI 102	Élément d'information général	102-2	Activités, marques, produits et services	Voir chapitre « Présentation de l'entreprise », pages 6 à 8
GRI 102	Élément d'information général	102-3	Localisation du siège	Avenue Jean Monnet, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve - Belgique
GRI 102	Élément d'information général	102-4	Localisation des sites d'activités	Le territoire d'activités de l'entreprise est présenté au chapitre « Présentation de l'entreprise », page 7
GRI 102	Élément d'information général	102-5	Capital et forme juridique	Voir chapitre « Gouvernance et transparence », pages 57 à 58 ainsi que le Rapport de gestion – page 74. Par ailleurs, conformément au Code des sociétés et des associations entré en vigueur le 1er janvier 2020 et qui remplace le Code des sociétés, ORES et ORES Assets ont opté pour la forme de sc en lieu de scrl.
GRI 102	Élément d'information général	102-6	Marchés desservis	Voir chapitre « Gouvernance et transparence », page 54
GRI 102	Élément d'information général	102-7	Taille de l'organisation	Voir chapitre « Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation », page 64
GRI 102	Élément d'information général	102-8	Informations sur les employés et les autres travailleurs	Voir chapitre « Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation », pages 64 et 65
GRI 102	Élément d'information général	102-9	Chaîne d'approvisionnement	Voir chapitre « Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption », pages 68 à 70
GRI 102	Élément d'information général	102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	NA
GRI 102	Élément d'information général	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	Voir « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée », pages 85 à 90
GRI 102	Élément d'information général	102-12	Initiatives externes	Charte wallonne des impétrants - Charte wallonne de l'éclairage public - Internet of Energy
GRI 102	Élément d'information général	102-13	Adhésion à des associations	Ciriec - E.DSO - Gas.be - Synergrid - UVCW - UWE

Stratégie

GRI 102	Élément d'information général	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Message introductif, pages 4 et 5

Éthique et intégrité

GRI 102	Élément d'information général	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	Voir chapitre « Présentation de l'entreprise », pages 6 à 8. Voir chapitre « Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption », pages 68 à 70
GRI 102	Élément d'information général	102-17	Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Charte éthique des membres du personnel - Charte éthique des fournisseurs - Code de mise en application des abus de marché

Gouvernance

GRI 102	Élément d'information général	102-18	Structure de gouvernance	Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social, ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le Rapport de rémunération. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.
GRI 102	Élément d'information général	102-19	Délégation de l'autorité	Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.
GRI 102	Élément d'information général	102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

GRI 102	Élément d'information général	102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux	Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président pour, en ce qui concerne ORES, après avis dans leurs domaines de compétences respectifs des Comités constitués en son sein, effectuer différentes missions décrites dans la charte de gouvernance d'entreprise. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre d'intérieur. Dans le contexte de la définition de ses grands enjeux de développement durable et de l'établissement de sa matrice de matérialité – voir à ce sujet le chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 16 –, l'entreprise a invité une trentaine de parties prenantes, sélectionnées au regard de la place d'ORES dans la société wallonne, à participer à une séance-débat sur la question. Cette rencontre a eu lieu le 25 janvier 2019 et a rassemblé, outre les représen-tants opérationnels d'ORES, différents acteurs du secteur de l'énergie dont la Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières, un membre du Conseil d'administration, le régulateur du marché wallon (la CWaPE), des représentants des autorités publiques – le Ministère wallon du Budget, des Finances, de l'Énergie et du Climat, l'Union des Villes et des Communes Wallonnes, et la Ville de Namur –, un responsable de l'Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables, un représentant du monde académique (ULiège), ou encore, le Président de la Fédération Générale du Travail de Belgique.
GRI 102	Élément d'information général	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	Voir Rapports de rémunération, pages 152 à 186
GRI 102	Élément d'information général	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir Rapports de rémunération, pages 152 à 186
GRI 102	Élément d'information général	102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs à l'exception du Président du Comité de direction. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.
GRI 102	Élément d'information général	102-25	Conflits d'intérêts	L'administrateur est attentif à ses obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 523 du Code des sociétés, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.
GRI 102	Élément d'information général	102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	Voir chapitre « Gouvernance et transparence », pages 59 à 60 et Rapports de rémunération, pages 152 à 186

GRI 102	Élément d'information général	102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir chapitre « Gouvernance et transparence », pages 59 et 60 et Rapports de rémunération, pages 152 à 186
GRI 102	Élément d'information général	102-28	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Le Conseil d'administration examine et évalue : 1.son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif ; 2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.
GRI 102	Élément d'information général	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Voir chapitre « Gouvernance et transparence », pages 59 et 60 et Rapport de gestion, page 74
GRI 102	Élément d'information général	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Parmi les missions du Conseil d'administration, se trouvent l'examen et l'étude des objectifs financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources et compte tenu des tarifs à approuver/approuvés par le régulateur. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de la société. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.
GRI 102	Élément d'information général	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	L'examen est réalisé : 1. annuellement dans le Rapport de gestion (rapport de risques) 2. trimestriellement (rapport synthétique sur principaux indicateurs de performance)
GRI 102	Élément d'information général	102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.
GRI 102	Élément d'information général	102-33	Communication des préoccupations majeures	Voir Rapport de gestion - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée, pages 85 à 90
GRI 102	Élément d'information général	102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures	Voir Rapport de gestion - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée, pages 85 à 90
GRI 102	Élément d'information général	102-35	Politiques de rémunérations	Voir Rapport de rémunération, pages 152 à 186

GRI 102	Élément d'information général	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée globalement par l'Assemblée générale et ce sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Par ailleurs, les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau et aux administrateurs pour l'exercice de missions spécifiques ainsi que celles du Président du Comité de direction sont déterminées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération.
GRI 102	Élément d'information général	102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	Le cadre légal est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).
GRI 102	Élément d'information général	102-38	Ratio de la rémunération totale annuelle	L'organisation doit fournir les informations suivantes : a. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays. 4.4 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Elément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives : 4.4.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale; **Président du Comité de direction** 4.4.2 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée; **50.624,16** 4.4.3 calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés. **515%** 4.5 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Elément d'information 102-38, l'organisation devrait : 4.5.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés 4.5.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul; **rémunération de base** **bonus** **CCT90** 4.5.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul; **oui** 4.5.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel; **oui** 4.5.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation; **ORES** 4.5.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul : 4.5.2.1 salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable; 4.5.2.2 rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces; 4.5.2.3 rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

GRI 102	Élément d'information général	102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	L'organisation doit fournir les informations suivantes :

a. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la persone la mieux rémunérée) d'un même pays.

4.6 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Elément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :

4.6.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale;

Président du Comité de direction

4.6.2 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting;

-18,63% (*)

(*) Président du Comité de direction - Statut indépendant en personne physique du 1/1/2018 au 31/5/2018 et en statut salarié à partir du 1/6/2018 en respect du décret.

4.6.3 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée;

50.624,16

4.6.4 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle;

1,26%

4.6.5 calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.

-1478%

4.7 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Elément d'information 102-39, l'organisation devrait :

4.7.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés

4.7.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul;

rémunération de base
bonus
CCT90

4.7.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul;

oui

4.7.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel;

oui

4.7.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation;

ORES

4.7.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :

4.5.2.1 salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable;

4.5.2.2 rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces;

5.2.3 rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.

Engagement des parties prenantes

GRI 102	Élément d'information général	102-40	Liste de groupes de parties prenantes	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 16 et point 102-21 ci-avant
GRI 102	Élément d'information général	102-41	Accords de négociation collective	100%
GRI 102	Élément d'information général	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 16 et point 102-21 ci-avant
GRI 102	Élément d'information général	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 16 et point 102-21 ci-avant
GRI 102	Élément d'information général	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 15 et 16

Méthode de reporting

GRI 102	Élément d'information général	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	ORES Assets sc, ORES sc, Comnexio sc et Atrias cvba
GRI 102	Élément d'information général	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 15 à 17
GRI 102	Élément d'information général	102-47	Liste des enjeux pertinents	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 16
GRI 102	Élément d'information général	102-48	Réaffirmation des informations	NA
GRI 102	Élément d'information général	102-49	Modifications relatives au reporting	NA
GRI 102	Élément d'information général	102-50	Période de reporting	2019
GRI 102	Élément d'information général	102-51	Date du rapport le plus récent	NA
GRI 102	Élément d'information général	102-52	Cycle de reporting	Cycle annuel de rapport
GRI 102	Élément d'information général	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Jean-Michel Brebant - Porte-parole et coordinateur RSE - jeanmichel.brebant@ores.be

GRI 102	Élément d'information général	102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	Ce rapport annuel a été préparé conformément aux normes GRI : option Core.
GRI 102	Élément d'information général	102-55	GRI content index	Voir page 198

Parties spécifiques

GRI 201	Performance économique	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Le lecteur est renvoyé aux Comptes annuels de l'organisation.
GRI 201	Performance économique	201-2	Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques	Voir chapitre « Transition énergétique et environnement », pages 18 à 34
GRI 201	Performance économique	201-4	Aide financière publique	Le Groupe bénéficie de deux subventions reçues de la Wallonie dans le cadre, d'une part, d'un projet de recherche sur les bénéfices potentiels du comptage intelligent pour les populations précarisées, mené en collaboration avec l'UMons (Université de Mons), et d'autre part dans le cadre d'un projet de gestion de réseaux ouverts au renouvelable (GREDOR). Par ailleurs, un projet baptisé Interpreter, relatif à la modélisation des réseaux dans le contexte de la digitalisation – réseaux et compteurs intelligents – et axé sur l'efficience et la durabilité, bénéficiera d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020.
GRI 205	Lutte contre la corruption	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Voir chapitre « Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption », pages 68 à 70
GRI 302	Énergie	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Voir chapitre « Transition énergétique et environnement », pages 30 et 31
GRI 302	Énergie	302-4	Réduction de la consommation énergétique	Voir chapitre « Transition énergétique et environnement », pages 30 et 31
GRI 306	Effluents et déchets	306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	Voir chapitre « Transition énergétique et environnement », page 34
GRI 306	Effluents et déchets	306-4	Transport de déchets dangereux	Voir chapitre « Transition énergétique et environnement », page 34
GRI 307	Conformité environnementale	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Pas de non-conformité lors de la période de reporting.

GRI 401 | Emploi | 401-1 | Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

a. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et region.

		2018			2019		
Région = Wallonie		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Nombre d'entrées							
	<30	70	34	104	65	41	106
>=30	<50	57	39	96	40	43	83
	>=50	4	0	4	2	2	4
		131	**73**	**204**	**107**	**86**	**193**
Taux de recrutement		8,24% s/populations masculine	9,95% s/populations féminine	8,78% s/populations totale	6,60% s/populations masculine	10,90% s/population féminine	8,01% s/population totale

b. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de réporting, par groupe d'âges, genre et région

Région = Wallonie							
Nombre de sorties							
	<30	19	16	35	20	11	31
>=30	<50	21	13	34	20	13	33
	>=50	21	1	22	14	1	15
		61	**30**	**91**	**54**	**25**	**79**
Taux de rotation		-3,84% s/populations masculine	-4,09% s/populations féminine	-3,92% s/populations totale	-3,33% s/populations masculine	-3,17% s/population féminine	-3,28% s/population totale

GRI 401 | Emploi | 401-2 | Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel (aux employés intérimaires uniquement dans le cas d'ORES)

Il s'agit notamment et au minimum :

i. de l'assurance-vie	Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles
ii. des soins de santé;	Hospitalisation et soins ambulatoires
iii. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité;	Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles
iv. du congé parental;	Suivant la CCT 64 du 29/4/1997 le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière.
v. de la retraite professionnelle;	Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles
vi. de l'actionnariat salarié;	Néant
vii. des autres avantages.	Avantages tarifaires, Fonds social

GRI 401	Emploi	401-3	Congé parental	

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :	2018	2019
a. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.		
Masculin	690	691
Féminin	309	296
Total	**999**	**987**
b. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.		
Masculin	75	78
Féminin	77	69
Total	**152**	**147**
c. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.		
Masculin	34	30
Féminin	20	22
Total	**54**	**52**
d. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.		
Masculin	85	92
Féminin	98	94
Total	**183**	**186**

e. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre.	Reprise	Rétention		
Masculin	45,33%	71,76%	38,46%	70,65%
Féminin	25,97%	72,45%	31,88%	77,66%
Total	**35,53%**	**72,13%**	**35,37%**	**74,19%**

GRI 402	Relations employés/ direction	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis. L'organisation s'engage à assurer la discussion en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Par exemple, le déménagement du siège social de Louvain-la-Neuve vers Gosselies, prévu à l'automne 2020, a été évoqué pour la première fois en Conseil d'entreprise trois ans à l'avance. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord est de 2 heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de 2 à 4 semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.

GRI 403	Santé et sécurité au travail	403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	Voir chapitre « Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation », pages 62 et 67
GRI 403	Santé et sécurité au travail	403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	Voir chapitre « Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation », pages 62 à 64
GRI 403	Santé et sécurité	403-3	Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevées	ORES réalise un inventaire des travailleurs ayant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical et révise et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. L'entreprise estime que le risque de maladie professionnelle est peu élevé.
GRI 403	Santé et sécurité au travail	403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	100%
GRI 404	Formation et éducation	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Voir chapitre « Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation », page 66
GRI 404	Formation et éducation	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Voir chapitre « Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation », page 66
GRI 404	Formation et éducation	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting :

	Masculin	Féminin	Total	
Direction	100%	100%	100%	
Cadre	100%	100%	100%	
Maîtrise	33%	70%	41%	(NCT uniquement)
Employé	78%	90%	82%	(NCT uniquement)
	74%	90%	79%	
Non évalué	26%	10%	21%	(ACT)
	100%	100%	100%	

GRI 405	Diversité et égalité des chances	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

a. Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes :

Genre et Groupe d'âge		Masculin	Féminin
	<30	0,00%	0,00%
>=30	<50	0,08%	0,04%
	>=50	0,12%	0,17%
		0,21%	**0,21%**

b. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité - Voir chapitre « Culture de travail et bien-être au sein de l'organisation », page 65

GRI 405	Diversité et égalité des chances	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants. Pas de « sites d'activité importants » mais une seule région, à savoir la Wallonie.

	Ratio Femmes/Hommes
Direction	-5,11%
Cadre	-13,51%
Maîtrise	-13,79%
Employé	-2,00%
Total	**-8,13%**

GRI 412	Évaluation des droits de l'homme	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	Voir chapitre « Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption », pages 68 à 70
GRI 414	Évaluation sociale des fournisseurs	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Voir chapitre « Loyauté des pratiques, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption », pages 68 à 70
GRI 416	Santé et sécurité des consommateurs	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	Tous les actes techniques et les matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (fiches-produits, documents-méthode, spécifications techniques, notes d'instruction, etc.). Des équipes opérationnelles et des services de garde, formés aux politiques de sécurité et de prévention des risques, sont mis en place afin d'assurer les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux 24h/24 et 7j/7.
GRI 418	Confidentialité des données des clients	418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Neuf plaintes fondées sur un total de 12 plaintes reçues au cours de la période de reporting.

Contacts

ORES
Avenue Jean Monnet, 2
1348 Louvain-la-Neuve

www.ores.be

Service clientèle : 078/15.78.01
Service dépannage : 078/78.78.00
Urgence odeur de gaz : 0800/87.087